

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

www.creditagricole.ma

SOMMAIRE

ORGANISATION ET
GOUVERNANCE
DU GROUPE CRÉDIT
AGRICOLE DU MAROC



03

ENGAGEMENT
DURABLE
DU GROUPE



17

50

DONNÉES
FINANCIÈRES
DU GROUPE



89

93

129



VISION ET
ORIENTATIONS DU
CRÉDIT AGRICOLE
DU MAROC



ÉVOLUTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET
BANCAIRE



RÉSEAU DE LA
BANQUE

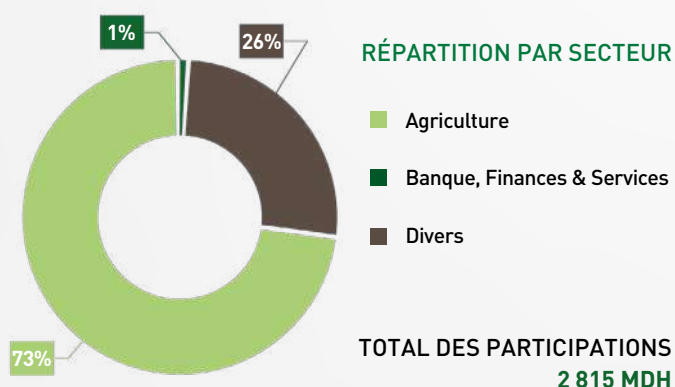
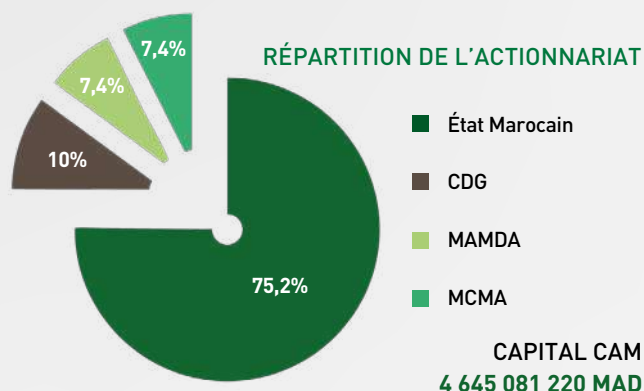


ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC



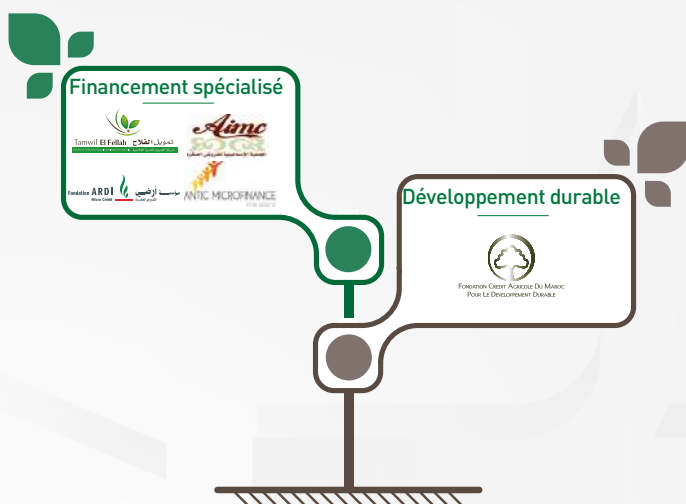
ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

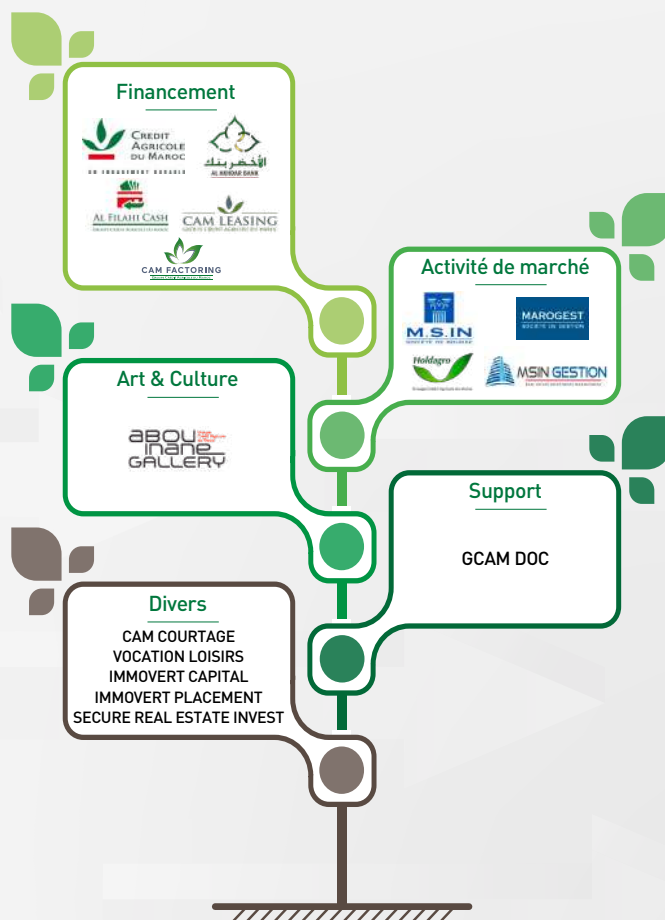


Étroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle à travers l'adoption d'une politique de diversification de ses activités :

MISSION DE SERVICE PUBLIC



BANQUE & ACTIVITÉS DIVERSES



I - INSTANCES DE GOUVERNANCE

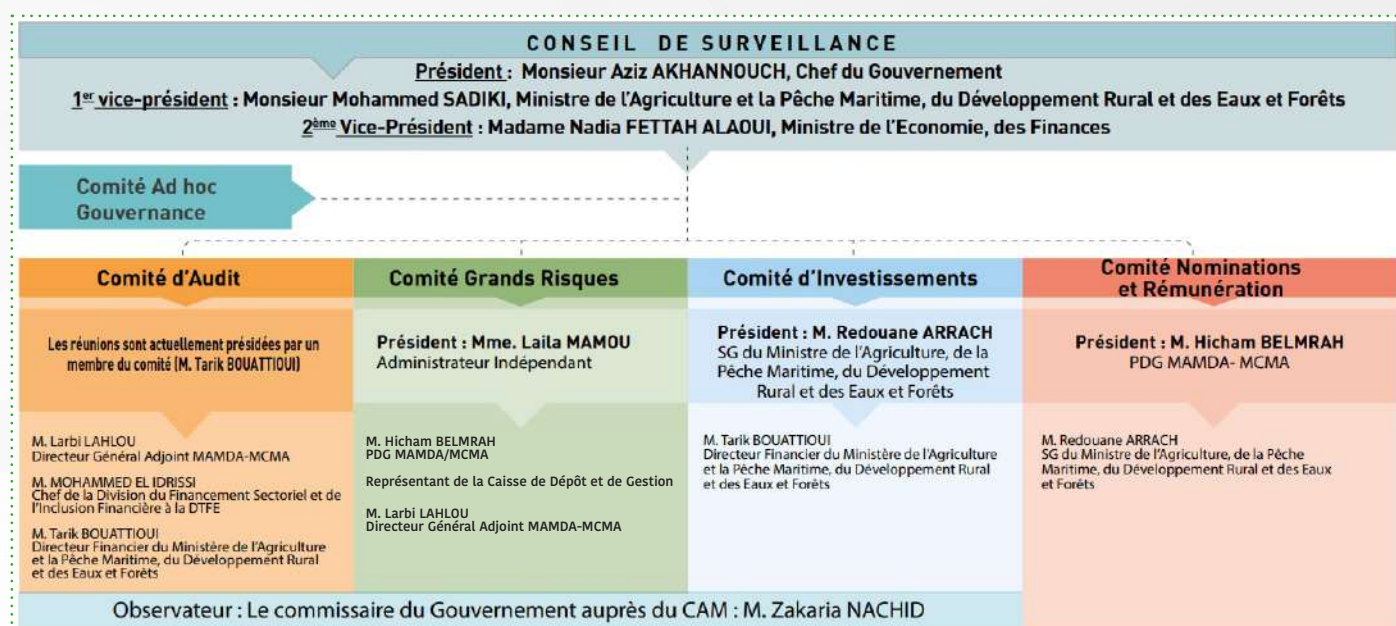


Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

A. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE

a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit, une fois par trimestre au moins, un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze administrateurs : huit Administrateurs représentants de l'État : le Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts; le Ministre de l'Économie et des Finances; ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFF- Ministère de l'Économie et des Finances, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics, Wali chargé de mission auprès du Ministre de l'Intérieur); Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG; ainsi qu'un membre indépendant. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 8 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également Président d'Akwa-Group, une holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al-Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 et 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.

En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse Marocaine des Retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de Logements et d'Équipements Militaires, Poste du Maroc, École Nationale Supérieure de l'Administration...

M. Mohammed SADIKI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er} Vice Président	AG du 8 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Mohammed SADIKI est Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plateforme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre International de la Recherche Agricole et du Développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a été le Directeur Général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	2^{ème} Vice Président	AG du 8 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et une femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la Ministre de l'Économie et des Finances, après avoir occupé le poste de Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale du Maroc de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.

En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée par le Groupe SAHAM dans lequel elle occupe la fonction de Directrice Générale du Pôle Support et Finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient Directrice Générale Déléguée des Finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe SAHAM, puis est désignée Directrice Générale Déléguée des Finances & Opérations de SAHAM Finances en 2014, avant d'être nommée en tant que présidente du conseil d'administration de SAHAM Assurance Maroc et Directrice Générale Déléguée de SAHAM Finances.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Présidente du CS : IAM,

Présidente du CA : Fonds MVI pour l'Investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE, Caisse de Compensation, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des EEP, CMR, CNSS, CNOPS, CMAM, FSEC

Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée

Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE...

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 8 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation, Monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination à son poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de Directeur Central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017. En sus de ses fonctions au sein du Ministère, Monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

M. Tarik BOUATTIOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Tarik BOUATTIOUI est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option Finance Comptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOUI a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOUI a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

En sus de ses fonctions au sein du Ministère, Monsieur BOUATTIOUI siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Mohammed EL IDRISSE

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 8 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects au sein du Service Centralisation Comptable et Recouvrement. En 2009, il rejoint l'Inspection Générale des Finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la Division des Assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

M. Mohamed Samir TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est WALI, Chargé de Mission auprès du Ministère de l'Intérieur.

M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur du pôle Stratégie et Développement à la CDG	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise.

Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est :

- Président du CA : MCM, FONDS MAROC FORETS, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1
- Membre du CA : CIH, CDG CAPITAL, FIPAR HOLDING, MDINA BUS, CDG DÉVELOPPEMENT, CGI, SDS, SAPST
- Représentant permanent de la CDG au sein du CA : MCM, SBVC, SCR, CDG INVEST, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1, UIR, CDG PREMIUM IMMO, MEDZ
- Membre du CS : UMNIA Bank, DXC TECHNOLOGY

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur : BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, ALMADA, SOMED, Afriquia SMDC, NSI, ResortCo, AKWAAfrica, OPCIEDUCAPITAL YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE, OPCICDV Patrimoine, AL MADA Venture Cap
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du CS : Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA : Cosumar, Ryad Resort Développement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : MSF, AM INVEST, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, MAMDA IT, FUIR, UPLINE VENTURE, AMLAK DEV, OLEA CAPITAL.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillance de : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND.

Mme. Laila MAMOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directrice générale Adjoint de SOFINCO	Membre Indépendant	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Mme. Laila MAMOU est diplômée d'une maîtrise en gestion des entreprises - option finance - de l'Université d'Aix-Marseille et d'un DESS gestion des administrations et services publics de l'IAE de Caen. Laila Mamou a rejoint Wafasalaf, filiale de CA Consumer Finance au Maroc, en 1990 comme responsable du Contrôle de gestion. Elle s'est ensuite vu confier la Direction du Contrôle des risques puis celle du Développement commercial. En 2004, Laila Mamou devient Présidente du Directoire de Wafasalaf. En novembre 2018, elle est nommée Directrice Filiales et Participations du groupe CA Consumer Finance, avant d'occuper le poste de DGA de Sofinco en charge du Développement.

Par ailleurs, Mme. MAMOU siège dans les organes de gouvernance de plusieurs établissements :

- Administratrice : CAPS, BFOR BANK
- Membre du CS : UNIFITEL, CACF NEDERLAND, CREALFI
- Membre du comité des risques : BFORBANK
- Présidente du CA : CREALFI
- Directrice Générale Déléguée CA : CACF

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant, une rémunération dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

b. Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le Comité d'Audit tient au moins une réunion par trimestre. Le Comité d'Audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et des mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2023, les points évoqués lors des réunions du Comité d'Audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :

- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022, au 31 mars 2023, au 30 juin 2023, ainsi qu'au 30 septembre 2023 ;
- Présentation des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2023 ;
- Présentation de la politique du système de management anti-corruption ;
- Mise à jour du code déontologique du CAM ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne au 31/12/2022 ;
- La mise à jour de la cartographie des fonctions d'assurance ;
- Présentation du Plan d'Audit Interne au titre de l'exercice 2023 ;
- Suivi de la certification IFACI ;
- Mise à jour des chartes du Comité d'Audit et d'Audit Interne ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le dispositif de contrôle interne du CAM au 31 décembre 2022 ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des SI.

c. Comité d'investissement

Le Comité d'Investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2023, le Comité d'Investissement a traité les points suivants :

- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
- Budget d'activité 2023 et 2024 ;
- Budget de fonctionnement 2023 et 2024 ;
- Budget d'investissement triennal 2023-2025 ;
- Budget d'investissement triennal 2024-2026.

d. Comité des Grands Risques

Le Comité des Grands Risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;

Durant l'exercice 2023, le Comité des Grands Risques a traité les points suivants :

- Benchmark en termes de ressources et emplois clientèle ;
- Éléments clés des comptes ;
- Chiffres clés consolidés GCAM ;
- Chiffres clés CAM Social ;
- Situation et évolution du portefeuille de crédit ;
- Refonte du système des comités internes ;
- Évolution des risques financiers et climatiques ;
- Dispositif ICAAP ;
- Proposition du planning des Comités des Grands Risques de 2024.

e. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Rémunération et de Nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflit d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations, au Conseil de Surveillance, de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

f. Comité Ad hoc Gouvernance

Le Comité Ad Hoc Gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 14 décembre 2022, a décidé de la cooptation de Madame Laila MAMOU au sein du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et à la présidence du Comité des Grands Risques. La cooptation d'un autre administrateur indépendant pour présider le Comité d'Audit est en cours.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire via les Comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2023, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2022, au 1 ^{er} trimestre 2023, au 1 ^{er} semestre 2023 et au 3 ^{ème} trimestre 2023	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes;
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	4	Cession de biens ;	Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en dation en paiement ;
Comité du risque opérationnel	2	Analyse des évolutions ;	•Présentation de la cartographie des risques opérationnels; •Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes; •Principales réalisations de la Direction Centrale des Risques Opérationnels.
Divers	15	Augmentation de capital	•Approbation et ratification de l'augmentation de capital du CAM ;
		Stratégie de la banque	•Mise en place du nouveau plan stratégique de la banque ;
		ICAAP	•Validation du rapport ICAAP 2023 ;
		Budget	•Présentation des budgets prévisionnels 2024 ;
		Déontologie	•Mise à jour du code de déontologie;
Total	25		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2023, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 67 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 75 MDH au terme de ladite période.

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Ventures maroco-européenne Emaphos et maroco-indienne Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'État sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités au sein du CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et Président de sa commission des affaires économiques et projets stratégiques ;
- Vice-Président de l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) ;
- Vice-Président et membre du bureau de la CGEM ;
- Vice-Président de la Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA) ;
- Président de l'Association de la Zone Industrielle d'Ain Sebaa Hay Mohammadi (AZIAN) ;
- Président du Groupement Interprofessionnel de Prévention et de Sécurité (GIPSI) ;
- Administrateur indépendant de Total Energies ;
- Administrateur indépendant et président du comité d'audit et risque de SONASID ;
- Membre du Conseil de l'ANRT (Agence Nationale de Régulation des Télécommunications) ;
- Membre du Conseil d'administration de l'ENSA (École Nationale Supérieure de l'Administration) ;
- Membre du Conseil d'orientation stratégique de l'agence MCA-Morocco et président de son comité d'audit ;
- Membre du Conseil d'administration du (CRI) Casablanca-Settat Centre Régional d'investissement) ;
- Membre de l'instance consultative économique de la Région Casablanca-Settat jusqu'à 2020 ;
- Membre du conseil supérieur de l'Education, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Représentant de la CGEM au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA ;
- Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE et du Conseil National de l'Entreprise ;
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit.

Activités Philanthropiques

- Membre du Conseil d'administration de la Fondation Marocaine de l'Étudiant pour l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus de milieux modestes ;
- Vice-Président de l'Association Marocaine pour la Recherche et Développement ;
- Président de la Fondation Zakoura ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc.

M. Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'École Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

En sus de ses responsabilités au sein du Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-Président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président de l'Association Ismailia de Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

M. Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il a exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des Traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de Pôle et Directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités au sein du Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- IMMOVERT PLACEMENT
- CAM FACTORING
- VOCATION LOISIRS
- AXELERO
- SECURE REAL ESTATE INVEST

M. Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématiques Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaire et industriel pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance et Patrimoine.

En sus de ses responsabilités au sein du Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'Administrateur et de Membre du Conseil de Surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT ;
- GCAM DOC ;
- FOND TARGA ;
- CAM LEASING ;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT.

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attachée de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « Ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que Directrice Déléguée en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire Générale du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

COMITÉS DIRECTEURS & COMITÉS D'EXPLOITATION

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.

Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : Trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :

- Comité Directeur Groupe ;
- Comité PMCO ;
- Comité de Pilotage des Risques ;

Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :

- Comité Management du Risque Crédit ;
- Comité ALM ;
- Comité Conformité et Contrôle Interne ;
- Comité Patrimoine Hors Exploitation ;

Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :

- Comité Commercial ;
- Comité BFI ;
- Comité Synergies Multi-Marchés ;
- Comité Produits et Relation Clients ;

Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement des créances impayées :

- Comité Crédit ;
- Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- Comité Recouvrement ;
- Comité des Créances Sensibles ;
- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement ;

Les Comités RH et Supports : Cinq comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :

- Comité Capital Humain ;
- Comité Tech Factory ;
- Comité Moyens & Services ;
- Comité d'Entreprise ;
- Comité de Sécurité et d'Hygiène.

COMITÉS DE CRÉDIT

Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes de restructuration.

- Comités de Crédit du Réseau :

Comité Point de Vente, Comité Direction Régionale et Comité par Marché (Retail, Agri-Agro, Entreprises et Corporate).

- Comité de Crédit du Siège (CCS) :

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est subdivisé par Marché : CCS Marché Corporate, CCS Marché Entreprise, CCS Marché Retail et CCS Marché Agri-Agro.

Comités de pilotage, de suivi et du recouvrement du crédit

- Comité de Pilotage des Risques :

Ce comité examine, analyse et pilote l'exposition globale et consolidée du groupe par rapport aux risques et assure leur prévention et leur couverture par les fonds propres. Il valide la stratégie globale, ainsi que les dispositifs et les processus de prise en charge des risques.

- Comité des Créances Sensibles :

Ce comité examine la situation des clients non contentieux présentant des critères de dégradation de la qualité du risque. Il statue également sur les créances à intégrer ou à retirer de la Watch-list, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement :

Pour le risque de crédit, ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée des CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que sur la radiation comptable desdites CES.

Pour les autres risques, ce comité est chargé d'examiner les propositions de dotations aux provisions émanant des entités responsables.

Il décide également de la constitution de provisions pour risques généraux, non affectées.

- Comité de Recouvrement du Contentieux Siège :

Ce comité est habilité à statuer dossier par dossier sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en souffrance en recouvrement amiable ou judiciaire.

COMITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité de Sécurité et d'Hygiène.

COMITÉ DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE INTERNE

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de la mise en conformité du GCAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

Comité du Risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif de risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Comité des Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

AUDIT INTERNE

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe à travers la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'audit interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises. Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet de communication au Président du Directoire, au Comité d'Audit et à Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport annuel sur les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

CONTRÔLE

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2^{ème} niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1^{er} niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1^{er} niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle Contrôle et Risque Opérationnel Groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "Contrôle Réseau", "Contrôle Siège" et "Contrôle et Risque Opérationnel Filiales". L'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 64 collaborateurs.

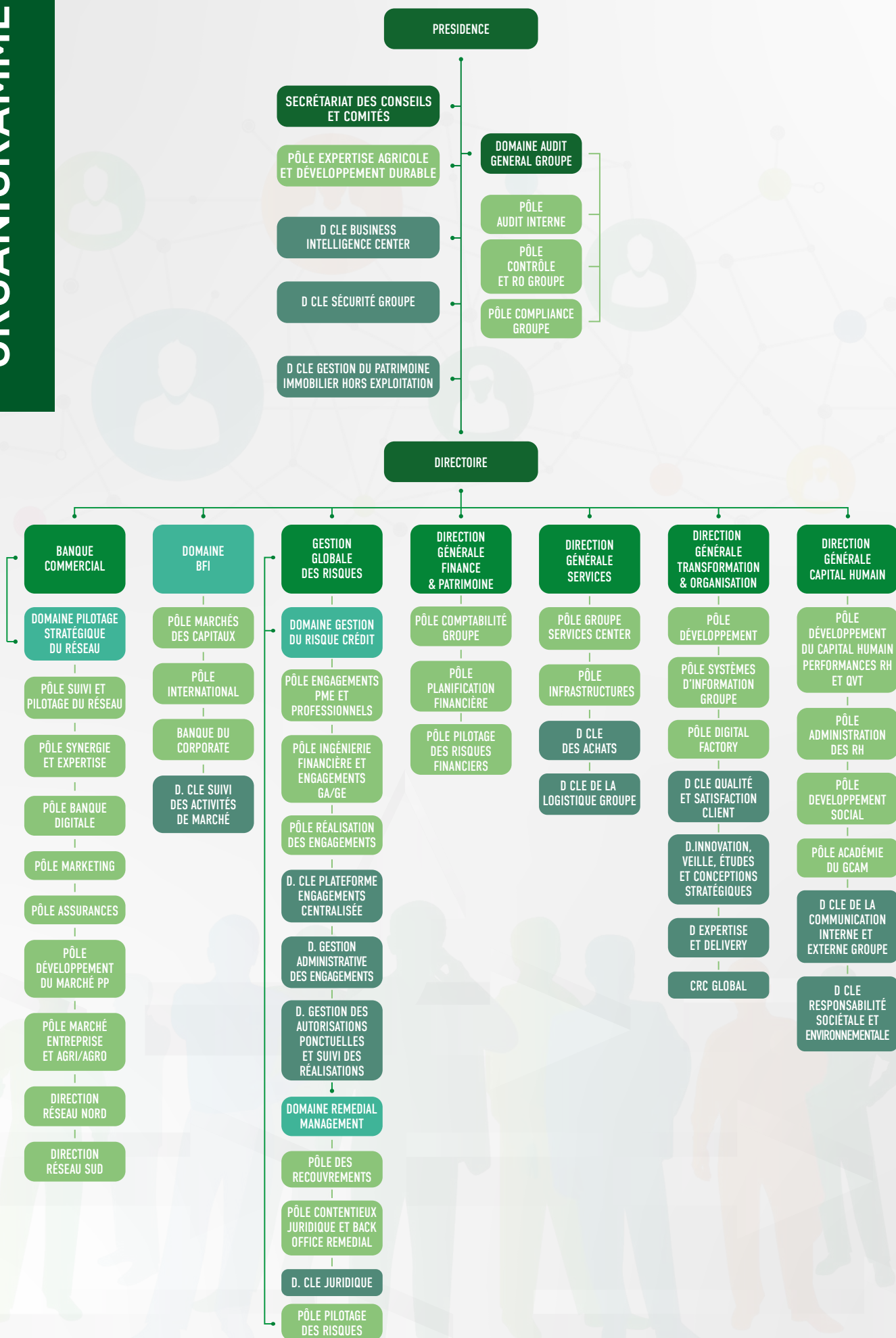
INSPECTION

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 10 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

ORGANIGRAMME





VISION ET ORIENTATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

VISION ET ORIENTATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Malgré une conjoncture économique difficile marquée par une succession d'années de sécheresse, le CAM s'engage résolument à soutenir une agriculture résiliente et à promouvoir une transition inclusive, en développant des mécanismes de financement adaptés aux opportunités offertes par l'économie verte.

Dans cette optique, la banque renforcera ses outils d'appréciation des risques en fonction des évolutions de la réglementation bancaire concernant les risques financiers environnementaux et climatiques, tout en accompagnant ses clients pour une meilleure appréhension de ces risques.

Néanmoins, les défis liés à l'évolution des marchés et des différents secteurs économiques, aux nouvelles exigences réglementaires, à la transformation digitale et aux aléas climatiques exigent une anticipation constante et une proactivité certaine afin que la banque reste compétitive et puisse maintenir une stabilité et une résilience durables.

Afin de renforcer la structure financière de la banque, dans le respect des règles prudentielles, tout en poursuivant sa contribution au financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et en consolidant son engagement en faveur de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc s'est fixé quatre ambitions majeures.



Ces ambitions représentent les fondements de la vision du Crédit Agricole du Maroc en vue de garantir une croissance durable et pérenne, tout en restant fidèle à ses valeurs de soutien à l'économie et au développement rural.

LA BANQUE DE DÉTAIL : LE CAM À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE LA CLIENTÈLE

“

À l'écoute des besoins évolutifs de sa clientèle, le **Crédit Agricole du Maroc** renouvelle et adapte son offre pour répondre au mieux aux attentes de ladite clientèle tout en veillant à leur fournir des solutions en phase avec les avancées technologiques et digitales.

”



ENRICHISSEMENT DES OFFRES SPÉCIFIQUES



LANCEMENT DU PRODUIT « CAM AL BAHAR »

Dans le cadre de la dynamisation des offres et services proposés en faveur des particuliers et des professionnels, le CAM a mis en place un nouveau pack dénommé « CAM Al Bahar ». Ce pack, dont les composantes sont assorties d'avantages tarifaires et de conditions préférentielles est dédié aux clients œuvrant dans la filière de la pêche. Il vise essentiellement la bancarisation des pêcheurs et la promotion du développement de la double relation professionnelle et privée de cette catégorie de clientèle.



LANCEMENT DU SERVICE « BANK-E CORPORATE »

Pour répondre aux attentes de la clientèle entreprise et Corporate, une nouvelle version de la banque à distance dédiée à cette catégorie de clientèle a été mise en place, baptisée « Bank-e Corporate ».

Cette plateforme en ligne permet aux entreprises d'accéder à des services tels que : la consultation, la réalisation de transactions, la gestion du compte, etc. Elle a pour principaux avantages la fiabilité, une gestion optimisée au quotidien, une sécurité de traitement et un gain de temps et ce, pour la clientèle déjà équipée de l'ancienne version de la solution ainsi que toute la clientèle entreprise ou Corporate éligible.

Il est à noter que le service Bank-e Corporate est un service évolutif, qui sera enrichi au fur et à mesure pour répondre à tous les besoins de la clientèle entreprise et Corporate.



Mise en marché du service « APPLE PAY »

Après le lancement du service « CAM pay » donnant la possibilité aux clients détenteurs de téléphones android de digitaliser leurs cartes bancaires, le CAM a lancé le service « Apple pay », offrant ce service aux utilisateurs des appareils Apple.

En effet, les clients détenteurs d'Iphone, Apple Watch, tablette Ipad ou de Mac peuvent désormais digitaliser leurs cartes Visa et Mastercard et payer sans contact via les TPE et sites marchands acceptant Apple Pay, en utilisant l'application CAM pay ou directement via l'application Iphone Cartes.



LANCEMENT DE LA CARTE « WORLD ELITE BIOMÉTRIQUE »

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses offres et services et pour répondre aux besoins de sa clientèle haut de gamme, le CAM a procédé au lancement de la carte « World Elite biométrique ».

Cette nouvelle carte ciblant une clientèle haut de gamme (clients de la Banque Privée, dirigeants d'entreprises, salariés à fort revenus...) offre des fonctionnalités enrichies avec notamment des plafonds de paiement et de retrait importants, un programme d'avantages « Mastercard » intégrant une panoplie de réductions et d'avantages au niveau d'enseignes partenaires.

De plus, cette carte est dotée d'une technologie unique d'authentification.

En effet, les détenteurs de cette carte pourront régler leurs opérations de paiement en utilisant leurs propres empreintes, qu'ils auront à enregistrer une première fois à l'aide d'un boîtier dédié.



Service Virement Instantané

Dans le cadre de l'enrichissement de ses offres et ses services financiers, le Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans le projet piloté par le Groupement du Système Interbancaire Marocain de compensation (GSIMT) et lance le service de virement instantané pour toute sa clientèle.

En effet, toute personne, physique ou morale, souhaitant effectuer ou bénéficier d'un virement instantané en agence ou via le canal digital peut désormais être servie.

Par ailleurs, pour encourager l'utilisation de ce nouvel instrument de paiement, une gratuité de trois mois à partir du lancement du service a été appliquée pour la clientèle des particuliers.



LANCEMENT DE «CAM ASSUR CARTE»

Dans le cadre des efforts continus de la banque pour l'enrichissement de son offre de produits de bancassurance, le CAM a mis en place un nouveau produit dénommé « CAM ASSUR Carte » : une assurance dommages qui couvre les cartes monétiques en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse.

Elle garantit au souscripteur l'indemnisation jusqu'à un plafond donné par type de carte et par nature de sinistre.

II- INFORMATIONS SOCIALES

A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN



Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le GCAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connue le Crédit Agricole du Maroc en 2003.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :



Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- Les emplois sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-types.
- Le grade est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- La fonction de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne ;
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérite / prise en compte des attentes du salarié) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- Instaurer un principe de transparence.

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrière et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, principaux outils de la gestion de carrière, sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et à la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection des talents et de constitution de vivier de compétences dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs, tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning).

Pour ce faire, le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

DIRECTION CENTRALE DE LA FORMATION

La mission de cette entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : À la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, la Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir ...

ACADÉMIE DU GCAM

Déclinée en Direction Centrale des Écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'École des Managers, l'École des Engagements, l'École Compliance, l'École Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'École Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation / gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours / Formation » et le nombre de « Jours / Homme / Formation ».

e. Égalité hommes/femmes

Akteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, les femmes représentent aujourd'hui plus de 49% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CAM

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Effectif ¹	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%
Siège ²	1 492	1 440	-3,49%	1 329	-7,71%
Réseau	2 373	2 434	2,57%	2 589	6,37%

Source : CAM

Sur la période 2021/ 2023, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 865 personnes à 3 918 collaborateurs.
À fin 2023, le CAM emploie 1 329 au niveau du siège de la banque et 2 589 au niveau du réseau.

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Cadres	2 567	2 507	-2,34%	2 481	-1,04%
Employés	1 298	1 367	5,32%	1 437	5,12%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%
Taux d'encadrement	66%	65%		63%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2023, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 63%.

Évolution de la répartition de l'effectif par sexe	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Femmes	1 869	1 900	1,66%	1 907	0,37%
Hommes	1 996	1 974	-1,10%	2 011	1,87%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 907 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

Évolution de la répartition de l'effectif par nature de contrat	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
CDD	66	63	-4,55%	56	-11,11%
CDI	3 799	3 811	0,32%	3 862	1,34%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, l'effectif global du CAM compte un total de 56 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 862 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales.

Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité	2021	2022	2023
Audit Groupe C.A.M	39	39	35
DG Réseau	87	80	31
Domaine GGR	150	152	179
CERCAM	7	7	9
Art et métiers	1	1	1
Conformité et Déontologie	16	16	15
Fondation Mohamed V et VI	8	7	6
Rattaché Présidence & Directoire	27	29	19
Domaine B.F.I	35	32	63
Secrétariat Général	201	181	167
DG. Finance et Patrimoine	101	102	95
Domaine Remedial Management	101	36	91
DG. Services, Transformation & Digitalisation	447	471	408
DG. Banque de Service Public	54	92	22
Filiales	109	108	108
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	91	-	87
Gouvernance Interne du GCAM	1	92	-
Réseau Exploitation	2 390	2 429	2 535
Domaine Banque Digitale & Strat. Resp.	-	-	14
Domaine Pilotage Stratégique du Réseau	-	-	26
Pôle Marketing	-	-	7
Effectif Total	3 865	3 874	3 918

Source : CAM

Évolution de la Répartition de l'effectif par tranche d'âge	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
[18,35] ans	1 732	1 760	1,62%	1 787	1,53%
[36,40] ans	823	868	5,47%	908	4,61%
[41,45] ans	316	386	22,15%	472	22,28%
[46,50] ans	162	174	7,41%	187	7,47%
[51,55] ans	273	228	-16,48%	191	-16,23%
[56,60] ans	559	458	-18,07%	373	-18,56%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 66% en 2021 à 69% à fin 2023, soit 2 695 collaborateurs.

Évolution de la Répartition de l'effectif par ancienneté	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
← 5 ans	947	990	4,54%	1053	6,36%
[5 ; 10[ans	891	801	-10,10%	842	5,12%
[10 ; 20[ans	1207	1415	17,23%	1459	3,11%
[20 ; 30[ans	258	183	-29,07%	193	5,46%
→=30 ans	562	485	-13,70%	371	-23,51%
Effectif Total	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%

Source : CAM

À fin 2023, près de 27% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Évolution du turnover	2021	2022	2023
Recrues	252	265	280
Départs	247	257	221
Taux de Turnover (*)	6,46%	6,73%	6,39%

Source : CAM

(*) $\frac{[(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2] / \text{Effectif année } n-1 \times 100}$

Au terme de l'exercice 2023, le turnover ressort à 6,39%.

C. FAITS MARQUANTS RH

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 PEUVENT ÊTRE RÉSUMÉS COMME SUIV :

ORGANISATION

- Mise en place d'une nouvelle configuration du réseau d'exploitation comprenant 10 Directions Régionales et une réorganisation des marchés relatifs aux segments clientèles. Cette nouvelle organisation consacre le principe de renforcement de la responsabilisation de la DR et l'amélioration de son autonomie. De plus, elle instaure la fonction de Directeur Régional Adjoint pour assurer le rôle de facilitateur au niveau de la région ;
- Précision des missions des Directions Régionales en ce qui concerne le volet humain dans le cadre de la nouvelle organisation. Elles sont ainsi chargées d'assurer la gestion des effectifs et la valorisation du Capital Humain, de porter les valeurs de la banque et de s'assurer qu'elles soient respectées ;
- Création d'une task-force chargée de conduire le projet de transfert de portefeuille des petits agriculteurs vers TEF et d'entreprendre les actions nécessaires au bon déroulement et à l'aboutissement de cette opération ;
- Mise en place d'un nouveau schéma organisationnel présentant les principes et l'ossature générale de l'organisation « cible » et apportant des ajustements organisationnels au périmètre « Support » de la banque. Cette nouvelle vision organisationnelle du CAM est ainsi déclinée en neuf Directions Générales, dont la Direction Générale Capital Humain ;
- Annonce des nominations des Directions Générales : Services - Transformation & Organisation - Capital Humain, suite à la mise en place du nouveau schéma organisationnel de la banque.

RÉGLEMENTATION

- Mise en place de la politique générale de lutte contre la corruption au GCAM dans le cadre de la mise en place du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) afin de se conformer à la réglementation en vigueur en la matière. Cette politique détaille les rôles et les responsabilités des acteurs et parties prenantes concernés, notamment la fonction RH ;
- Mise en place d'un nouveau Code de Déontologie du Groupe Crédit Agricole du Maroc qui décrit les normes et dispositions applicables à l'ensemble des collaborateurs en fonction de leurs rôles et responsabilités au sein de la banque. L'objectif étant de partager le même socle de valeurs et de principes et de veiller à l'application des meilleures règles d'éthique et de bonne conduite ;
- Mise en place du SI déontologie, une solution centralisée visant à dématérialiser les remontées d'informations à caractère déontologique. Un manuel d'utilisation est également mis à la disposition des collaborateurs pour décrire les différentes fonctionnalités proposées par le système ;
- Lancement du projet de dynamisation des ressources humaines « CAM Excellence 2024-2027 », qui englobe tous les aspects du management du capital humain au sein de la banque.

RÉSEAU ET FORCE DE VENTE

- Participation de la fonction RH au même titre que les autres fonctions de support à l'accompagnement de la Task-Force commerciale nouvellement mise en place afin d'assurer le déploiement et le suivi du programme 4D ;
- Lancement d'une tournée régionale comprenant l'ensemble des métiers y compris RH dans le but de renforcer et de développer la performance des équipes du réseau.

GESTION ADMINISTRATIVE

- Renforcement du corpus procédural relatif à la gestion RH par la mise en place de nouvelles procédures : gestion des appréciations des collaborateurs ; gestion des nominations, des promotions de grade, des mobilités fonctionnelles et des avancements d'échelons, gestion de la rémunération ;
- Information des collaborateurs de la mise en place, par la CNSS, de l'application MACNSS permettant de gérer les démarches administratives liées à la sécurité sociale et du service TAAWIDATY pour le dépôt des dossiers liés à la gestion de la famille ;
- Liquidation des congés au titre de l'année 2023 avant le 31 décembre de la même année, afin de garantir un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle ;
- Mise à jour des modèles de certificats médicaux relatifs à la réparation des accidents de travail, en vue de permettre aux collaborateurs de préserver leurs droits à l'indemnisation au titre de l'assurance « Accidents de travail ».

FORMATION

- Lancement de l'appel à candidatures pour l'inscription à l'Executive Master en Management Bancaire 2023/2025. Cette formation bancaire diplômante, mise en place par le GPBM en partenariat avec l'UIR, vise à promouvoir le développement professionnel des collaborateurs des banques de la place ;
- Organisation des formations relatives aux thématiques de conformité et de déontologie pour l'ensemble des collaborateurs du GCAM, et ce afin de s'aligner avec les meilleures pratiques réglementaires en la matière ;
- Inscription aux cours du soir dispensés par l'OFPT pour l'année 2023-2024 au profit des collaborateurs souhaitant améliorer leurs qualifications professionnelles.

ACTIONS SOCIALES

- Révision des critères d'attribution du Don Omra dans le cadre de l'amélioration des actions à caractère social, en concertation avec les délégués du personnel membres de la commission de suivi du dialogue social ;
- Mise en place d'un dispositif de réservation au niveau des centres de vacances pour la saison estivale 2023 précisant les modalités d'attribution et le calendrier des séjours ;

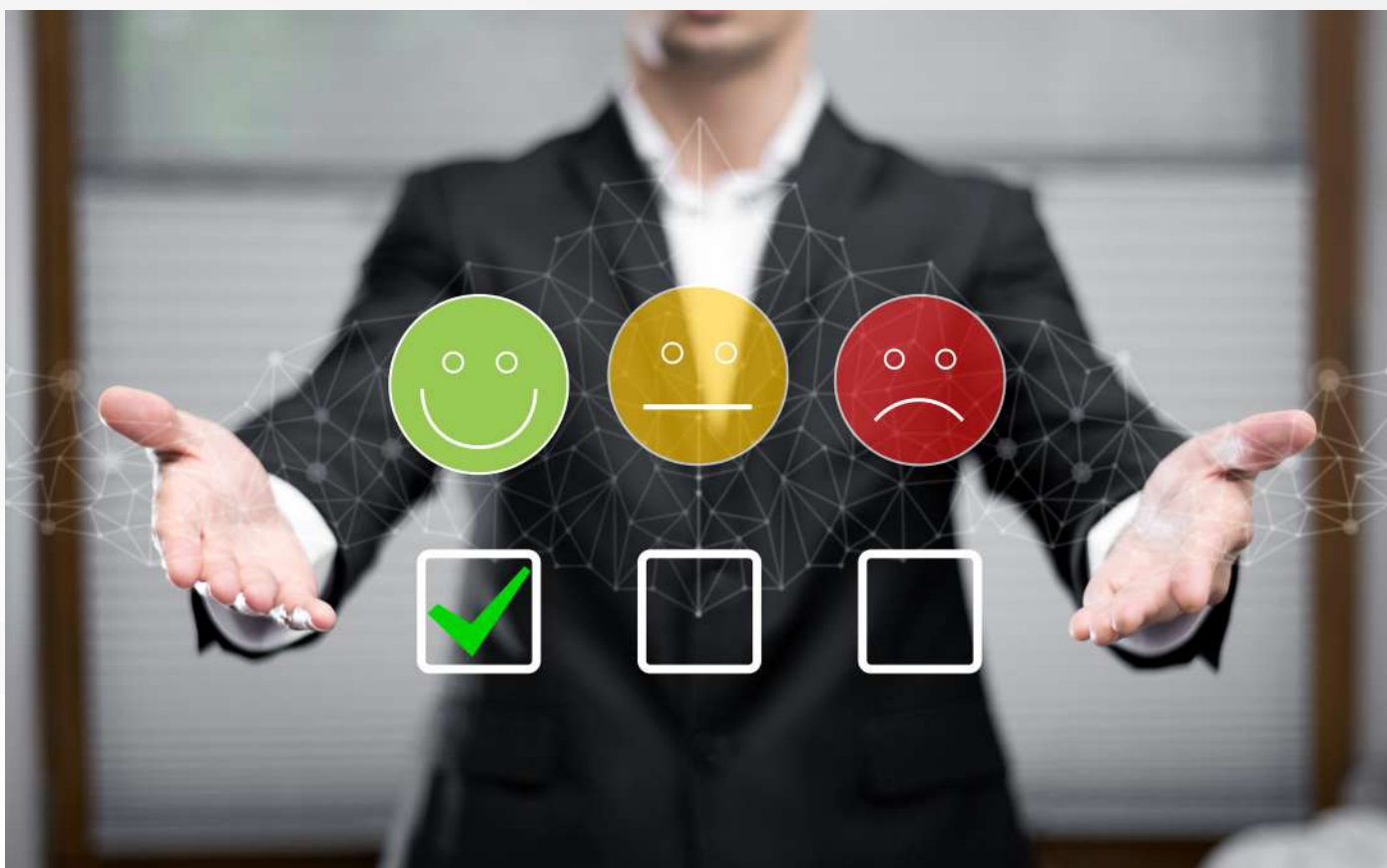
- Réouverture du restaurant d'entreprise en faveur des collaborateurs avec la poursuite des prestations de livraison des repas aux bureaux ;
- Organisation d'une colonie de vacances en faveur des enfants des collaborateurs du GCAM au centre de sport et de loisirs ALMISBAHIAT à MOHAMMEDIA ;
- Information des collaborateurs sur les modalités de la transformation de l'architecture technique du système de retraite complémentaire RECORE. Ce système fonctionnera désormais selon la capitalisation individuelle dans le but de la simplification et l'amélioration de son fonctionnement ;
- Lancement des inscriptions dans les écoles de sport : Football et Basketball destinés aux enfants des collaborateurs sur les terrains de sport du club du GCAM ;
- Lancement des inscriptions dans les ateliers thématiques pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.
- Lancement des inscriptions dans les ateliers thématiques au profit des collaborateurs du GCAM, notamment la pâtisserie, la peinture et la chorale.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Mise en place d'un programme de mécénat de compétences basé sur le bénévolat et le partage. Ce dernier est ouvert à tous les collaborateurs actifs et retraités qui souhaitent s'engager comme bénévoles dans des ONG ;
- Engagement de la banque à respecter la Charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap adoptée par le GPBM, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, afin d'assurer une égalité dans l'accès et l'usage des services bancaires aux personnes en situation de handicap. En termes RH, cela se traduit par une attention accordée à la sensibilisation et à la formation interne en la matière ;
- Mise en place d'une nouvelle procédure relative à la gestion des demandes de mécénat (financier, matériel et de compétences) en réponse aux exigences réglementaires. Ces procédures décrivent le processus de traitement des demandes de mécénat reçues ainsi que les rôles et responsabilités des entités concernées intervenant dans le processus ;
- Mobilisation du Crédit Agricole du Maroc suite au séisme survenu en septembre à travers :
 - La mise en place des mesures d'urgence pour soutenir et accompagner notre pays ;
 - L'engagement des collaborateurs à travers la participation au fonds spécial de gestion des effets du tremblement de terre et à la campagne de collecte des dons en nature.
- Mobilisation de la banque et mise en place des mesures d'urgence pour soutenir et accompagner le pays ;
- Organisation des ateliers ludiques et sportifs gratuits, en faveur des enfants des collaborateurs, en partenariat avec l'association « Les enfants de l'ovale Maroc » au siège de l'association.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Mise en place d'une cellule d'écoute, dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des collaborateurs de la banque, à la suite du séisme, afin d'écouter, d'accompagner et d'apporter un soutien psychologique à tous les collaborateurs affectés directement ou indirectement par cette tragédie.



D. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

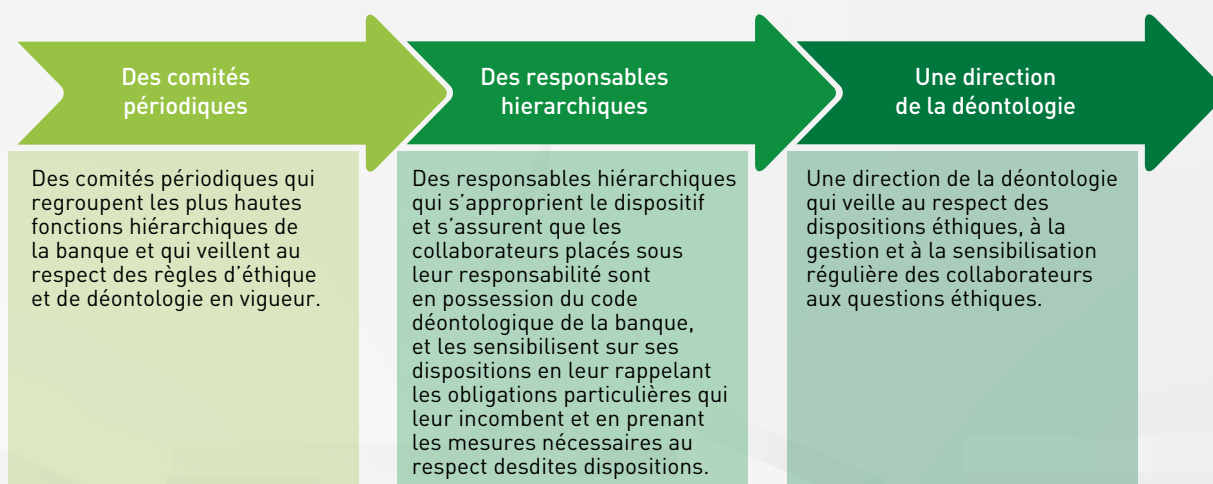
Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :

Le respect des lois et des réglementations en vigueur
L'honnêteté et la transparence
La préservation de l'image et de la réputation du GCAM
La protection des actifs du GCAM
Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité
Le professionnalisme en toutes circonstances
La primauté des intérêts des clients
La prévention et la gestion des conflits d'intérêts
La communication d'informations fiables et sincères

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :



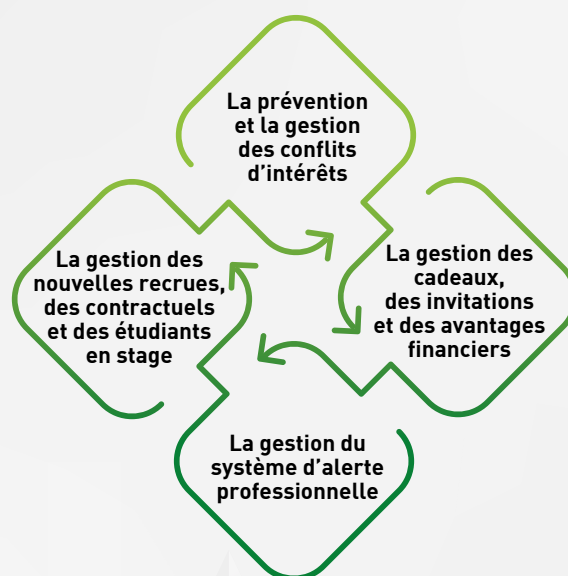
La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) auxquelles est confiée la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :



La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

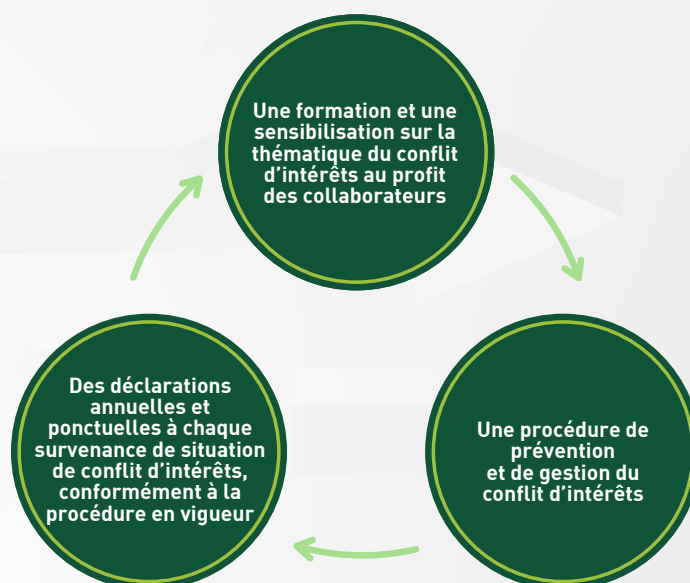
- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du Groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation en continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe... ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :



Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :



Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle :

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De même, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le Groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.



RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, le Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités: des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs,
- les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque;
- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.



2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques. Eu égard à la nature de l'activité bancaire, la politique se doit d'être dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

Objet	Structure	Maturité	Transparence	Sécurité	Garanties ou sûretés	Notification
La justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;	les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;	les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;	la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;	la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;	le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;	les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : Sept classes pour le portefeuille sain et une classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.



c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :



- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non-remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré-douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank AL-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagements. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et de reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

4) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la Banque Centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées. Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risque permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
- Limites par filière ;
- Limites par segment ;
- Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.



Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

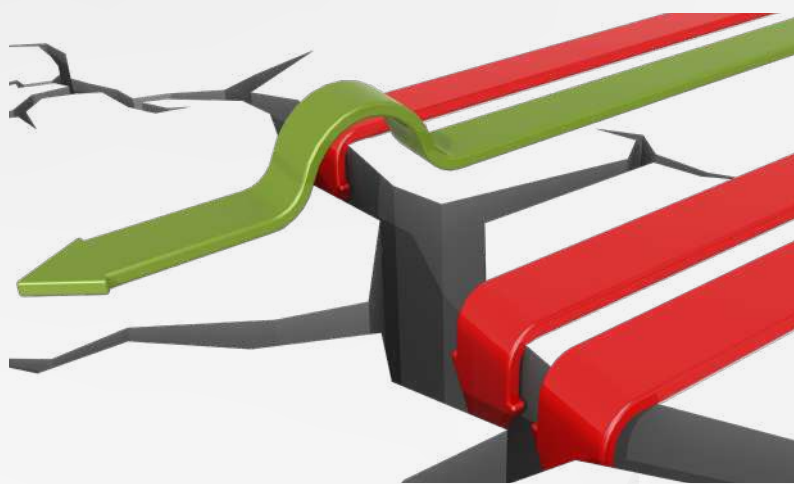
RISQUE DE MARCHÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie ; aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.



La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois entités en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques

Le risque systémique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains ou pertes qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit : peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes.

Le risque de défaut : ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit : ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition : Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.



2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché : Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix de marché. Ils couvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque opérationnel :** il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.
- **Le risque de liquidité :** il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- **Le risque de concentration (division du risque) :** décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, etc.

3) Les risques liés à l'activité de Change

- **Risque de change :** c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.
- **Risque sur les taux d'intérêt :** ce risque est lié à l'augmentation ou à la diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.
- **Risque de concentration :** Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques de marché

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille de titres, transactions intra-day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés en un dispositif bien organisé.

5) Politiques des risques de marché

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fonds documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limites opérationnelles ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durations, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées, renouvelées ou revues à la demande lors du Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon les besoins de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.



c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a opté pour une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché, en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk) et la gestion par sensibilité et par duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.

La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR) :

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, actions et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques et qui repose sur les hypothèses suivantes :

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devises figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés.

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.



Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- **Un backtesting réel** qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- **Un backtesting hypothétique** qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.

Les stress tests menés par le CAM, aussi bien réglementaires qu'internes, couvrent l'ensemble des composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests : Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le Pôle Pilotage des Risques Financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée. Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, l'impact sur les composants suivants est observé :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres ;

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité change ;
- L'activité OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leurs usages (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en fonds propres : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation :

le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des Indicateurs de Risques Financiers. Le management de la banque s'assure, via un système de reporting périodique, des niveaux d'exposition et de rendement des risques adossés aux activités des marchés, du respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limites.

e. Système de gestion

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés est saisi et validé sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateur, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier l'auteur, l'objet, l'horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportés au référentiel et aux opérations.

Des reportings destinés à BAM, au Directoire et aux Comités ad hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, au suivi de trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des CRE (comptes rendus d'événements) qui sont générés automatiquement.

6) Perspectives

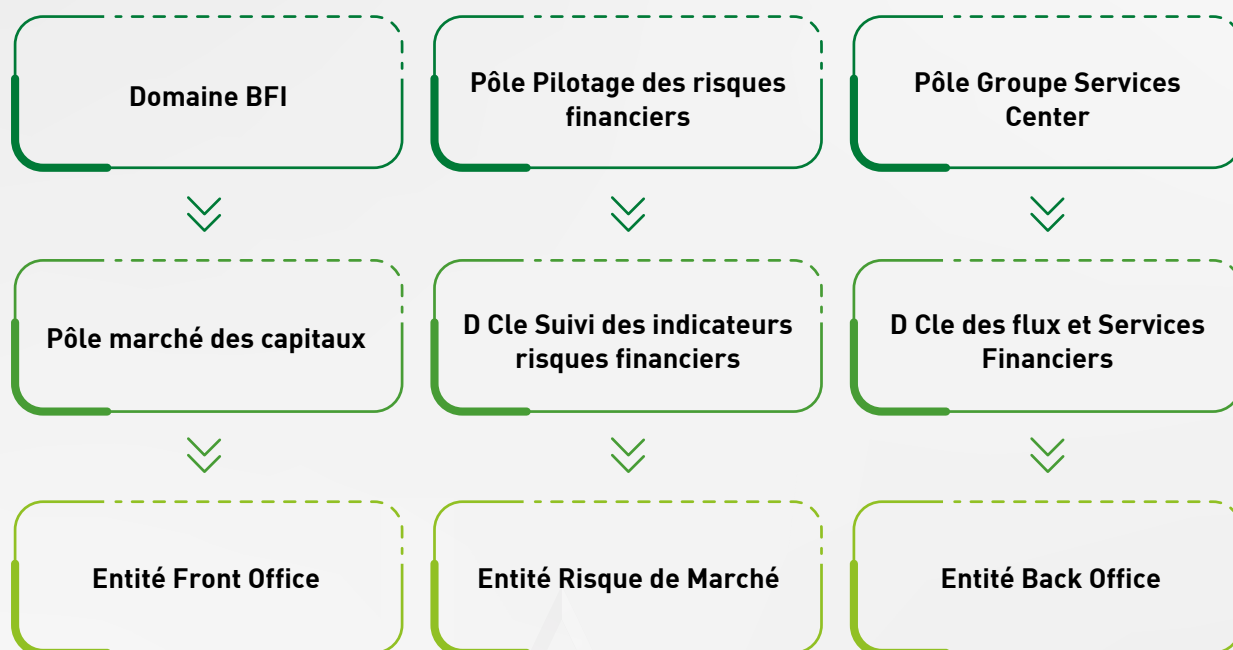
Face à une conjoncture marquée par l'inflation et une évolution incertaine de l'économie, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale du contexte actuel et un retour à une situation normale. Ainsi, il a mis en place un dispositif de gestion des risques afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée. Il a également établi de nouvelles approches de gestion en termes de risques de marché :

En effet, Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la conjoncture et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain et ce, à travers :

- La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios des stress test internes ;
- La diversification des secteurs afin de minimiser l'impact de ceux qui sont les plus touchés par la crise.

7) Organisation du pôle pilotage des risques financiers

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois entités en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser les conséquences négatives potentielles des risques financiers dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et des ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment voulu, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress tests de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.



En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2023, le LCR du CAM s'est établi à un niveau réconfortant, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2023

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion de risque de taux

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogènes : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.



Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place.

Tout dépassement des limites est dûment justifié ;

- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...); d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 20% des FP's de base.
- Principales limites en termes d'impasses en taux :
- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...).

Ainsi, en appliquant la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2023, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -2,2% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +1,8% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents Scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 6,1% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité globaux dans chaque devise puis à inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.

2) Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM

Le Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.



Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le CAM a créé une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du CAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du CAM au titre de l'arrêté au 31/12/2023 concerne les principales lignes métiers de la banque ainsi que ses principales filiales.

a. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du CAM, elle a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, et responsables d'un ou plusieurs périmètres métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau du siège, du réseau et des Filiales chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, procédures et systèmes des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.
- Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :
 - Le comité risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;
 - Le comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

c. Principaux outils méthodologiques

Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection au plus tôt des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de :

Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE



Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PMEA marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et de doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.23	Juin.24 P	Déc.24 P	Juin.25 P
BASE SOCIALE	CET1	8,90%	8,60%	8,68%	8,97%
	Ratio de Fonds Propres de base	10,16%	9,80%	9,84%	10,10%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,20%	12,93%	13,64%	13,38%
BASE CONSOLIDÉE	CET1	8,49%	8,26%	8,33%	8,61%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,72%	9,43%	9,46%	9,71%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,81%	12,38%	13,04%	12,79%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc, de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur, s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et y confirmer sa position de leader.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le Groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 75% à fin 2023.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 15% au terme de l'exercice 2023.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité. Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert où les entreprises sont incapables d'honorer leurs engagements de paiement en raison de restrictions imposées par son gouvernement ou de problèmes économiques nationaux.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière. Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et par ailleurs, et suite à l'entrée en vigueur de toute nouvelle disposition réglementaire ou légale, toutes les parties prenantes du Groupe s'impliquent pour la mise en place des dispositifs nécessaires, leur application et leur respect.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique représente un défi majeur pour les institutions financières marocaines en raison de son impact potentiellement négatif sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement exposé aux aléas du changement climatique. C'est dans ce cadre que la banque a mené, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, un projet structurant sur l'évaluation des opportunités et risques liés au changement climatique.

Deux catégories de risques liés au changement climatique sont identifiées :

- Les risques physiques qui comprennent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques graves, tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les changements chroniques du climat, tels que les changements persistants des niveaux de précipitations, l'élévation du niveau de la mer ou l'augmentation de la température ambiante moyenne.
- Les risques de transition qui découlent de l'adaptation de la société à une économie à faibles émissions de carbone.

Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses décisions de prêt, mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme ISTIDAMA élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi.

En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable, et un apport positif à la société dans son ensemble.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique : À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque : À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcasts sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise : En prévision de la nouvelle directive de Bank Al-Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes : À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques

- Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.
- Centralisation de l'évaluation E&S au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit.

Offre de Crédit Achamil : Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aux aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitations : Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux : Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.

Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc procède au calcul de ses fonds propres réglementaires conformément aux dispositions fixées par Bank Al-Maghrib et aux directives du comité de Bâle III en la matière.

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 15% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de 6% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 13,5 milliards de dirhams.

En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 1,3 milliard de dirhams. Cette augmentation de capital permettra à la banque de développer son activité, dont le financement de l'économie et plus particulièrement l'accompagnement des stratégies nationales en matière de soutien au secteur agricole, à l'agro-industrie et au monde rural en général et ce, dans le respect des exigences réglementaires en termes de ratios prudentiels.

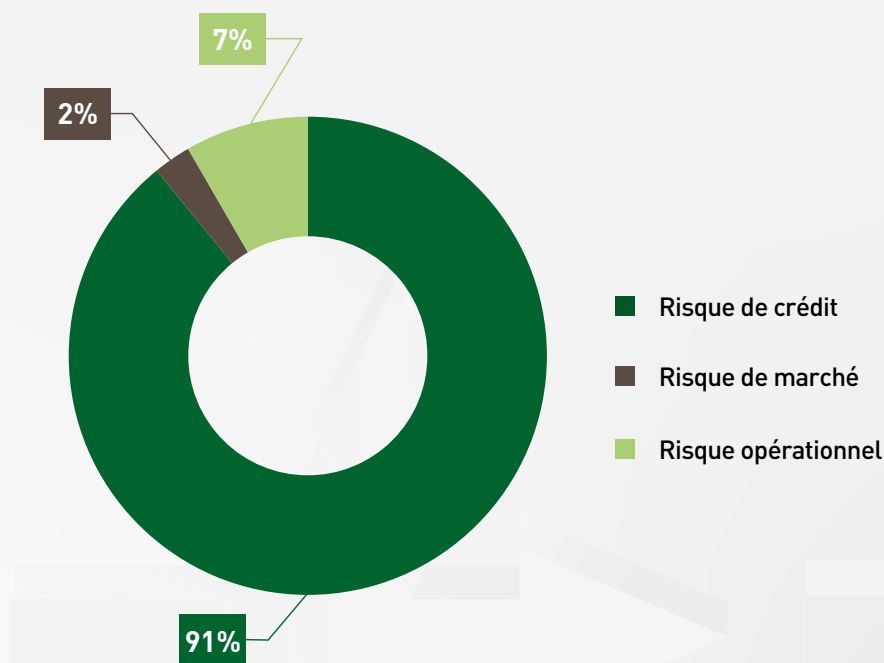
En MDH	Ratio exigé par BAM	2022	2023
FONDS PROPRES		12 754 115	13 521 839
Fonds propres de catégorie 1		8 952 940	10 255 550
Fonds propres CET1		7 658 940	8 961 548
Total risques pondérés		98 710 544	106 936 210
Ratio Tier one	9 %	9,1 %	9,6 %
Ratio CET1	8 %	7,8 %	8,4 %
Ratio de solvabilité	12 %	12,9 %	12,7 %

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité de la banque à faire face aux différents chocs systémiques et conjoncturels. Les normes Bâle II/III définissent deux types de ratios de fonds propres qui sont adoptés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc dans le cadre de sa conformité aux exigences de Bank Al-Maghrib.

Sur base consolidée, le ratio de solvabilité a atteint 12,7% tandis que le ratio des fonds propres de base s'est situé à 9,6%.

La répartition des actifs pondérés du CAM au terme de l'exercice 2023 se présente comme suit :



Au 31 décembre 2023, la répartition des actifs pondérés du CAM selon l'approche standard indique une forte allocation des fonds propres de la banque au dépend des risques liés aux crédits avec 94 milliards de dirhams, soit 91% du total des actifs pondérés.

En ce qui concerne les actifs pondérés au titre des risques opérationnels, ceux-ci sont calculés selon l'approche d'indicateur de base. Le CAM a alloué durant l'exercice 2023 plus de 7 milliards de dirhams à ces risques.

Au titre de la même période, Les actifs pondérés au titre du risque marché ont atteint 2 milliards de dirhams et représentent 2% du total des actifs pondérés.



ENGAGEMENT DURABLE DU GROUPE

ENGAGEMENT DURABLE DU GROUPE

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Banque historique de l'agriculture et premier partenaire des agriculteurs, le Crédit Agricole du Maroc est fortement mobilisé auprès de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur afin d'assurer le développement de l'écosystème agricole à travers la mise en place de dispositifs financiers spécifiques qui répondent à l'ensemble de leurs besoins.

En plus de son rôle de bailleur de fonds du monde agricole, la banque œuvre pour la promotion des activités économiques non agricoles en milieu rural, notamment en faveur des jeunes, à travers le développement d'une offre spécifique aux prestations d'appui à l'agriculture.

Elle a également mis en place et déployé des outils d'accompagnement non financier des ruraux à travers l'accélération de la digitalisation des transactions bancaires de base qu'elle met à la disposition des agriculteurs.

Au cours de la campagne 2022-2023 qui a été marquée par un déficit de pluviométrie, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est mobilisé de manière accrue pour lutter contre les effets de la sécheresse et soutenir la résilience du secteur agricole. Des réponses adaptées ont donc été apportées aux besoins de chaque agriculteur à travers la mise en place de mesures ciblées en adéquation avec cette conjoncture difficile.

Le Groupe met ainsi un point d'honneur à renforcer la confiance de l'agriculteur en l'avenir en lui transmettant un message d'espoir à travers un accompagnement optimal et réaliste en toutes circonstances, y compris lors des périodes difficiles.



I- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DU SECTEUR AGRICOLE ET DU MONDE RURAL

- **Signature des Contrats Programmes entre l'État, les interprofessions et le Crédit Agricole du Maroc pour la mise en œuvre de la Stratégie « Génération Green »**
- **Contractualisation pour un partenariat public privé, base de la gouvernance du secteur agricole**

En marge de la 15^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc, tenue du 02 au 07 mai 2023 à Meknès, sous le thème « Génération Green : pour une souveraineté alimentaire durable », un total de 19 contrats-programmes pour le développement des filières de production agricole ont été signés le jeudi 4 mai 2023.

Mobilisant une enveloppe budgétaire de 110 milliards de dirhams sur une période de 10 ans, dont 42 milliards de dirhams d'apport de l'État dans le cadre du fonds de développement agricole (FDA) et 47% de la contribution des professionnels, ces contrats-programmes ont été élaborés en concertation avec les fédérations interprofessionnelles concernées et ont pour objectif de moderniser les filières, d'optimiser la production et la distribution, ainsi que de valoriser la production agricole à horizon 2030.

Ils reposent sur trois principes, à savoir :

La mise en œuvre des différents axes de la stratégie « Génération Green », notamment le fondement donnant priorité à l'élément humain ;

Le conditionnement de l'octroi des aides aux organisations professionnelles à la réalisation des objectifs contractés ;

L'engagement des organisations professionnelles à se restructurer pour améliorer leur gouvernance et leur niveau de représentativité nationale et régionale.

Ces contrats-programmes concernent 4 filières animales (filrière laitière, viandes rouges, filières avicole et apicole), ainsi que 15 filières végétales (l'oléiculture, l'arboriculture, les agrumes, le palmier dattier, les céréales et légumineuses, les cultures sucrières, les oléagineux, le maraîchage, l'arganier, les semences, la filière biologique, les fruits rouges, le safran, le riz et la rose à parfum). Bras financier de l'État dans l'accompagnement de la Stratégie « Génération Green » et partenaire de référence de l'agriculture nationale, le Crédit Agricole du Maroc a pris part à la cérémonie de signature des contrats en présence du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, la Ministre de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, Ghita Mezzour, et le Ministre Délégué chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baïtas.

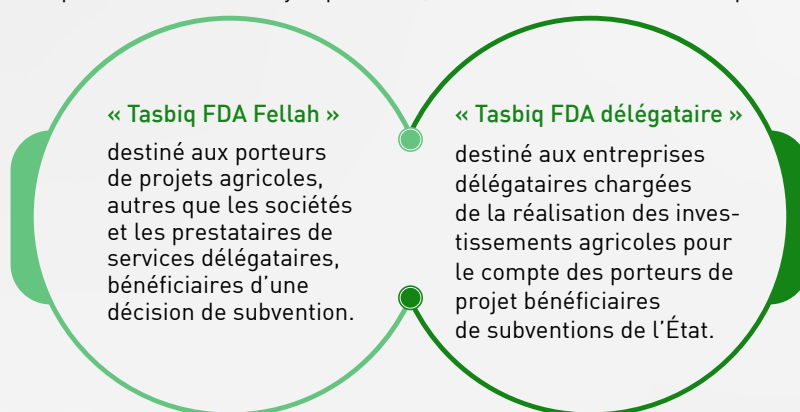
À l'instar de son accompagnement du Plan Maroc Vert, la banque s'est fortement mobilisée auprès de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur des filières agricoles grâce à une offre diversifiée et adaptée permettant de répondre aux besoins des différents acteurs pour des projets rentables et durables ayant un impact réel sur l'agriculture et la sécurité alimentaire du pays.

• Revue des taux de crédit des conventions Agri-Agro

Suite au relèvement du taux directeur de Bank Al-Maghrib de 100 points de base, il a été décidé de relever les taux des crédits à l'agriculture et du produit « Tasbiq FDA ». Des courriers d'information ont ainsi été adressés aux différents partenaires agri-agro de la banque.

• Refonte de l'Offre « Tasbiq FDA »

Dans le cadre de la refonte des modalités de traitement du produit « Tasbiq FDA », qui a pour but de permettre aux bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole, ayant déjà réalisé leur investissement, de disposer rapidement de leurs subventions en attendant la réception des fonds octroyés par l'État, ce dernier a été scindé en 2 produits :



• Opération KYF : « Know Your Farmer »

Le Crédit Agricole du Maroc s'est mobilisé pour effectuer un diagnostic approfondi des exploitations agricoles. Il s'agit d'une opération d'affinement et de mise à jour des données des clients sur la base de sorties terrains dans le but de mieux connaître l'agriculteur et de s'assurer que son unité de production est fonctionnelle et viable.

Une phase pilote a été lancée et menée par 50 enquêteurs retraités du Crédit Agricole du Maroc, elle a concerné 8 401 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble du territoire national. Chacun des enquêteurs déployés disposait d'une liste d'exploitations auprès desquelles il recueillait les informations à renseigner au niveau de l'application « KYF » configurée sur des tablettes mises à leur disposition.

Pour le démarrage de la deuxième phase et afin de tester la nouvelle application KYF installée sur les tablettes et reprenant le questionnaire à administrer auprès des gérants des exploitations agricoles, des enquêtes terrain ont été effectuées dans deux régions du Maroc, à savoir Marrakech El Haouz et Meknès Fès, réalisées sur un échantillon représentatif d'exploitations de différentes tailles et activités.

II- LANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2023-2024

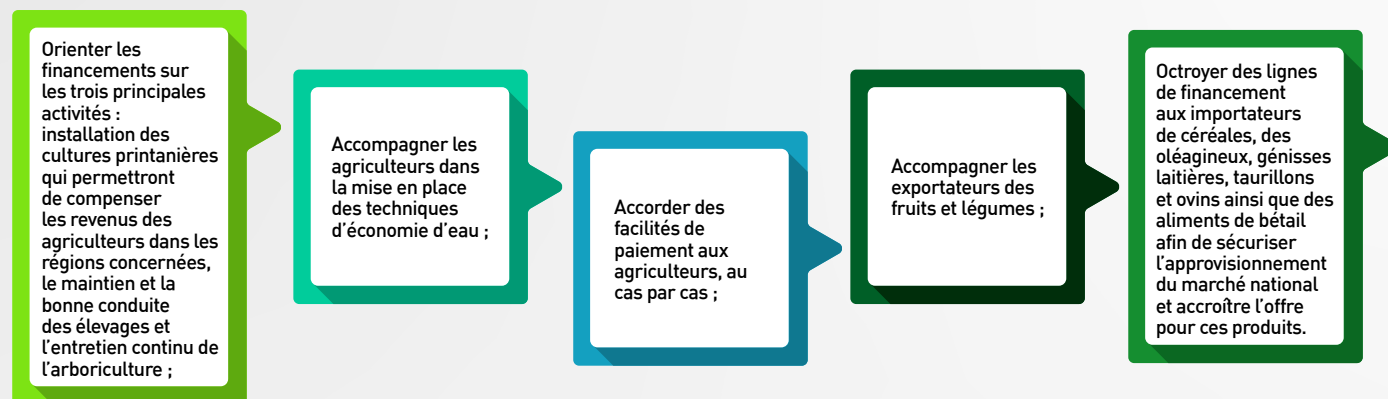
Le GCAM a participé au lancement de la campagne agricole 2023-2024, le vendredi 20 octobre 2023, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohammed SADIKI au niveau de la commune de Sidi M'Hamed Ben Rahal, dans la Province de Settat, en présence du Gouverneur de la Province de Settat, du Président de la région Casablanca-Settat et du Président de la Fédération des Chambres d'Agriculture. Étaient également présents les présidents des chambres régionales de l'agriculture, les présidents des fédérations interprofessionnelles des filières de production, le représentant du Président de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER), ainsi que des responsables de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) et des responsables centraux et régionaux du Ministère.

Pour relever les défis liés à la rareté de l'eau et à la hausse des coûts des intrants agricoles, le Ministère a pris une série de mesures et dispositions dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030 :



Le Crédit Agricole du Maroc a pour sa part réaffirmé son engagement pour l'accompagnement de la dynamique de relance économique nationale, tout en apportant son soutien à la petite agriculture et au monde rural pour lutter contre les effets de la sécheresse.

En tant que banque citoyenne et solidaire, leader dans le financement de l'Agriculture et de l'Agro-industrie avec 85% de crédits octroyés au secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc a déployé un dispositif de soutien et d'appui aux agriculteurs, lequel s'articule autour des volets suivants :



Le lancement de cette campagne a également été l'occasion pour le GCAM de dresser le bilan de ses réalisations au titre de la campagne 2022-2023, lors de laquelle il a employé 12,2 MMDH de prêts répartis comme suit :



III- PARTICIPATION AUX SALONS ET ÉVÈNEMENTS À CARACTÈRE AGRICOLE, RURAL ET SOLIDAIRE

À travers une participation active à différents événements à caractère agricole, rural et solidaire, générateurs de valeur ajoutée, le Crédit Agricole du Maroc tend à renforcer son image de banque citoyenne auprès des agriculteurs, clarifie son positionnement et appuie ainsi sa Mission de Service Public. Ces participations représentent par ailleurs une opportunité pour les entités du Groupe (CAM, TEF, ARDI et la Fondation CAM pour le Développement Durable) de promouvoir aussi bien leurs offres de financement que l'approche holistique prônée par le Groupe et ainsi d'accroître sa visibilité :



- Participation à la 6^{ème} édition du Salon Halieutis, tenue du 01 au 05 février 2023 à Agadir sous le thème: « Pêche et Aquaculture durables : leviers pour une Économie Bleue inclusive et performante » ;
- Participation, du 08 au 10 février 2023, au Salon annuel « Fruit Logistica » à Berlin – Allemagne ;
- Participation aux comités de pré-sélection des porteurs de projets de la région Casablanca-Settat, tenus les 09, 10 et 22 mars 2023, pour le recrutement de la 7^{ème} promotion des Jeunes Entrepreneurs Solidaires, lancés par La Fondation Mohammed V pour la Solidarité et le Réseau des Centres des Très Petites Entreprises Solidaires, dans le cadre du Programme d'Insertion par les Activités Économiques « PIAE » ;



- • Participation à la cérémonie de remise des prix aux coopératives féminines gagnantes de la 4^{ème} édition du Prix national de la meilleure idée pour le développement d'un projet coopératif féminin « Lalla Al Moutaaouina », tenue le 20 mars 2023 sous le thème « Pour des coopératives féminines leaders » ;
- • Participation à la 15^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc, tenu du 02 au 07 mai 2023 à Meknès, sous le thème « Génération Green, pour une souveraineté alimentaire durable » ;
- • Participation au Salon National des Fruits Rouges, tenu du 07 au 11 juin 2023 à Kénitra, sous le thème « Génération Green : la filière fruits rouges, un modèle d'intégration de la ressource humaine » ;
- • Participation au Congrès Annuel de la Confédération Internationale du Crédit Agricole, tenu les 25 et 26 septembre 2023 au Caire, sous la thématique « Enjeux climatiques et géopolitiques: examen de l'impact sur le stress hydrique en Egypte et dans le monde » ;
- • Participation à la 28^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui s'est déroulée à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023 ;
- • Participation à l'atelier d'organisation de la 2^{ème} édition du concours national AGRIYAOUNG INNOVATE, au profit des jeunes porteurs de projets, tenu le 21 décembre 2023 au siège de l'ADA.

TRANSITION VERTE



Le secteur agricole est en pleine mutation, confronté à des enjeux majeurs liés à la transition écologique, à la protection de la biodiversité et à la vulnérabilité accrue de la population rurale face aux aléas climatiques. Les premiers effets du changement climatique au Maroc se manifestent déjà par des perturbations des régimes de précipitations et une hausse des températures.

Selon la Contribution Déterminée au niveau National (NDC) du Maroc de juin 2021, l'agriculture, dont plus de 80% dépend des précipitations, est directement impactée par ces changements. Les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents, entraînent une baisse significative de la production agricole, affectant particulièrement les petits agriculteurs et impactant directement leurs revenus et leur niveau de vie.

Paradoxalement, les activités agricoles, responsables de 21,3% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Maroc, contribuent aux changements climatiques. Les principales sources de ces émissions sont l'élevage intensif, les engrais chimiques et les pratiques de gestion des sols. Conscient des répercussions socio-économiques, le Maroc a adopté une approche volontaire, intégrée, participative et responsable dans ses efforts d'adaptation et d'atténuation, un pilier majeur de sa Stratégie Nationale de Développement Durable. Cette démarche exige des exploitations agricoles qu'elles s'adaptent pour répondre aux défis environnementaux, à travers l'adoption de pratiques durables. Pour ce faire, un accompagnement financier et une expertise spécialisée sont nécessaires, notamment de la part des institutions financières comme le Crédit Agricole du Maroc (CAM), véritable banque verte.

C'est pourquoi, adhérant au principe consistant à répondre aux besoins économiques et sociaux actuels sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, l'ambition du CAM est de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), en particulier : promouvoir une économie favorisant l'emploi et la croissance économique (ODD 8), plus respectueuse des ressources naturelles et en mesure de s'adapter aux réalités du changement climatique (ODD 13) qui améliore la sécurité alimentaire (ODD 2) tout en réduisant la pauvreté (ODD 1) à travers des services financiers à toutes les populations, y compris les plus vulnérables d'entre elles, comme les femmes et les populations rurales (ODD 5 et 10).



I- OFFRE DE FINANCEMENT DURABLE

Le Crédit Agricole du Maroc est impliqué depuis plusieurs années en faveur d'une croissance verte et accompagne ses clients dans cette démarche. Acteur majeur du financement du milieu agricole et rural, le CAM a développé ces dernières années des offres pour répondre spécifiquement aux besoins des agriculteurs et agro-industriels, notamment en matière d'énergie, d'irrigation, de gestion des déchets agricoles, d'agriculture biologique et d'adaptation aux changements climatiques.

1- Financer la transition verte des secteurs agricole et agro-industriel

Dans un contexte d'accélération des impacts du changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'adoption de nouvelles réglementations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le CAM avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place le programme ISTIDAMA (« durabilité » en arabe) qui propose quatre offres de financement innovantes. Destinées aux unités agricoles, agro-industrielles et de recyclage des déchets, ces offres sont dédiées aux projets visant une gestion durable des ressources naturelles et combinant financement, prime de 10% du montant du crédit, et accompagnement technique gratuit.

Ce programme est composé de 4 produits :

ECOTAQA Agriculture : une offre conçue pour accompagner les agriculteurs souhaitant améliorer la performance énergétique de leur exploitation et/ou produire de l'énergie renouvelable (hors pompage solaire). Les projets de semis direct sont également éligibles à un financement à travers EcoTaqa Agriculture.

ECOTAQA Agro-industrie : une offre conçue pour accompagner les entreprises agro-industrielles désirant améliorer leur performance énergétique et/ou produire des énergies renouvelables.

AGRONIFAYA : une offre de financement destinée aux opérateurs souhaitant réaliser des projets de traitement et de transformation des déchets organiques (végétaux/animaux) et inorganiques (plastiques principalement) résultant des activités agricoles et/ou agro-industrielles.

BIOFILAH : une offre de financement des investissements et du besoin en fonds de roulement des projets d'agriculture biologique.

Pour sensibiliser agriculteurs et entreprises aux avantages d'une production durable et mettre en avant l'engagement du CAM à accompagner cette transition verte, le CAM a présenté le programme ISTIDAMA lors de nombreux événements, parmi lesquels :

- Séminaire sur la Finance Verte organisé par la CGEM en janvier 2023 ;
- Journée sur « l'Efficacité énergétique » organisée par la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) de Casablanca au profit des professionnels du secteur agro-industriel de la Région de Casablanca Settat ;
- Du 08 au 10 février 2023, Salon annuel « Fruit Logistica » à Berlin (Allemagne) ;
- Du 02 au 07 Mai 2023, Salon International de l'Agriculture au Maroc « SIAM » à Meknès ;
- Festival International des Fruits Rouges à Kenitra, organisé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, du 7 au 11 juin 2023.

2- Readiness Program au Fonds Vert Climat

Dans le but de mobiliser des financements concessionnels du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour contribuer plus fortement aux efforts d'adaptation et d'atténuation de l'agriculture et de l'agro-industrie au Maroc, le CAM a mobilisé un « Grant Support Agreement » pour un Readiness programme auprès du FVC. Ce projet vise à renforcer ses capacités afin d'aligner ses pratiques aux exigences et standards dudit Fonds et de proposer des projets climatiques de haute qualité.

D'une durée de 18 mois, le projet a débuté en octobre 2022.

L'année 2023 a permis de monter en compétence une équipe pluridisciplinaire du CAM sur les procédures d'accréditation auprès du FVC, en particulier les aspects environnementaux, sociaux et genre. Cette équipe a également été formée sur les étapes de la demande de financement du Fonds Vert pour le Climat et les documents y afférents : concept note et funding proposal en particulier. Des exercices pratiques ont abouti à la rédaction d'une Concept Note qui sera soumise à l'approbation du Fonds en 2024 avec l'appui du Ministère de la Transition Énergétique.

Enfin, des sessions de sensibilisation de tous les niveaux de management de la banque ont mis en avant l'intérêt de la finance climatique pour une institution financière telle que le CAM.

II- INTÉGRATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES DES DÉCISIONS FINANCIÈRES

Acteur majeur du secteur bancaire marocain, le Crédit Agricole du Maroc est conscient des risques environnementaux et sociaux qui peuvent être associés aux projets financés. En ce sens, le CAM a mis en place des dispositifs permettant une meilleure intégration des risques financiers liés à l'environnement et au climat dans la gestion globale des risques et cela en phase avec les orientations de la Bank Al-Maghrib et les meilleures pratiques internationales.

1- Systèmes de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux

Engagé en faveur du développement durable et conscient des risques environnementaux et sociaux liés aux projets financés, le CAM a initié en 2016 le développement et la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Ce système est basé sur les normes internationales et les meilleures pratiques en vigueur et est aligné avec la réglementation marocaine en matière de gestion environnementale et sociale.

Le SGES permet d'identifier et de prévenir les risques environnementaux et sociaux (E&S) associés à un projet d'investissement, en d'autres termes, les impacts négatifs potentiels de ce projet sur l'environnement et les communautés.

En raison de l'impact potentiel de ces risques sur la viabilité financière des projets, le CAM accompagne les investisseurs dans la prise en compte des risques E&S dès la phase de conception de leurs projets d'investissement.

Fin 2022, le CAM a lancé en collaboration avec l'AFD un audit afin d'analyser les écarts du SGES en vigueur. Ayant confirmé l'alignement du SGES avec la réglementation marocaine et les normes et standards internationaux en matière de gestion environnementale et sociale, l'audit a néanmoins émis des recommandations pour en améliorer le fonctionnement. Ces recommandations ont été prises en charge par les équipes expertes du CAM et ont abouti à :



Développement de SGES filiales

Dans le but d'aligner ses filiales sur les standards internationaux en matière de finance responsable et en soutien à son engagement pour le développement durable et la transition verte, le CAM a entamé la mise en place dès 2022 de systèmes de Gestion Environnementale et Sociale adaptés à l'activité de ses filiales de mésofinance agricole (Tamwil El Fellah) et de leasing (CAM Leasing).

Ce chantier a été finalisé et déployé en juillet 2023 au sein de CAM Leasing, de pair avec un programme de formation ayant pour but de renforcer les capacités des collaborateurs de l'institution en matière de gestion environnementale et sociale.

Concernant Tamwil El Fellah, le déploiement du SGES a nécessité l'intégration de particularités liées aux modalités de fonctionnement de l'établissement, avec un développement spécifique pour l'intégration dans le système d'information. Après une phase de test ainsi que la formation des parties impliquées, le nouveau SGES sera déployé au cours du 1^{er} semestre 2024.

2- Gestion des risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique pose un défi majeur pour les institutions financières marocaines, étant donné ses répercussions potentiellement négatives sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques. C'est dans ce contexte que la banque, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), a entrepris un projet structurant visant à évaluer les opportunités et les risques associés au changement climatique. Signé en juillet 2022, un projet d'assistance technique au CAM a été lancé portant sur l'évaluation des risques et opportunités liés au climat.

Deux catégories de risques climatiques ont été identifiées :

Risques physiques : Ils incluent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques extrêmes : sécheresses, inondations, incendies de forêt, ainsi que les changements chroniques du climat : variations persistantes des niveaux de précipitations, élévation du niveau de la mer ou augmentation de la température ambiante moyenne.

Risques de transition : Ces risques émergent de l'adaptation de la société vers une économie à faibles émissions de carbone. Dans le cadre de ce projet, une définition de la finance verte a été proposée, et les analyses qualitatives et quantitatives du portefeuille finance verte du CAM ont été réalisées. Des outils d'évaluation de l'exposition aux risques climatiques des projets financés par le CAM ont également été développés. Enfin, une formation sur les risques climatiques a été dispensée aux administrateurs de la banque. Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses processus internes mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme ISTIDAMA et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi. En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable et un apport positif à la société dans son ensemble.

III- BANQUE ENGAGÉE DANS L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Convaincu de son rôle moteur dans l'accompagnement de l'agenda marocain pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, le CAM démontre un engagement actif pour réduire les inégalités subies par les femmes et promouvoir leur autonomisation économique, contribuant ainsi au développement durable du Maroc. De même, l'égalité professionnelle au sein de ses équipes est considérée comme essentielle pour un avenir durable et équitable. En créant un environnement de travail inclusif, le CAM permet à chaque femme de réaliser son plein potentiel, renforçant ainsi sa contribution au progrès social et économique du pays.

Ainsi, les actions de la banque s'alignent avec les ODD 5 (Égalité entre les sexes) et ODD 8 (Travail décent et croissance économique). Au cours de l'année 2023, le CAM a entamé un nouveau chantier pour fédérer les initiatives portées par les différentes entités de la banque dans le but de mettre en place une politique dédiée au genre. En adoptant cette stratégie d'institutionnalisation du genre, le GCAM renforce sa position en tant qu'institution financière responsable et soucieuse de l'équité et de l'inclusion.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué, réunissant non seulement des représentants des différents métiers du CAM mais également des filiales, dans le but de suivre le déploiement de la stratégie pour l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes.

1- Évaluation de la situation du genre dans le Groupe CAM

Dans le but d'institutionnaliser l'approche du genre au sein du CAM et de ses filiales, l'une des premières actions engagées par le CAM a consisté en la conduite d'un diagnostic identifiant les nombreuses initiatives existantes à travers un processus de collecte d'informations qui a permis de consolider les actions des différents métiers en termes qualitatifs et quantitatifs.

2- Élaboration d'un tableau de bord et d'indicateurs de mesure

Conformément aux recommandations de la circulaire N°1/W/2022 relatives à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit de Bank Al-Maghrib qui prône la mise en place d'indicateurs de suivi, un tableau de bord spécifique a été développé afin de capturer l'évaluation du traitement du genre dans les opérations financières de la banque. Ce tableau de bord est essentiel à l'évaluation des réalisations du CAM et à la compréhension des limites éventuelles dans son approche en faveur du genre, afin de répondre de manière pertinente aux besoins et aux aspirations des clientes.

3- Élaboration d'une politique du GCAM sensible au Genre

Au sein du secteur bancaire, la mise en place d'une politique dédiée au genre représente une démarche essentielle. Au sein du CAM, l'objectif primordial de cette politique est de formaliser l'approche du genre engagée de longue date au sein du Groupe afin d'en maximiser l'impact sur l'autonomisation des femmes en leur offrant un accès équitable aux services bancaires, aux opportunités professionnelles et en favorisant leur inclusion dans le tissu économique.

Alignée avec le cadre réglementaire marocain, les recommandations de Bank Al-Maghrib et les standards onusiens concernant l'autonomisation des femmes et de financement vert et inclusif, la politique du Groupe Crédit Agricole du Maroc sensible au genre a été pensée selon 5 principes :

- 1- L'inclusion économique comme levier d'autonomisation des femmes ;
- 2- La lutte contre la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques ;
- 3- L'équité professionnelle homme-femme au sein de l'entreprise ;
- 4- Le dialogue permanent avec les parties prenantes ;
- 5- La communication sur les performances et l'évaluation des impacts.

4- Formation et participation au dialogue avec les parties prenantes externes

Pour accompagner le déploiement du projet d'institutionnalisation du genre, une formation spécifique a été développée pour former des formateurs internes. Elle vise à sensibiliser et outiller les équipes pour mettre en œuvre une démarche stratégique dédiée à l'égalité de genre, tout en tenant compte de la réglementation en vigueur au Maroc.

D'autres formations et actions de sensibilisation seront développées et déployées au cours de l'année 2024, en parallèle avec la mise en œuvre de la politique genre.

IV- LE CAM À L'AGENDA RÉGIONAL ET MONDIAL DE L'AGRICULTURE DURABLE

L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au changement climatique (Initiative AAA) a vu le jour en 2016 en marge de la COP 22. Son objectif est de renforcer la résilience de l'agriculture sur le continent par la promotion de projets concrets visant à améliorer la gestion du sol, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques et la capacité de financement. L'Initiative AAA permet de partager les bonnes pratiques mais également de contribuer au transfert de technologie, d'accompagner la conception d'une stratégie agricole adaptée, de monter des projets capables de répondre aux critères des partenaires au développement et bailleurs de fonds.

Plusieurs contraintes entravant le développement agricole sont communes aux différents pays de la région, notamment celle relative au financement. En effet, d'après la Banque Mondiale, en 2023 l'agriculture représente 40% des emplois et près de 13% du PIB du pays. Cependant, « En 2020, seulement 3% des investissements privés mondiaux en matière de développement durable étaient destinés à l'Afrique ». Les flux actuels restent donc insuffisants pour répondre aux besoins réels du continent. C'est pour cela que le CAM s'est engagé, depuis 2016, à échanger son savoir-faire et son expérience en matière d'inclusion financière des agriculteurs avec les institutions financières africaines.

Le Crédit Agricole du Maroc n'a cessé de renforcer sa position de leader dans le financement de l'agriculture et du milieu rural à travers son engagement permanent auprès de ses partenaires africains. Aussi, dans le cadre de la coopération Sud-Sud du Groupe Crédit Agricole du Maroc, l'année 2023 a été marquée par :

- Le renouvellement de certains accords de coopération arrivés à échéance ;
- La poursuite de la mise en œuvre du calendrier d'échanges avec les différents partenaires africains ;
- La participation aux activités de l'AFRACA en tant que membre du Comité Exécutif ;
- Le suivi de la filiale AMIFA Sénégal.

1- Renouvellement des accords et poursuite de échanges de coopération avec les partenaires africains

Sur la base du bilan positif de leur coopération avec le CAM, la Development Bank of Ethiopia (DBE) ainsi que la Development Bank of Zambia (DBZ) ont souhaité procéder au renouvellement du partenariat. Ainsi, de nouvelles conventions ont été signées, respectivement le 1^{er} février 2023 avec la DBE et le 11 mai 2023 avec la DBZ.

Suite au renouvellement de certains accords, le CAM a entamé les démarches de mise en œuvre avec La Banque Agricole (LBA) du Sénégal, L'Union Interrégionale des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricoles Mutuels (UNICECAM) ainsi que Nigerian Incentive-Based Risk sharing System for Agricultural Lending (NIRSAL). Avec chacune de ses institutions, les priorités ont été définies et des sessions d'échanges organisées entre les équipes de part et d'autre. Parmi les thématiques abordées, en plus des thématiques classiques telles que le scoring agricole ou les produits de financement de l'agriculture, le sujet de la digitalisation du parcours client comme outil d'inclusion financière a été récurrent, démontrant la nécessité de poursuivre les efforts pour l'intégration des populations rurales.

2- Participation aux activités de l'AFRACA

L'AFRACA (African Rural and Agricultural Credit Association) est une organisation panafricaine, créée en 1977, qui joue un rôle crucial dans le développement du secteur agricole et rural en Afrique. Elle regroupe des institutions financières et des agences de développement de divers pays africains, avec pour objectif principal de promouvoir et de renforcer l'accès au crédit et aux services financiers pour les communautés rurales et agricoles.

En plus de sa participation aux ateliers et task forces organisés par l'AFRACA, le fait marquant de l'année 2023 a été l'organisation par le CAM d'une visite d'échange, du 2 au 6 octobre 2023, sur la finance digitale et l'inclusion financière des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises agricoles. Cet événement a connu la participation de 21 personnes provenant d'institutions financières membres de l'AFRACA et représentant 10 pays africains différents (Kenya, Malawi, Mali, Niger, Tanzanie, Ouganda, etc.).



Au cours de cette visite, le CAM a mobilisé ses compétences métiers pour présenter son expérience en rapport avec la thématique. Cet événement, riche en apprentissages, a permis non seulement de créer une forte synergie entre les participants mais aussi de renforcer le positionnement du CAM au sein de l'AFRACA et sa notoriété en tant qu'institution leader dans le financement de l'agriculture et l'inclusion financière des ruraux.



En raison de son engagement fort au sein de l'AFRACA, le mandat du CAM en tant que représentant de la sous-région Afrique du Nord et membre du Comité Exécutif a été reconduit pour une période de deux ans lors de l'Assemblée Générale de l'AFRACA tenue à Kinshasa (République Démocratique du Congo) du 23 au 25 octobre 2023.

3- Suivi de la filiale AMIFA Sénégal

Dans le cadre de l'initiative pour l'accompagnement de la petite agriculture au Sénégal, une convention de partenariat a été signée par le Royaume du Maroc, la République du Sénégal, le Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) et le Groupe Crédit Agricole du Maroc. Afin de soutenir cette institution, jouant un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services financiers, le GCAM s'est engagé à une prise de participation dans le capital d'AMIFA Sénégal ainsi qu'à un transfert d'expertise dans l'inclusion financière des petits agriculteurs.

Le transfert de compétences du CAM en faveur d'AMIFA Sénégal s'est traduit tout d'abord par la désignation d'un ancien directeur de la Caisse Régionale, en tant que représentant DGA en charge de l'Agriculture à compter du 1^{er} janvier 2022 au niveau d'AMIFA. Parallèlement à cette nomination, une équipe de travail pluridisciplinaire a été constituée par le CAM pour produire la stratégie de financement de l'agriculture d'AMIFA, les offres de financement du secteur et d'autres outils nécessaires au déploiement de la stratégie.

Afin de soutenir le déploiement de la stratégie agricole d'AMIFA, le CAM a reçu, du 30 janvier au 03 février 2023, une délégation de l'institution menée par son Directeur Général et composée du Directeur Général Adjoint en charge de l'agriculture et de deux superviseurs. Au terme de cette mission, les grandes lignes de l'assistance technique CAM-AMIFA pour l'exercice 2023 ont été définies pour permettre à la fois une montée en compétence des équipes d'AMIFA et le développement d'outils techniques et commerciaux.

En mars 2023, une délégation composée de hauts cadres du CAM et de Tamwil El Fellah s'est rendue au Sénégal en vue d'évaluer le dispositif de financement mis en place. Cette mission a permis de :

- Faire l'analyse des résultats commerciaux de l'activité agricole et proposer des actions correctives ;
- Réaliser des visites de prospections ciblées visant les opérateurs et coopératives les mieux structurés en vue de réaliser des opérations d'agrégation.

Enfin, et pour formaliser et renforcer l'appui apporté par le CAM, une convention d'assistance technique a été signée le 8 mai 2023 entre CAM et AMIFA, visant à mettre en place et à développer le financement des activités agricoles et rurales. Cette convention inclut également un accompagnement dans divers domaines de compétence du CAM, tels que la stratégie, le marketing, le développement, la communication et les ressources humaines.

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2023, la **FCAMDD** a poursuivi ses efforts pour la promotion d'une transition agro-écologique des systèmes agricoles à travers :

I- LE PROJET PILOTE D'ÉLEVAGE LAITIÉRE DURABLE DANS LE BASSIN DU TADLA EN COLLABORATION AVEC L'AMBASSADE DES PAYS-BAS

Visant à accompagner 19 éleveurs clients du CAM vers une conduite durable de leur activité, ce projet a pris fin en mars 2023, après un accompagnement des éleveurs par des experts marocains et néerlandais pendant plus de 2 ans. Il a permis de mettre en place des plans d'aménagement et de conduite durable (PACD), d'en évaluer l'impact et de mesurer l'évolution de la durabilité des 19 exploitations bénéficiaires.

Cette évaluation finale a fait l'objet d'un atelier de clôture et de restitution, en présence de représentants du groupement de bureaux d'études impliqués (ADI, côté marocain et PUM, côté néerlandais), de l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc, du CERCAM, du CAM et de la FCAMDD. En voici les principaux résultats :

Alimentation	Proposition de ration alimentaire optimale équilibrant les apports en aliments grossiers, concentrés riches en protéines, et cultures fourragères pratiquées.		
Pratiques agricoles	Amélioration de la gestion de l'exploitation (enregistrement des données et évaluation), et des pratiques agricoles (production fourragère, rotation des cultures, préservation de la fertilité du sol et optimisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation).		
Qualité du lait	Amélioration de la qualité de la traite et de la production laitière.		
Bien-être et santé animale	Sensibilisation et prévention des pathologies (mammites, boiteries...).		
Environnement	Réduction de la pollution visuelle, olfactive et meilleure gestion du fumier et des effluents.		

Force est de constater que les recommandations mises en œuvre sont principalement celles nécessitant peu de moyens financiers mais qu'elles ont néanmoins permis une amélioration des performances liées notamment à la conduite de l'élevage et au bien-être animal.

Aucun des investissements prévus dans les 19 PACD personnalisés n'a été réalisé. Ces investissements portaient principalement sur l'acquisition d'équipements et matériels nécessaires à un élevage laitier durable, à savoir :

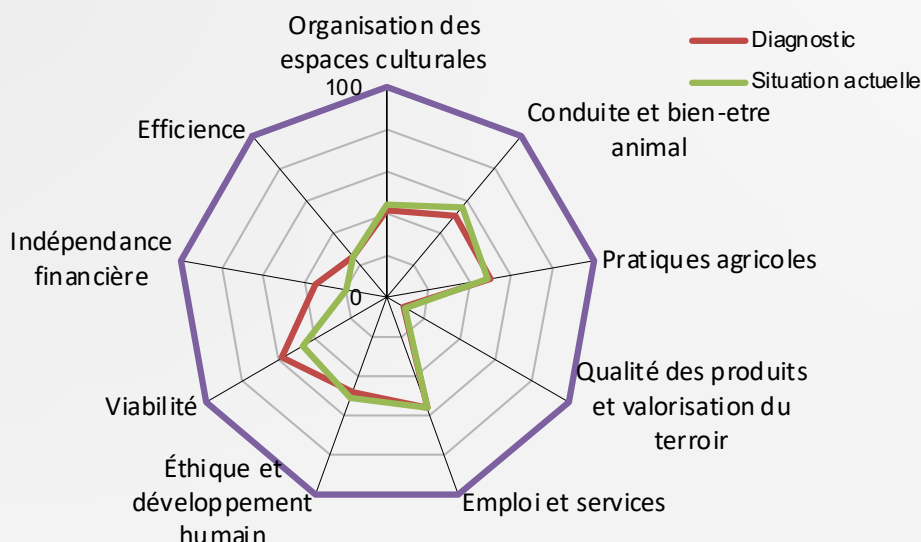
		Aménagement des étables (rénovation des bâtiments et installations, ventilation naturelle, ombrage, logette, système d'alimentation et d'abreuvement, etc.).
		Installation solaire photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment d'élevage, éclairage lampes LED, minuteries et capteurs de mouvement pour optimiser l'éclairage.
		Matériels de gestion et équipements : balance à plateau pour les aliments et le bétail, réfractomètre, mélangeur et distributeur d'aliments, nettoyeur haute pression, pré-refroidisseur de lait, automatisation des salles de traite.

Le faible niveau d'investissement s'explique principalement par le contexte économique mondial marqué par l'inflation (hausse des prix de plus de 30% des aliments composés), et par l'une des pires années de sécheresse qu'a connu le Maroc depuis plus de 30 ans, qui ont créé un climat défavorable aux investissements.

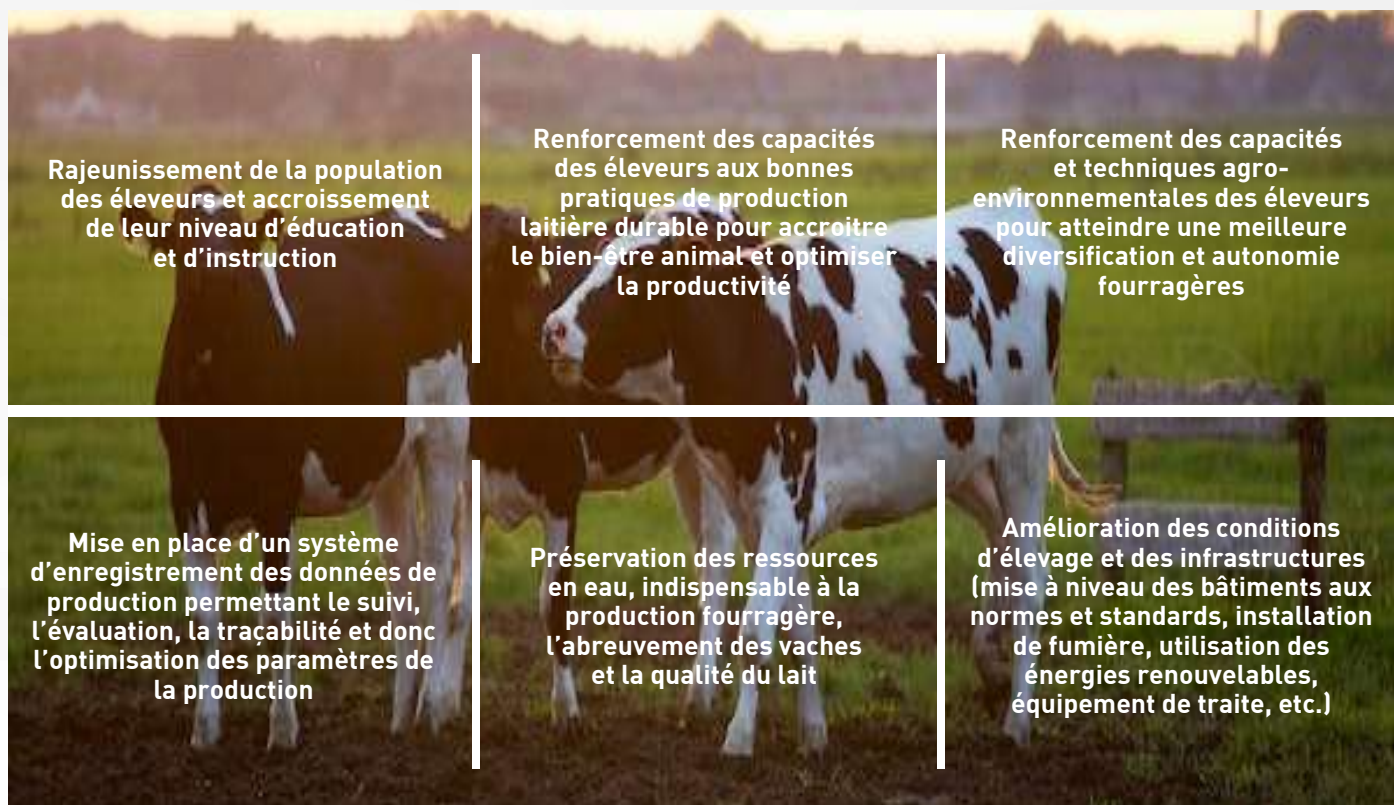
Ce contexte a également provoqué une baisse importante de l'effectif des vaches laitières chez plusieurs éleveurs, avec une tendance vers l'abandon pour certains, due à l'incapacité à faire face aux charges d'alimentation du bétail (qui ont atteint 50 à 90% des charges globales de certains élevages).

Par conséquent, la tendance d'un point de vue durabilité globale est également à la baisse, principalement sur l'échelle économique fortement impactée par l'inflation. Sur les échelles socio-territoriale et agro-environnementale, une légère amélioration a été observée grâce aux efforts d'accompagnement et d'encadrement fournis par les experts en matière de pratiques d'élevage durable.

Durabilité moyenne des exploitations sur les 9 composantes d'évaluation de la durabilité



La filière laitière dans le bassin du Tadla contribue à la préservation de la vitalité économique de la région et constitue un des piliers de la sécurité alimentaire au Maroc. Les nombreux défis d'ordre environnemental, socio-économique et organisationnel, auxquels elle fait face accentuent la nécessité d'en repenser le modèle. La concrétisation d'un modèle marocain d'élevage laitier durable qui puisse être économiquement rentable, viable et résilient au changement climatique, nécessite :



II- VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES PAR LA PRODUCTION DE COMPOST

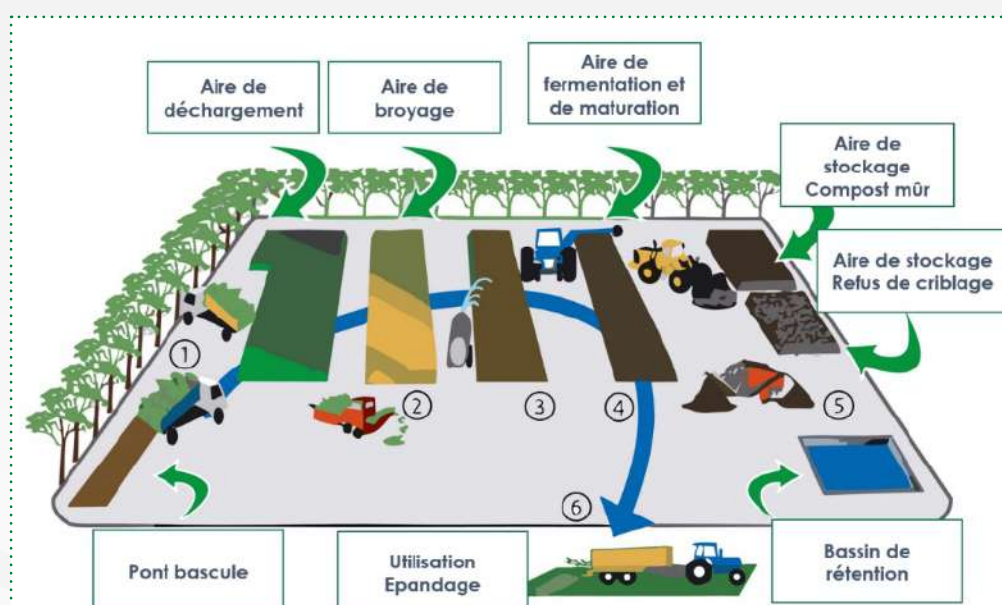
Porté par l'Association Agrotech Souss Massa dans le cadre du partenariat qui la lie à la Fondation, ce projet, décliné en 3 phases, vise à encourager la valorisation des déchets organiques par la production de compost et la mise en place d'une plateforme collective régionale de compost dans la région du Souss-Massa.

La 1^{ère} phase a porté sur la constitution d'une base de données pour déterminer les gisements des déchets organiques agricoles au niveau national puis au niveau de la région du Souss Massa (identification des superficies et types de cultures générant des quantités importantes de déchets), afin d'estimer le potentiel de production de compost de chaque région et formuler des pistes de compostage adéquates par rapport à la nature des gisements. Cette première étape a permis d'établir une cartographie des opportunités de compostage et de formuler des estimations allant de 2,68 millions de tonnes dans la région de Draa-Tafilalet à 7,17 millions de tonnes dans la région de Casablanca-Settat, pour un potentiel de production de compost estimé entre 0,93 à 0,94 millions de tonnes de compost.

La 2^{ème} phase a permis d'approfondir ces résultats grâce à l'analyse de l'offre et de la demande en compost ainsi que l'étude des technologies de compostage adéquates. Elle a abouti à :

- La formulation de scénarios d'optimisation des mélanges de matières organiques : proposer des quantités différentes de matières premières avec intégration du fumier pour avoir un rapport carbone/azote (N/C) supérieur à 20 et déterminer le potentiel de compostage et de co-compostage.
- L'identification des opportunités de production au niveau de la région du Souss Massa, en tenant compte du coût d'approvisionnement en déchets, de transport, de production (selon les méthodes de compostage et technologies adoptées), la segmentation des clients, la rétribution des déchets d'origine végétale au profit des producteurs et la structuration des prix du compost au Maroc par rapport aux importations...
- L'identification des modalités de mise en place d'une plateforme régionale de compost (ex. plateforme centralisée pour la région, semi-collectives, ou une plateforme individuelle « on-farm » pour les grandes exploitations), ainsi que les parties prenantes et le mode de gouvernance à adopter.

La 3^{ème} phase de l'étude a permis en dernier lieu de réaliser une étude de faisabilité traitant des modalités de gestion, de l'emplacement de la compostière, du coût d'investissement, du type de financement et des partenaires potentiels. Les risques et impacts du projet ont été analysés d'un point de vue économique, social, environnemental et sanitaire.



III- PROMOTION DE L'AGRICULTURE DE CONSERVATION À TRAVERS LE SEMIS DIRECT

En octobre 2023, la Fondation a finalisé le montage, en partenariat avec l'Association Marocaine de l'Agriculture de Conservation (AMAC), d'un projet d'appui au Programme National de Semis Direct afin de promouvoir l'adoption à plus grande échelle du semis direct et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques et techniques de l'agriculture de conservation.

Ce projet soutient l'organisation de sessions de sensibilisation et démonstration dans 3 régions du pays :

- La 1^{ère} session s'est déroulée dans la région de Béni Mellal Khénifra les 27, 28 et 29 octobre 2023, au siège de la Chambre d'Agriculture, avec la participation de plus de 90 personnes ;
- La 2^{ème} session s'est tenue dans la région de Casablanca-Settat les 10, 11 et 12 novembre 2023, dans la salle des conférences de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid (ENSA), avec la participation de plus de 120 personnes ;
- Une 3^{ème} et dernière session sera organisée en 2024 dans une région qui reste à déterminer.

Rassemblant des participants appartenant à diverses structures publiques et privées, agriculteurs, organisations professionnelles, industriels, prestataires de services, ces journées sont l'occasion de promouvoir les pratiques d'agriculture de conservation et de rappeler les enjeux et perspectives d'amélioration qu'offre l'adoption du semis direct. Ces journées permettent également le partage d'expériences réussies à travers des témoignages d'agriculteurs convertis au semis direct. Les produits de financement du CAM, notamment l'offre ISTIDAMA qui vise à faciliter l'acquisition de semoirs directs, sont également présentés. Enfin, une démonstration de semis direct sur le terrain est réalisée, avec une mise en place d'essais chez un agriculteur de la région.



TAMWIL EL FELLAH

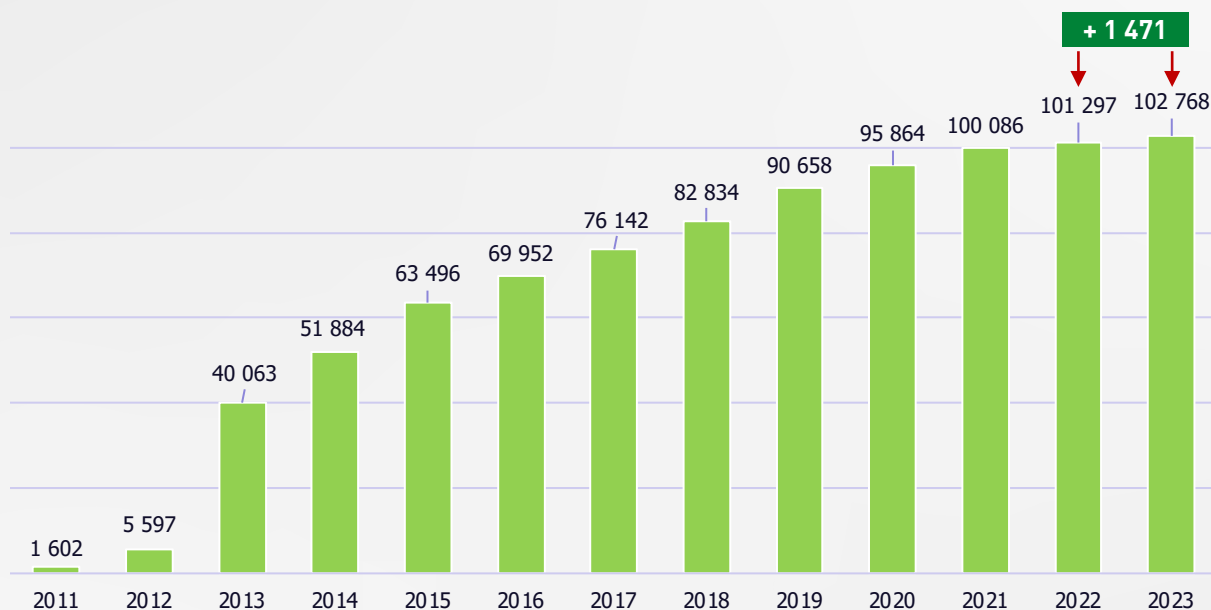
En dépit de la conjoncture agricole difficile marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux cotés des petits agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, tout en poursuivant la mise en place de son plan de développement et en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise du risque.

I- ÉLARGISSEMENT DE LA BASE CLIENTÈLE

À la clôture de l'exercice 2023, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 102 768(*) agriculteurs, en progression de 1 471 clients par rapport au 31.12.2022, soit une évolution de 1%.

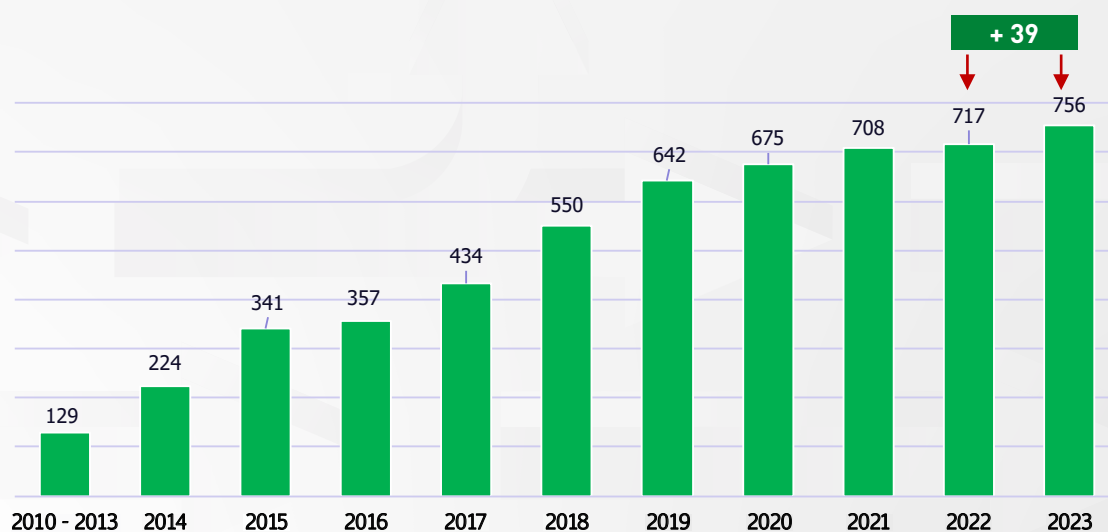
Durant l'année 2023, TEF a également financé 39 nouvelles coopératives agricoles, augmentant le total des groupements d'agriculteurs financés à 756, composés de 30 384 adhérents bénéficiaires.

En ce qui concerne l'accompagnement des organisations professionnelles féminines depuis le démarrage de l'activité, TEF a financé 100 coopératives féminines regroupant 2 779 adhérentes.



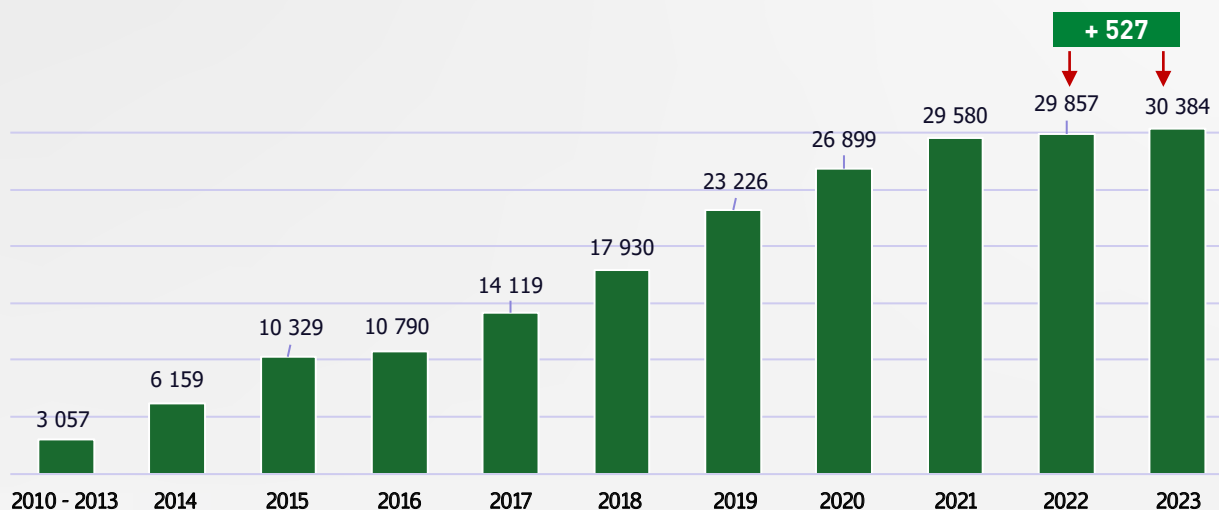
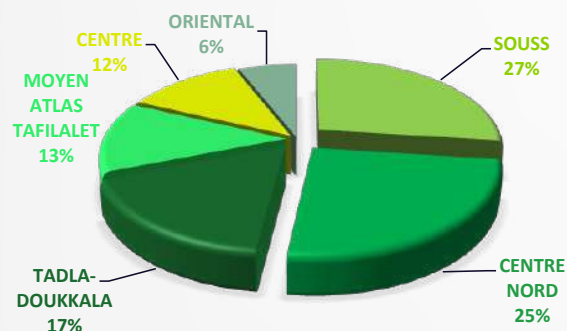
Évolution de la base clientèle (En nombre)

* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF

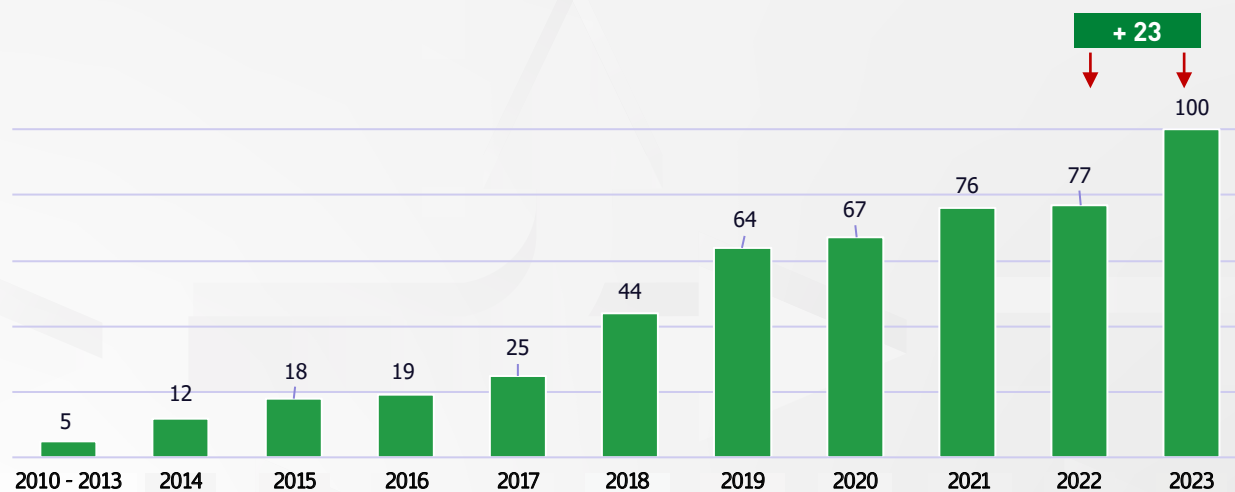


Évolution du nombre des coopératives financées

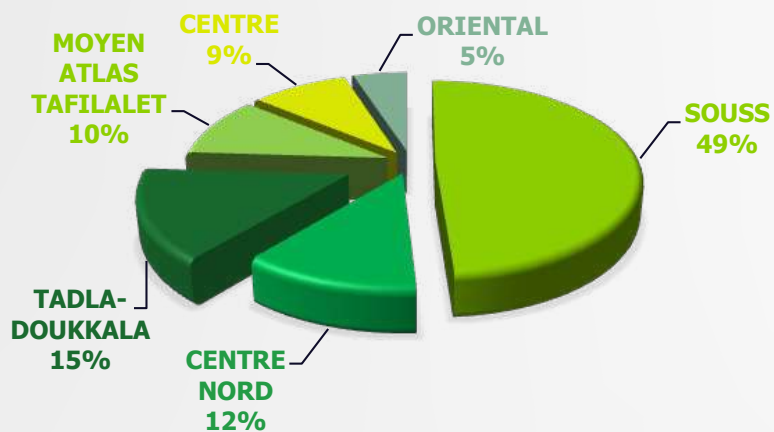
Régions	Total Coopératives	% Régions
SOUSS	203	27%
CENTRE NORD	192	25%
TADLA-DOUKKALA	129	17%
MOYEN ATLAS TAFILALET	97	13%
CENTRE	89	12%
ORIENTAL	46	6%
TOTAL	756	100%



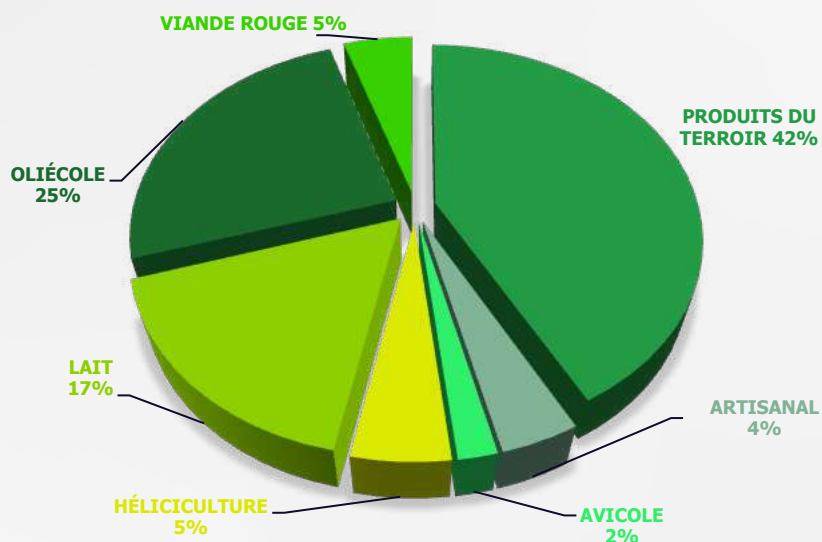
Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées



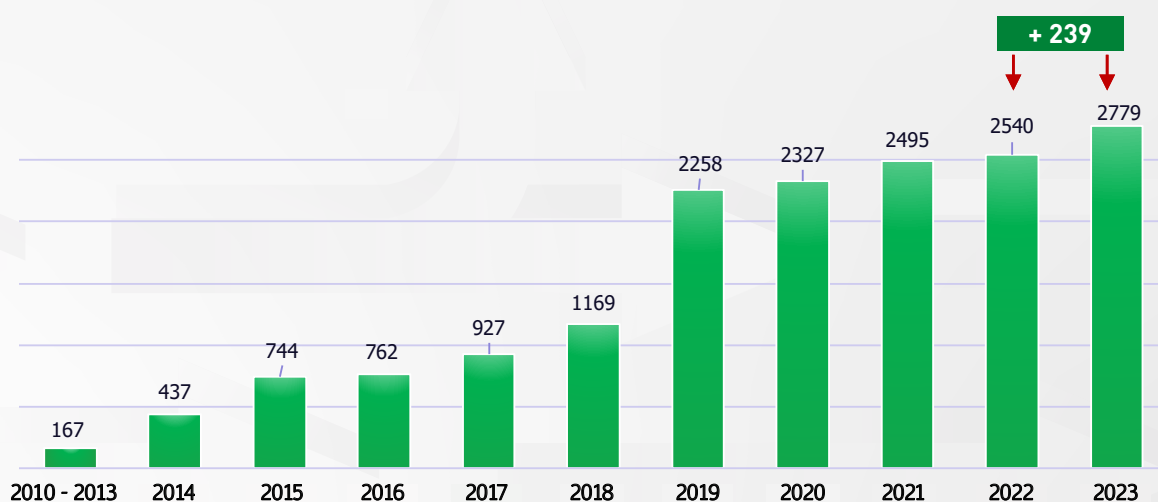
Évolution du nombre de coopératives féminines financées



Évolution du nombre de coopératives féminines financées



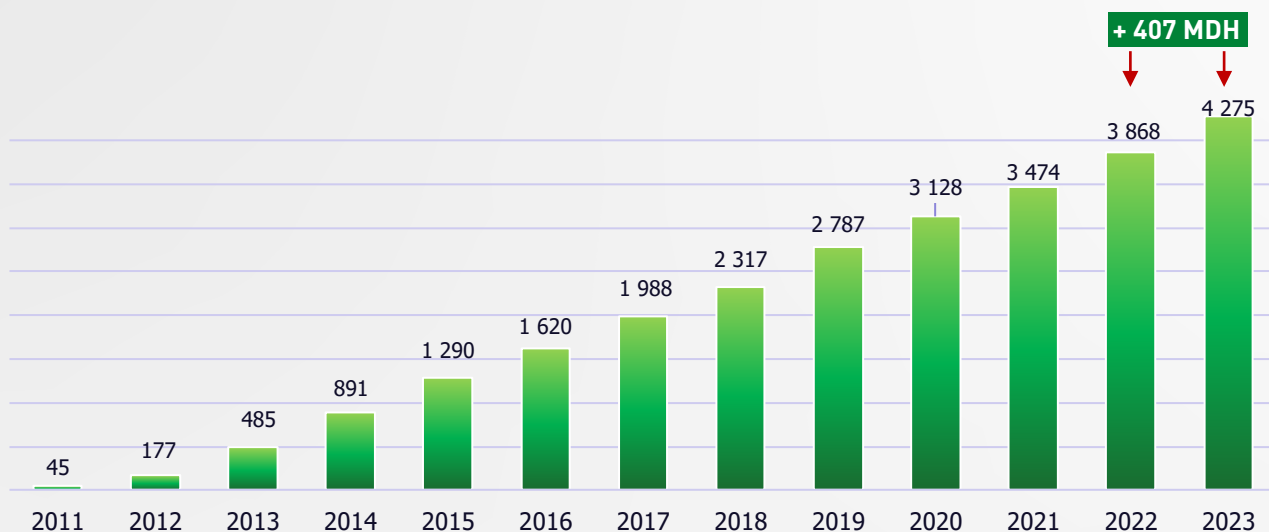
Répartition par filière des coopératives féminines



Évolution du nombre d'adhérentes aux coopératives féminines financées

II- ATTRIBUTIONS/DÉBLOCAGES

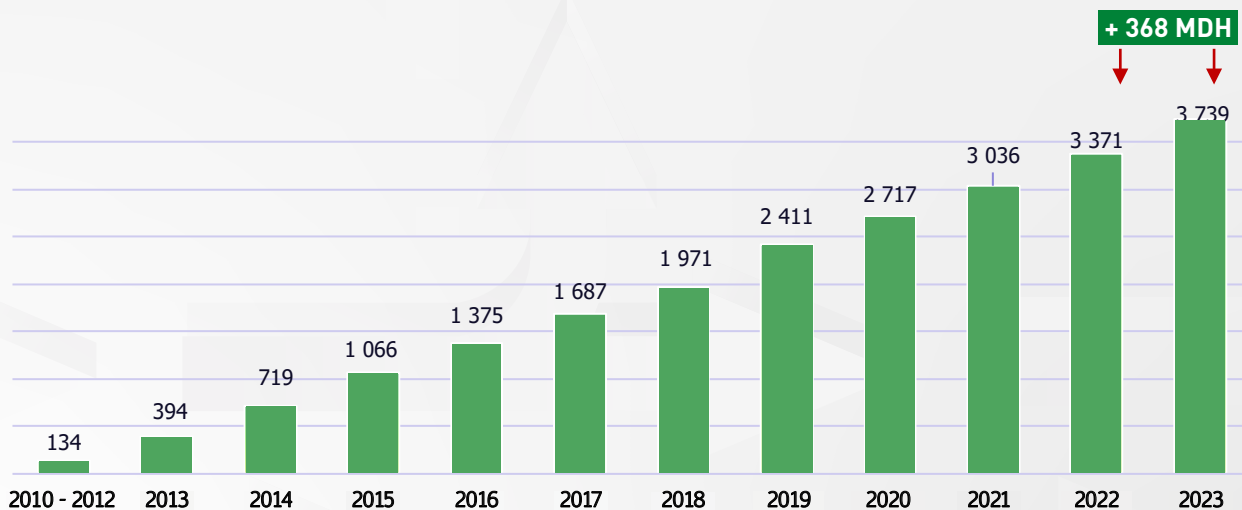
L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2023, a atteint 4 275 millions de dirhams contre 3 868 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 407 millions de dirhams, soit 11% par rapport à 2022.



Évolution des attributions de crédits (MDH)

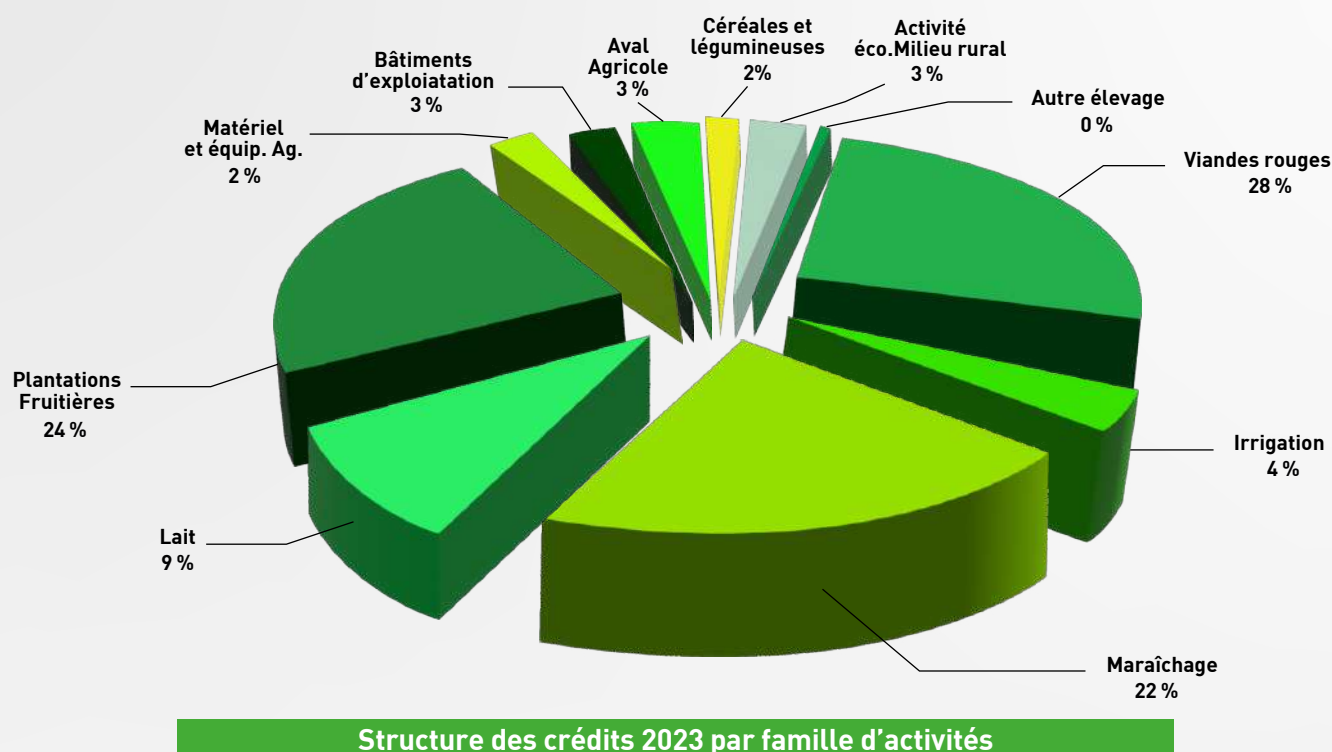
Les décaissements cumulés ont atteint 3 739 millions de dirhams, incluant 368 millions de dirhams décaissés durant l'exercice 2023. Ceci représente une croissance de 10% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Quaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. À fin décembre 2023, le volume total des crédits attribués dans le cadre de ce programme s'élève à 82 millions pour 1.186 clients ayant présentés 1.305 projets.



Évolution des décaissements (MDH)

S'agissant de la structure de la production de l'année 2023 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 28% des affectations. Le maraîchage occupe 22%, les plantations fruitières 24%, le lait 9% et l'irrigation 4%, du volume des crédits attribués.



III- RECOUVREMENT

Sur un total de créances mises en recouvrement de l'ordre de 3,3 Milliards Dhs, plus de 92% de ces créances ont été recouvrées au 31/12/2023, soit un total recouvré de près de 3 Milliards Dhs. Le montant des impayés au 31/12/2023 s'établit à 253 MDH répartis sur 9.928 clients.

Situation globale du Recouvrement au 31/12/2023 (En Kdh)

Antériorité	SMR	MT Recouvré	TR	Impayé	Nbre Clients
Antérieur 2020	1 649 158	1629 423	99%	19 735	1 056
EX 2021	388 818	341 322	88%	47 495	2 577
EX 2022	352 064	307 126	87%	44 938	799
EX 2023	446 431	363 607	81%	82 824	2 643
TEF	2 836 472	2 641 478	93%	194 993	7 075
Antérieur 2020	404 767	380 623	94%	24 144	1 714
EX 2021	44 969	32 764	73%	12 205	530
EX 2022	26 714	15 396	58%	11 318	338
EX 2023	18 493	7 615	41%	10 878	271
DESK TEF	494 942	436 398	88%	58 545	2 853
TOTAL GENERAL	3 331 414	3 077 876	92%	253 538	9 928

Les régions TADLA-DOUKKALA et SOUSS se démarquent avec un taux de recouvrement qui atteint 95% contre seulement 88% pour la région ORIENTAL. Les desks TEF enregistrent un taux de recouvrement de 88%, soit un niveau inférieur à la moyenne du taux de recouvrement enregistré au niveau du réseau TEF qui se situe à 93%.

Recouvrement par région et par réseau au 31/12/2023 (En Kdh)

DIRECTION RÉGIONALE	SMR	MT Recouvré	TR	Impayé	Nbre Clients	
					PM	PP
DR TADLA-DOUKKALA	641 745	611 445	95%	30 300	27	1 290
DR SOUSS	201 359	190 740	95%	10 619	61	90
DR CENTRE NORD	488 171	459 228	94%	28 943	36	1 391
DR MOYEN ATLAS TAFILALET	370 871	349 979	94%	20 892	19	730
DR CENTRE	763 651	704 161	92%	59 490	13	2 281
DR ORIENTAL	370 676	325 925	88%	44 750	18	1 119
Total TEF	2 836 472	2 641 478	93%	194 993	174	6 901
Total Desks TEF	494 942	436 398	88%	58 545	4	2 849
Total	3 331 414	3 077 876	92%	253 538	178	9 750

IV- FAITS MARQUANTS

- Validation par le Conseil d'Administration de TEF de son nouveau Plan Stratégique « Horizon 2026 » en septembre 2023 ;
- Renforcement du Management de TEF (Responsables au niveau du Pôle Exploitation, Pôle Risque de Crédit et Contrôle Interne) ;
- Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation du Compte Courant d'Associé et absorption du report à nouveau (opération accordéon) ;
- Participation à la 15^{ème} édition du SIAM en mai 2023 ;
- Participation au Salon Avicole de Casablanca 2023 du 28 au 30 novembre ;
- Participation à la 5^{ème} Assise Nationale de l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) le 29 novembre 2023 ;
- Réception d'une délégation de la Banque Agricole Sénégalaise (Coopération Sud/Sud) ;
- Participation au Forum des DG de l'AIAFD (Association des Institution Africaines de Financement du Développement) au Nigéria en novembre 2023 ;
- Trophée de Meilleure IFD (Institution de Financement du Développement) Africaine obtenu par TEF de l'AIAFD en novembre 2023.

FONDATION ARDI

De par la répartition, la capillarité de son réseau et son ancrage social et culturel, la Fondation ARDI est le leader national du microcrédit en milieu rural. Son ambition est de :

- Consolider son expertise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière et élargir d'avantage sa base clientèle en milieu rural ;
- Développer son action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière en milieu périurbain et urbain ;
- Enrichir son offre en diversifiant ses produits en présentant notamment des produits de couverture sociale tels que l'assurance et l'assistance.

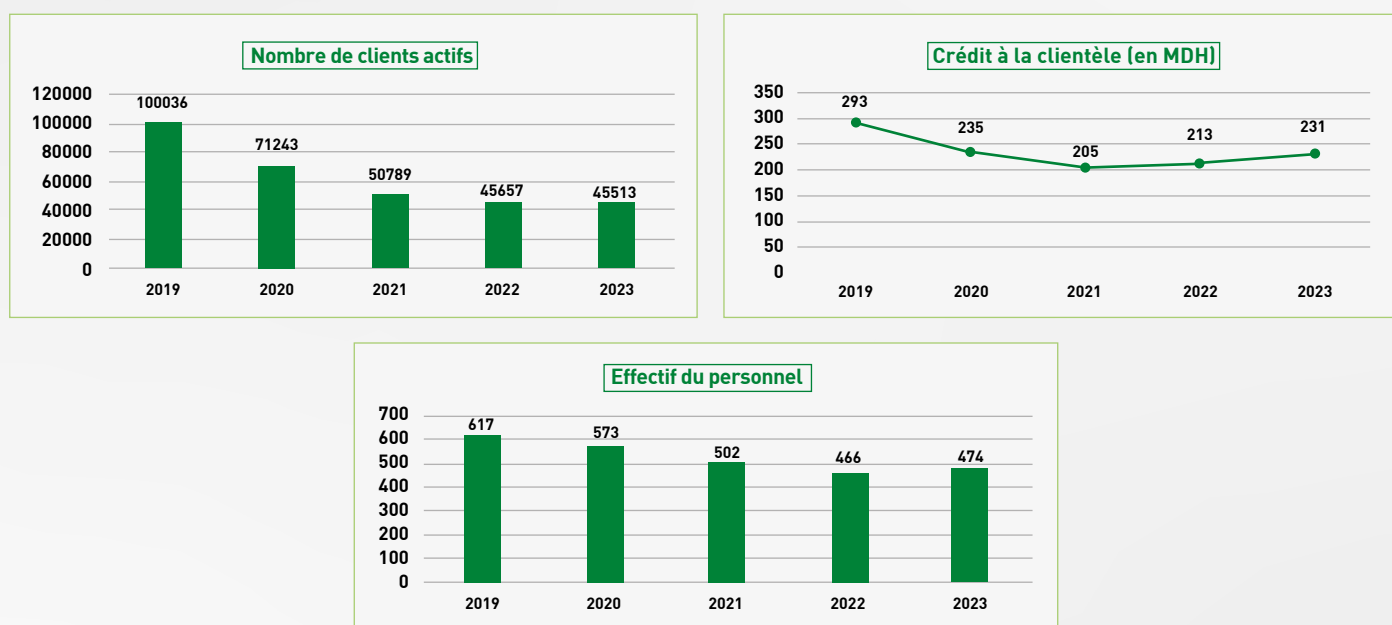
Priorité au monde rural, aux femmes et aux jeunes

Dès sa création, la Fondation ARDI a concentré ses activités sur le milieu rural et a privilégié les femmes en proposant des produits adaptés. ARDI propose également des solutions visant à faciliter l'accès au financement des jeunes de moins de 30 ans.

Forte de son adossement au Crédit Agricole du Maroc, la Fondation ARDI participe activement au financement des TPE via le CAM à travers le programme Al Moustatmir Al Qaraoui (AMAQ), avec une attention particulière accordée aux projets présentés par les femmes dans ce type de financement.

I- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA FONDATION ARDI

1- L'exploitation

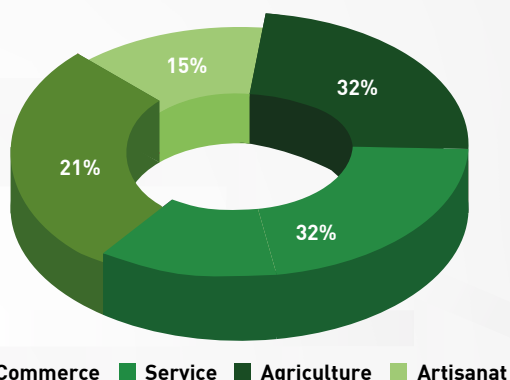


- Baisse du nombre des clients actifs de près de 0,3% entre le 31.12.22 et le 31.12.23 ;
- L'encours global des crédits à la clientèle (hors radiation) est passé à 8,4% en 2023 ;
- L'effectif du personnel a évolué de 1,7% au 31/12/2023 ;

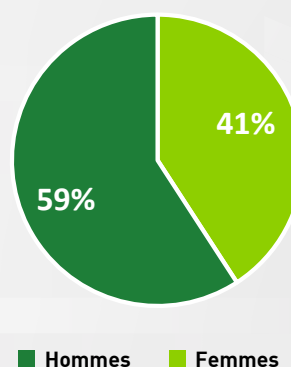
a. Clientèle

À fin décembre 2023, le nombre de clients actifs de la Fondation ARDI est de 45.513 réparti comme suit :

• Par Secteur d'activité :



• Par Genre :



b. Production

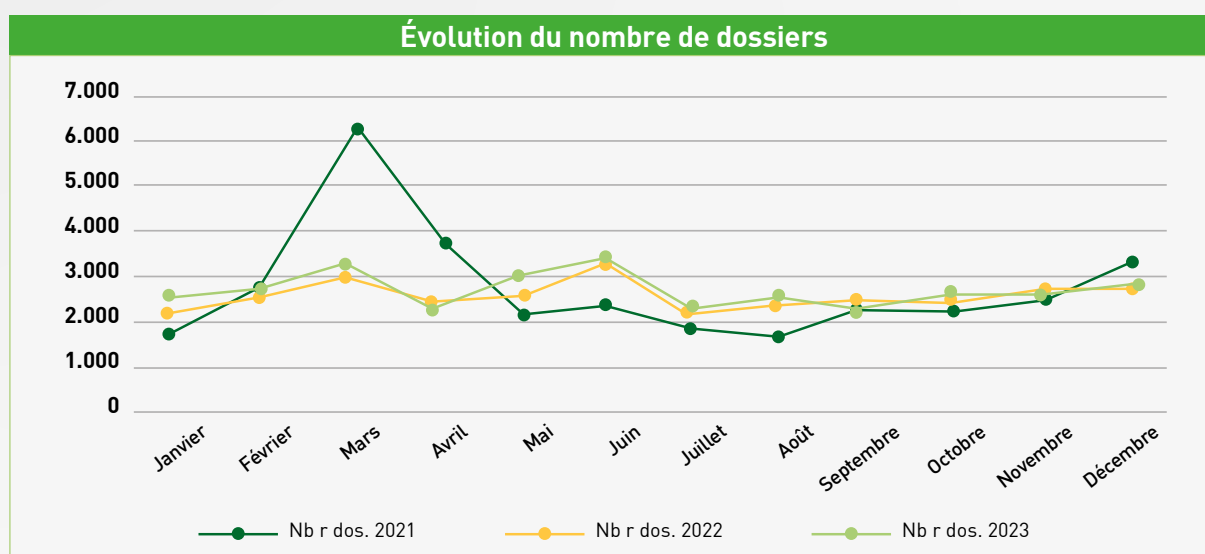
Les décaissements au titre de l'année 2023 sont de 247 MDH contre 226 MDH en 2022 soit une hausse de 8,9 %.

Désignation	Réalisations fin déc. 2021	Réalisations fin déc. 2022	Réalisations Fin déc. 2023	Variation 2023/2022 (%)
Décaissements (brut)	229 974 555	226 643 292	246 857 951	8,9%
Remboursements (en principal)	238 112 655	204 803 165	214 298 452	4,6%
Radiation de l'année	24 507 715	17 686 848	19 315 751	-9%
Encours net (hors radiation)	205 265 989	212 706 055	230 626 048	8,4 %
Dont CES	60 000 029	47 108 859	42 999 183	-8,7 %

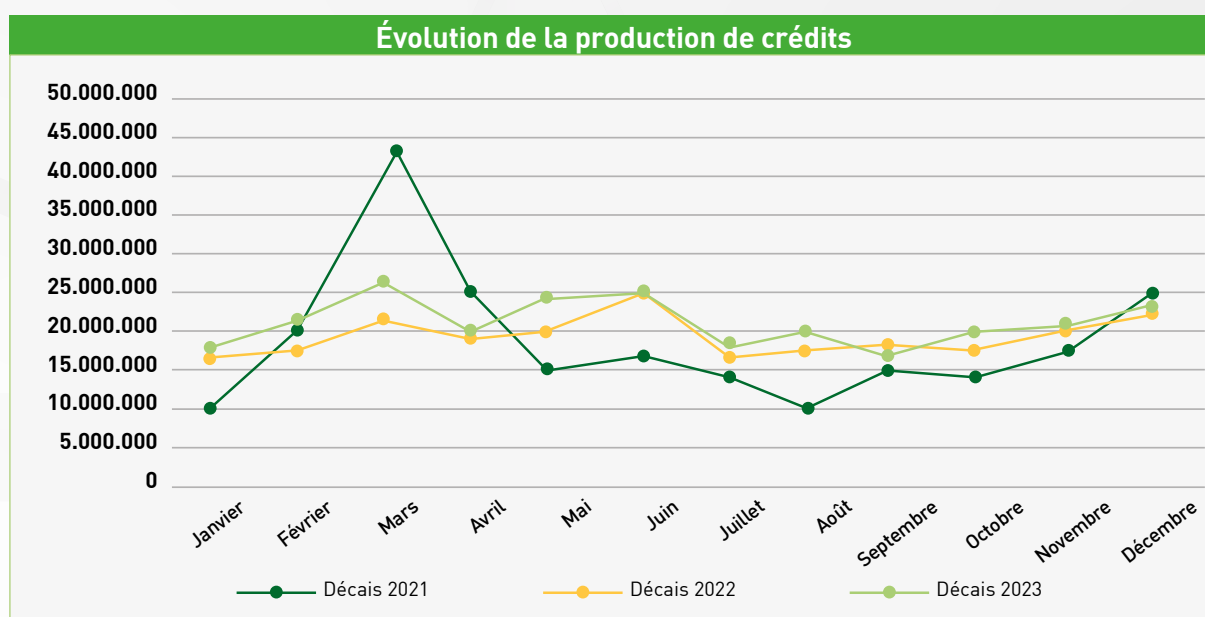
c. Qualité du portefeuille

- Les CES représentent 43 millions de dirhams au 31.12.23 soit une baisse de 8,7 %.
- Le montant des créances radiées au niveau de la Fondation ARDI s'est établi au 31.12.2023 à 19,3 millions de dirhams.

2- Évolution des indicateurs d'activité durant les trois dernières années

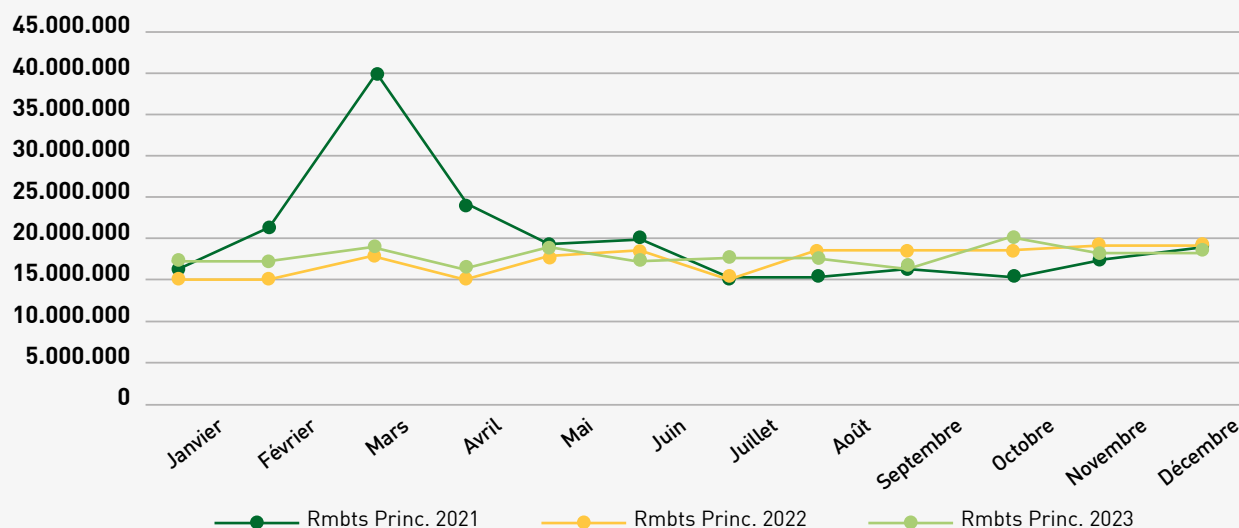


Le nombre de dossiers des crédits décaissés durant l'exercice 2023 est établi à 31 527 dossiers.



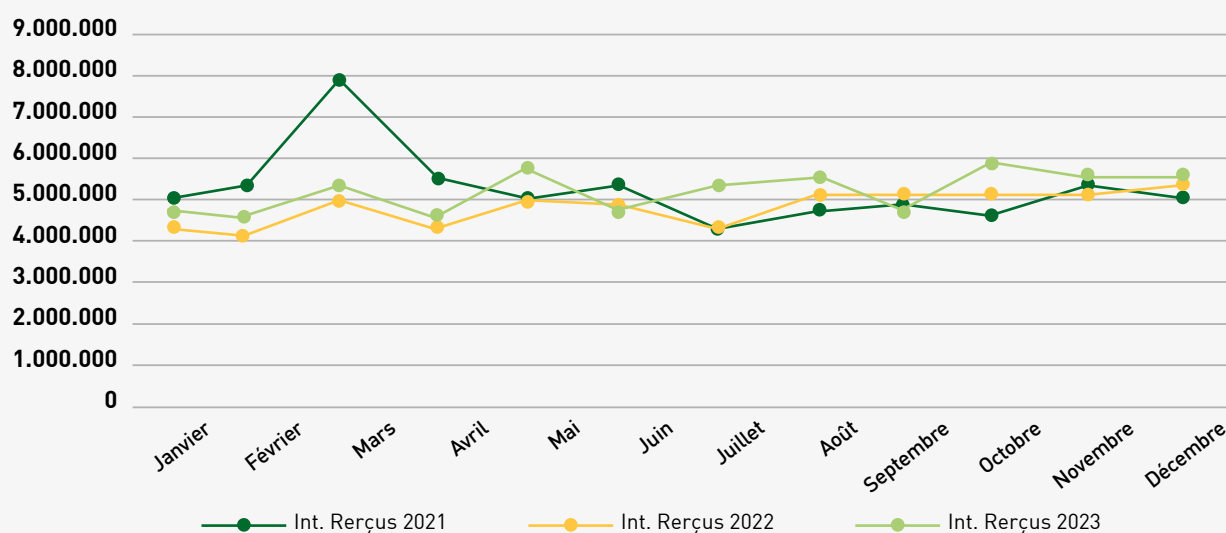
L'encours moyen des crédits décaissés durant l'exercice 2023 s'établit à 5 000 DH.

Évolution des Remboursements en principal



Globalement, les remboursements ont enregistré un total 214 kDH en 2023 par rapport à l'exercice précédent qui est de 205 KDH, soit une variation de 4,6%. La variation explique l'effort déployé par le recouvrement amiable et contentieux.

Évolution des intérêts perçus

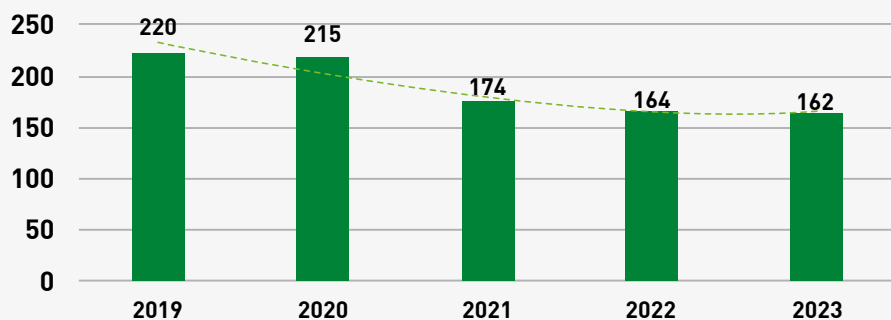


La moyenne mensuelle des intérêts perçus s'élève à 5.148 KDH en 2023 contre 4.837 KDH en 2022.

3- Le réseau ARDI

La Fondation ARDI a procédé à la compression de son réseau par une opération de fermeture et de fusion des antennes. Ainsi, à la fin de l'année 2023 la fondation compte 162 antennes contre 164 en 2022.

Évolution des Agences ARDI



II- PARTENARIATS AVEC LE GCAM

1- Financement des jeunes dans le cadre du programme FORSA

Total clients traités dans le cadre du programme FORSA s'élève à 942, dont 429 ont été financés courant l'année 2023.

Année déblocage	Nombre Dossiers	Prime SMIT	MT crédit	Total
2023	429	4 290 000	31 648 685	35 938 685

2- Commercialisation des produits AL FILAHI CASH (AFC)

La Fondation ARDI a signé un contrat de partenariat avec la filiale Al Filahi Cash portant sur la distribution et la commercialisation des produits et services offerts par Al Filahi Cash par le réseau de la Fondation, sachant que la clientèle cible est la même pour les deux filiales.

La Fondation ARDI s'est lancée dans les ouvertures des comptes de paiement AFC, l'exécution des prélèvements automatiques des échéances, pour remboursement des microcrédits, qui concernent, dans un premier temps, les clients communs ARDI-AFC. Ceci aidera à accroître la bancarisation de la population cible, exclue du système bancaire classique, participant ainsi à l'effort national d'inclusion financière.

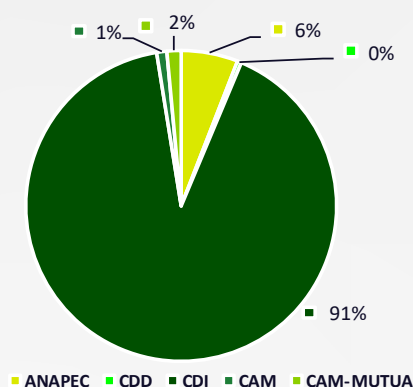
Au titre de l'exercice 2023, le montant global des transactions, tout type confondu, était de l'ordre de 93 KDH.

III- INDICATEURS SOCIAUX

Au bout de plus de 20 années d'existence, La Fondation ARDI a pu s'imposer en tant qu'acteur majeur de développement local, en s'appuyant sur son affiliation au Crédit Agricole du Maroc et sa maîtrise des spécificités du milieu rural.

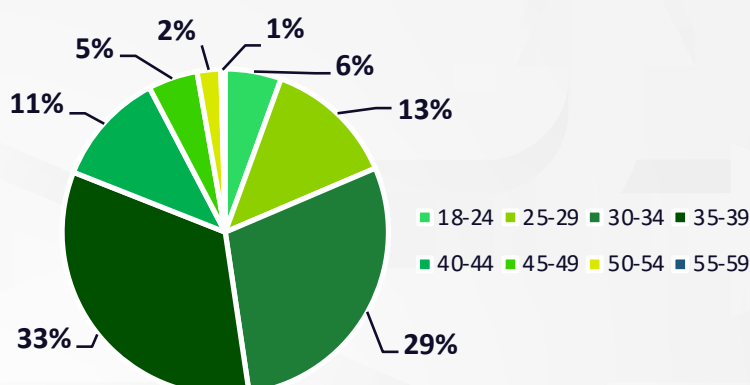
Capital humain

À fin décembre 2023, la fondation ARDI compte 474 collaborateurs :

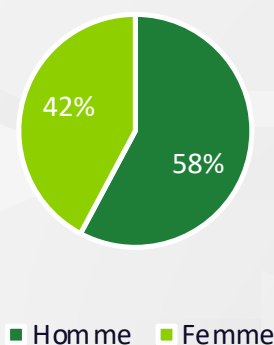


- Le Réseau représente 90% de l'effectif total dont 178 femmes
- 51.5% sont diplômés à bac +3/+4 et 36.5% à bac+2
- Les bacheliers représentent 4.9%
- 69.0% de l'effectif total ont +de 9 ans d'ancienneté.

• Par tranches d'âge :



• Par Genre :



IV- INDICATEURS FINANCIERS

Au 31.12.2023, le total bilan de la Fondation ARDI s'élève à 220 MDH contre 272 MDH en 2022, soit une diminution de 19%.

- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE : 230 MDH (+8 %)

Les créances sur la clientèle se sont établies au terme de l'exercice 2023 à 230 millions de dirhams marquant une hausse de 18 millions de dirhams.

- RÉSULTAT NET

Le résultat net s'est établi à fin 2023 à -8.323.211,16 DH contre - 14.992.733,59 DH en 2022.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DU CAM

La Mission de Service Public (MSP) a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), et figure au niveau de tous ses plans stratégiques.

Le Centre des Études et des Recherches du CAM (CERCAM) y adhère pleinement notamment à travers ses différents programmes d'accompagnement non financier et ses actions d'inclusion financière auprès des populations rurales les plus défavorisées, dont les opérations d'Éducation Financière (EF) de base.

En effet, le CERCAM a mis en place un programme ambitieux d'EF allant de pair avec la vision stratégique nationale d'inclusion financière dans le milieu rural (la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) et la convention - cadre signée avec la Fondation Marocaine d'Éducation Financière (FMEF)).

Outre l'EF, le CERCAM avait initié un projet d'envergure dans le cadre de l'introduction de la digitalisation dans l'agriculture et le monde rural: Il s'agit du projet de la carte de rentabilité digitale. En 2023, ce projet est en phase de déploiement.

Le CERCAM a également participé, en 2023, à d'autres projets pilotes touchant à l'Économie Bleue et au conseil de gestion et a mené également plusieurs études thématiques et ciblées.

I- L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

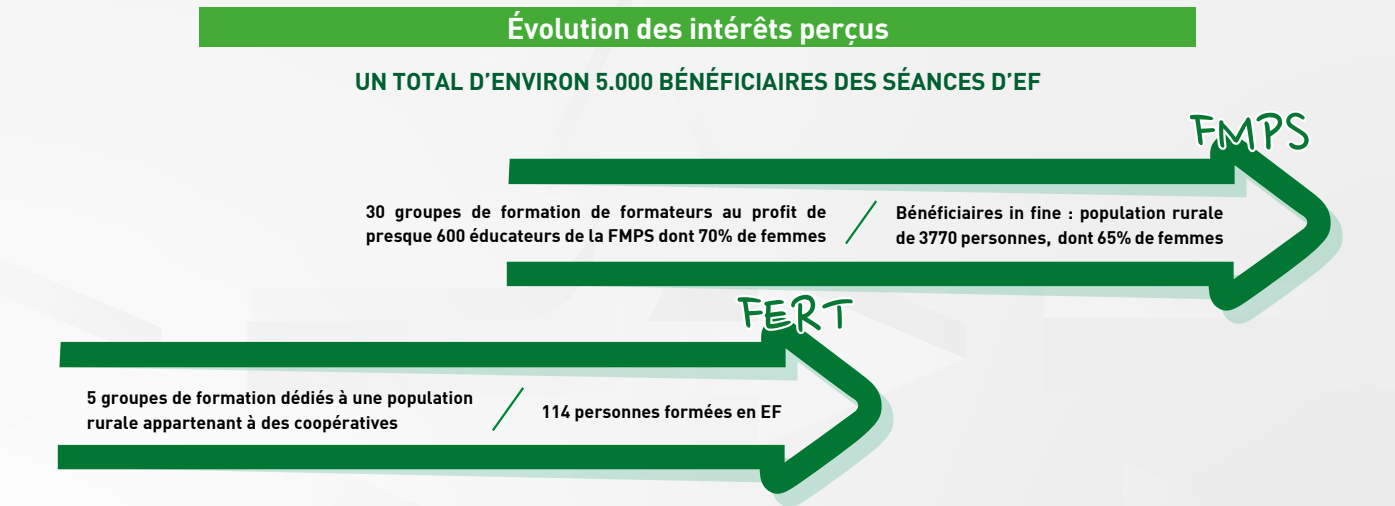
Grace à son programme d'Éducation Financière, le CERCAM a su, au fil des années, apposer son empreinte et s'inscrire en tant qu'acteur engagé et confirmé dans ce domaine. En effet, lancé en 2016, le CERCAM a pu, à ce jour, faire bénéficier de sa formation en Éducation Financière une population rurale d'environ 30.000 personnes relevant de toutes les régions rurales du Maroc, en particulier les zones les plus éloignées du réseau bancaire classique.

Au titre de l'année 2023, le CERCAM a touché une population de près de 5.000 personnes parmi les petits agriculteurs et ménages ruraux.

Il convient de rappeler que le programme d'EF mené par le CERCAM a connu, en fin 2022, une nouvelle dynamique grâce à son partenariat avec la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS). Ainsi, en 2023, bénéficiant du réseau de la FMPS, le CERCAM a pu atteindre des régions très reculées.

En effet, suite au succès de la phase pilote du programme d'EF CERCAM / FMPS qui a été menée dans la région de Beni-Mellal-Khenifra, un avenant de la convention avec la FMPS a été signé pour la phase II dans le but de généraliser les formations des éducateurs/éducatrices à travers tout le pays.

L'objectif est de former 30.000 parents et familles des élèves inscrits dans les classes du préscolaire de la FMPS à fin 2024. Aussi, les équipes du CERCAM ont procédé à des formations de formateurs en faveur des éducateurs et éducatrices de la FMPS. Ainsi, près de 600 formateurs ont été formés et se sont chargés de dupliquer le programme d'EF auprès des familles des régions dans lesquelles ils sont installés.



Projet	Séances de formation	Séances de formation	Part des femmes	Nombre de coopératives
FMPS	90j au profit de la FMPS	90j au profit de la FMPS	70%	-
	90j au profit de la population rurale	90j au profit de la population rurale	65%	
FERT	5 séances en 5 jours	114	0	5
TOTAL	185 jours	4.481 personnes	-	5 coopératives

En terme d'impact généré par ses formations, le GCAM a enregistré un accroissement significatif des ouvertures de comptes et des souscriptions aux produits d'épargne, de crédits et de bancassurance dans les zones concernées par les séances d'Éducation Financière.

1- Programme FMPS :

Il s'agit d'un projet d'EF réalisé en partenariat avec la FMPS. Ce projet a permis de se rapprocher davantage des zones rurales les plus enclavées. La phase pilote lancée en novembre 2022, a profité à 1416 bénéficiaires.

Le programme d'éducation financière a ainsi pris une nouvelle dynamique en arrivant jusqu'aux douars et ce, dans des régions reculées par rapport au réseau bancaire.

En 2023, nous chiffrons un actif de :

- 597 éducateurs / éducatrices formés en tant que formateurs-relais parmi les équipes de la FMPS ;
- 30 groupes formés auprès de la FMPS (3 jours de formation par groupe) ;
- 90 jours de formation sur le terrain (de mai à décembre 2023) ;
- 3770 bénéficiaires au final formés par la FMPS dont 2450 femmes.



Les provinces touchées sont :

Axe-1	:	Taounate, Al-Hoceima, Driouch, Taourirt
Axe-2	:	Boulmane, Ifrane, My Yacoub, Taza
Axe-3	:	Fahs Anjra, Mdiq Fnidek, Tétouan, Ouezzane
Axe-4	:	Nouacer, Berrechid, El-Jadida
Axe-5	:	Rhamna, Al Haouz, Essaouira, Safi, Youssoufia
Axe-6	:	Agadir Ida Outanane, Inzegane Ait Melloul
Axe-7	:	Ouarzazate, Tinghir, Zagora

Synthèse de la formation des 597 éducatrices-éducateurs de la FMPS

Provinces	Nombre d'éducateurs formés	Dont femmes (en %)	Nombre de groupes	Nombre de jours de formation	Dates
Al-Hoceima	19	100%	1	3	du 15 au 17/05
Tanger	23	87%	1	3	du 15 au 17/05
Tétouan	25	80%	1	3	du 22 au 26/05
Agadir	15	80%	1	3	du 29/05 au 02/06
Marrakech	74	56%	4	12	du 05 au 16/06
Essaouira	39	54%	2	6	du 19 au 23/06
Safi	48	69%	2	6	du 02 au 06/10
Youssoufia	23	44%	1	3	du 09 au 13/10
El Hajeb	35	80%	2	6	du 16 au 20/10
Taza	23	57%	1	3	du 23 au 25/10
Taounate	17	47%	1	3	du 23 au 25/10
Ouarzazate	32	69%	2	6	du 30/10 au 03/11
Tinghir	69	78%	3	9	du 07 au 15/11
Zagora	61	70%	3	9	du 07 au 15/11
Casablanca	36	81%	2	6	du 20 au 24/11
El Jadida	38	84%	2	6	du 27/11 au 01/12
Oujda	20	50%	1	3	du 05 au 07/12
Total	597	70%	30	90	

Synthèse de la formation de la population rurale dans les douars par les formateurs FMPS

Provinces	Bénéficiaires potentiels	Séances cibles	Bénéficiaires touchés	Dont femmes		Réalisations/ Objectifs fin 2024	Séances réalisées	Nb Bénéficiaires / Séance
Berrechid	1461	81	0	0	-	0	0	-
El jadida	1732	96	0	0	-	0	0	-
Nouaceur	195	11	0	0	-	0	0	-
Ouarzazate	1438	80	317	205	65%	22%	37	9
Tinghir	3096	172	220	220	100%	7%	21	10
Zagora	2736	152	145	120	83%	5%	13	11
Boulmane	283	16	75	30	40%	27%	7	11
Ifrane	362	20	220	170	77%	61%	20	11
Moulay yacoub	961	54	205	132	64%	21%	18	11
Tounate	766	43	134	44	33%	17%	15	9
Taza	1016	57	0	0	-	0	0	-
Al haouz	2774	154	118	77	65%	4%	13	9
Essaouira	1746	97	516	262	51%	30%	48	11
Rhamna	522	29	97	48	49%	19%	9	11
Safi	2169	121	460	337	73%	21%	45	10
Youssoufia	1034	58	110	19	17%	11%	11	10
Driouch	665	37	0	0	-	0	0	-
Taourirt	226	13	0	0	-	0	0	-
Agadir ida outanane	312	18	80	73	91%	26%	8	10
Inzegane Ait melloul	373	21	117	81	69%	31%	11	11
Al hoceima	849	47	28	8	29%	3%	4	7
Fahs Anjra	1048	58	231	231	100%	22%	28	8
M'dieq fnideq	84	5	23	22	96%	27%	3	8
Ouezzane	779	44	489	192	39%	63%	45	11
Tétouan	259	15	185	185	100%	71%	16	12
Total	26881	1494	3770	2456		65%	372	10

Formations au profit des Éducatrices-Éducateurs de la FMPS



Déploiement sur le terrain



2- Programme FERT :

Un programme d'éducation financière est établi en partenariat avec l'association française de coopération internationale pour le développement agricole des pays en développement et émergents « Agri-agence Fert » et l'Institut Européen de Coopération et de Développement Maroc « IECD Maroc ».

Après une première phase menée avec succès en 2021 et qui a permis d'accompagner des agriculteurs regroupés dans des coopératives de production de pommiers au niveau du cercle du Rich-Midelt (soit une cible de 5 coopératives et 400 membres), une 2^{ème} convention a été signée avec FERT / IECD pour l'accompagnement en EF d'agriculteurs dans les provinces de Taza et Taounates. La convention concerne également un encadrement en gestion financière avec l'accompagnement pour le renforcement des compétences des agriculteurs dans plusieurs domaines :

- La gestion des exploitations ;
- La préparation de campagne (l'approvisionnement en plants, engrais et traitements, aliments de bétail, veaux pour l'engraissement...) ;
- L'encadrement pendant la phase de récolte ;
- L'élaboration de la stratégie de commercialisation.

L'opération d'éducation financière de 2023 a permis de former 114 personnes réparties sur plusieurs communes rurales.



II- LA CARTE DE RENTABILITÉ

1- Présentation du Projet :

Le CERCAM a initié et géré un projet se rapportant à une carte de rentabilité digitale. C'est un projet qui a démarré en fin 2019 et qui a pratiquement été achevé en 2023. Il est financé dans le cadre d'une assistance technique adossée à une ligne de crédit octroyée par la banque de développement allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

L'objectif principal du projet est l'élaboration d'outils digitaux d'information et d'analyse de la rentabilité des activités agricoles au Maroc. Ces outils ont pour but de donner une image fiable, précise et détaillée du niveau de la rentabilité des activités agricoles pratiquées au Maroc par région, province et commune. Le projet a été géré par le CERCAM avec l'assistance des équipes SI et Data du CAM et en partenariat avec un groupement de prestataires professionnels : UCOTRA (chef de file), IPSUM et 3b©SOLUTIONS.

Les livrables du projet sont :

- Une cartographie [Carte SIG] digitale et interactive dédiée aux activités agricoles au Maroc ;
- Un simulateur de rentabilité des activités agricoles version WEB pour les collaborateurs du CAM et certaines de ses filiales, en particulier dans le réseau agricole et rural ;
- Un second simulateur de rentabilité version MOBILE en mode simplifié pour les agriculteurs, téléchargeable sur smartphones ;
- Une BDD des enquêtes terrain qui englobe tout le Maroc (soit 19.024 fiches renseignées pour toutes les cultures et élevages pratiqués dans notre pays) ;
- Une formation au profit des cadres du GCAM afin de leur permettre une exploitation optimale des outils développés.

2- Avancement du projet en 2023 :

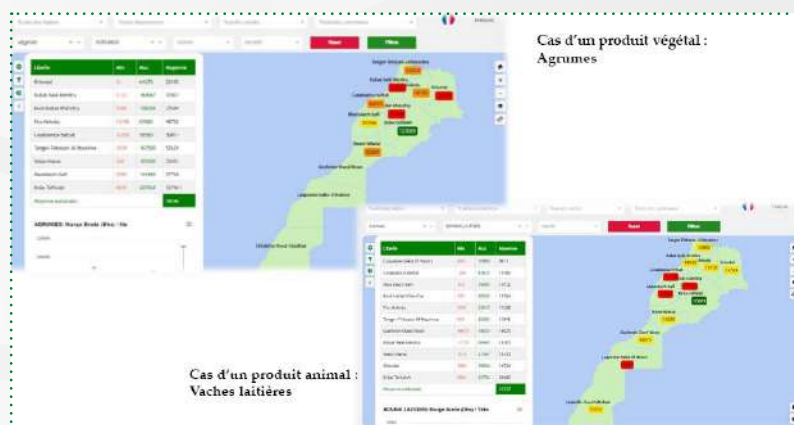
En 2023, le projet est entré en phase terminale, à savoir celle du déploiement technique des trois solutions par les différentes équipes SI concernées de la banque.

Quelques ajustements ont été apportés aux 3 solutions digitales. Ces ajustements visent une meilleure prise en charge des distributions statistiques ainsi que d'autres fonctionnalités.

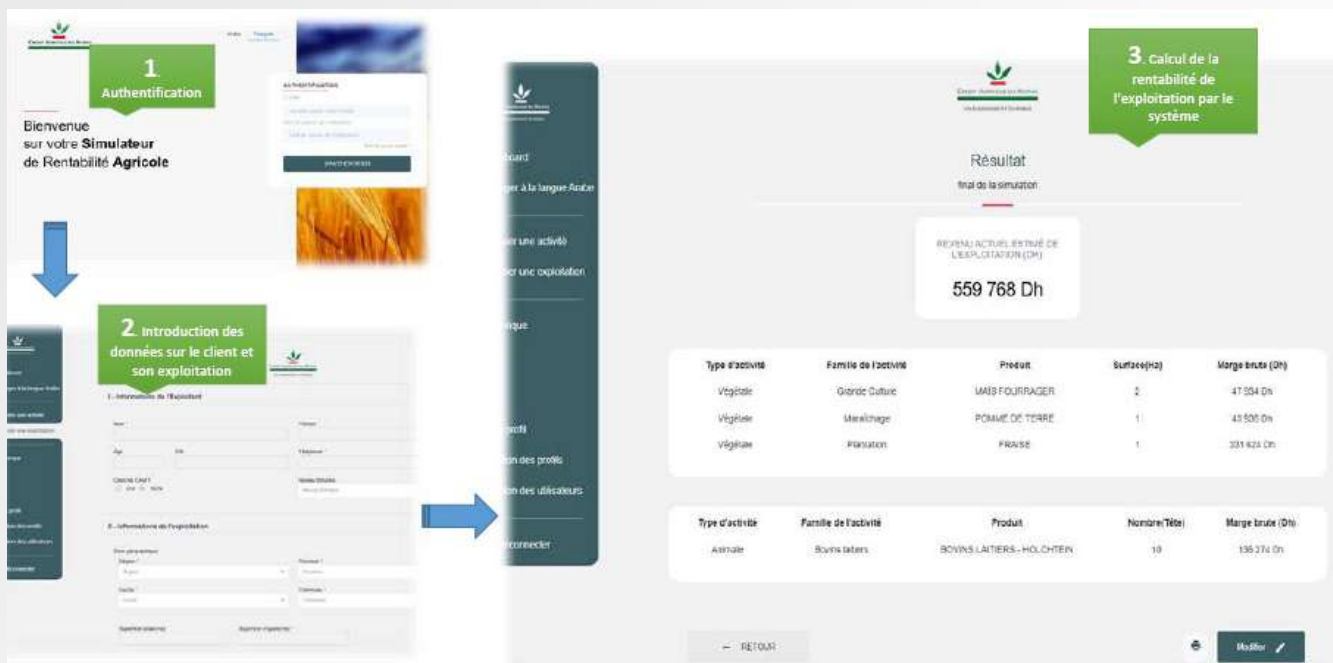
Un contrat de maintenance avec le prestataire a été mis en place. Celui-ci englobe les derniers ajustements ainsi que d'autres interventions évolutives.

3- Présentation des solutions digitales :

a. Présentation de la carte SIG :



b. Présentation du simulateur Web :



c. Présentation du simulateur Mobile :



III- LE CONSEIL DE GESTION

1- Programme de conseil de gestion aux coopératives laitières à Benslimane

Un programme de conseil de gestion dédié aux coopératives laitières a été tenu par le CERCAM dans la région de Benslimane pour plusieurs exercices. Ce programme vise le partage de l'expertise du CERCAM en matière de conseil de gestion. Il offre l'accompagnement à quelques coopératives laitières clientes du CAM ou de sa filiale Tamwil El Fellah (TEF). C'est un accompagnement qui se construit dans la durée et la proximité.

En 2023, le projet de conseil de gestion des coopératives laitières de la région de Benslimane est entré dans la phase opérationnelle. Plusieurs actions ont été menées auprès des coopératives suivies :

- Élaboration des indicateurs de gestion et des outils de suivi des activités;
- Mise en place d'outils de pilotage (sur mesure);
- Mise en place des tableaux de bord de suivi des coopératives laitières pour une année achevée (Co-construits avec les présidents de coopératives) ;
- Construction des tableaux de trésorerie prévisionnelle et des business plan pluriannuels ;
- Établissement des bilans de campagne pour 2 années successives;
- Restitution des résultats aux membres des coopératives dans le cadre des assemblées générales.

2- Programme d'appui et de développement des entreprises durables dans les secteurs de l'Économie Bleue au Maroc

Le Programme d'appui et de développement des entreprises durables dans les secteurs de l'Économie Bleue au Maroc relève d'un programme avec lequel le CERCAM a collaboré plusieurs fois. Il s'agit du programme Switchmed financé par l'Union Européenne accompagnant huit pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) vers des modes de consommation et de production plus durables.

L'objectif de la composante 'Économie Bleue' au sein du programme Switchmed vise à démontrer et diffuser les bonnes pratiques éco-responsables dans les pays émergents. Ceci a pour finalité de réduire l'impact environnemental négatif sur l'écosystème marin, d'une part et d'autre part, accroître l'efficacité et la compétitivité des secteurs de l'économie bleue, établis et émergents.

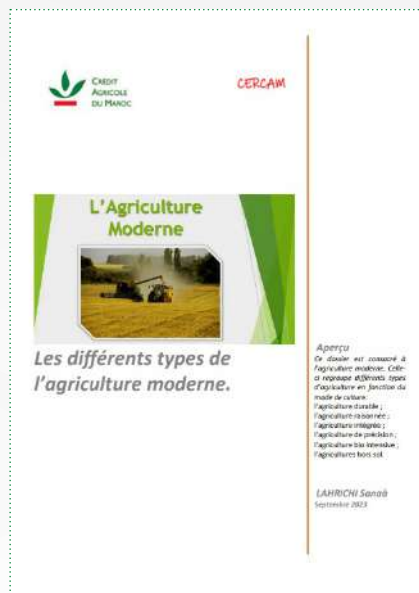
La conseillère de gestion du CERCAM a été impliquée en tant que membre de comité du programme Switchmed II à El Jadida pour la sélection de 40 projets éco-responsables.

Le CERCAM a proposé 2 projets au centre CTPEs, le premier porte sur l'élevage des huîtres et le second concerne l'exportation des fruits de mer.

IV- LES ÉTUDES & RECHERCHES DU CERCAM

1- Études & recherches en 2023

- Les technologies de l'eau ;
- Les techniques de dessalement de l'eau ;
- L'agriculture moderne :
 - Les différents types de l'agriculture moderne ;
 - Évaluation de l'agriculture biologique au Maroc ;
 - Agriculture de demain ;
 - Innovation digitale et technologique au service de l'agriculture et l'alimentation de demain ;
- Le modèle de consommation interne des fruits et légumes ;
- La campagne d'élevage 2022-2023 ;
- La reconversion des cultures maraîchères : perspectives alarmantes ;
- La valorisation des fruits :
 - Valorisation des sous-produits d'agrumes ;
 - Valorisation des fruits rouges ;
 - Valorisation de la figue de barbarie ;
 - Le caroubier ;
- Autres études, telles que : l'éducation financière au Maroc et à l'étranger et l'Annuaire des startups agricoles actives...



DÉMARCHE RSE



LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le GCAM s'est inscrit, depuis sa transformation en société anonyme, dans une logique de véritable Institution engagée de manière durable pour le développement humain, économique, environnemental et social de la population de notre pays qui dépasse la simple mission philanthropique. En s'appuyant sur une démarche de développement durable vertueuse, respectueuse de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement, et du respect des droits et des intérêts des générations présentes et futures, le GCAM, via sa démarche RSE, assure un meilleur rayonnement en tant que banque œuvrant pour le renforcement des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Dans un contexte concurrentiel très fort, la RSE s'est imposée comme un outil d'accompagnement de la politique de la banque dans le cadre de notre planification stratégique qui vise le renforcement de notre place aussi bien au niveau de la banque commerciale qu'au niveau de sa mission de service public.

La politique RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'appuie sur une gouvernance de proximité, de transparence et d'accompagnement des projets structurants et soucieux des problématiques environnementales et sociétales de notre pays.

La responsabilité sociétale et environnementale est une démarche managériale portée par l'ensemble des composantes de notre groupe et incorporée dans tous nos processus et nos métiers.

Rattachée à la Direction Générale Capital Humain, la DCRSE a pour mission la conception, la mise en place et l'accompagnement de toutes les initiatives favorisant le rayonnement du GCAM dans le cadre de sa démarche de renforcement de sa responsabilité sociétale et environnementale.

Elle accompagne également les entités du siège et du réseau ainsi que les filiales du GCAM dans la mise en place, la coordination et le pilotage de la politique RSE du Groupe.

NOS AXES PRIORITAIRES

La stratégie RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc repose sur quatre axes principaux :



1- Clientèle respectée

Intégrité éthique et déontologique

➔ Obtention de la certification ISO 37001

La vigilance de tous doit permettre de protéger les intérêts de la clientèle, de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de prévenir la fraude, le risque de corruption et de protéger l'intégrité des marchés en respectant strictement les règles de la saine concurrence. Confirmant son engagement à placer l'éthique et la lutte contre la corruption au cœur de sa stratégie, le CAM a obtenu la certification ISO 37001 qui atteste que le dispositif de Management anti-corruption mis en œuvre au sein de notre Banque est conçu de manière à prévenir, détecter et traiter les risques liés à la corruption suivant les meilleures pratiques en la matière.



Politique inclusive en matière de handicap

➡ Plan action d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Suite à l'adoption et à la publication, par Bank Al-Maghrib, de la charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap (PSH), le 1er Mars 2023, la banque a déployé un plan d'action pour répondre aux exigences de BAM. Ce plan d'action, en cours de déploiement, porte sur les volets suivants :

- L'accessibilité physique : Favoriser l'accessibilité de nos infrastructures physiques aux personnes en situation de handicap, en particulier l'accès aux agences et aux guichets automatiques bancaires ;
- L'accessibilité numérique : Développer des accès et interfaces numériques adaptés aux personnes en situation de handicap et alignés avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans ce domaine ;
- Les procédures : Une Note de service du CAM relative à la mise en place du dispositif relatif aux mesures d'accès et d'utilisation des services bancaires en faveur des personnes en situation de handicap (Cf. N° 83E/23/D) est entrée en vigueur le 27 Novembre 2023. Ce dispositif décline les mesures à adopter en matière d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de compte et ce, par type de handicap ;
- La formation : Une matrice de formation et de sensibilisation du personnel aux enjeux de la charte a été mise en place et sera déployée au fur et à mesure du déploiement des plans d'action d'accessibilité physique et numérique ;
- L'accueil et la relation client : Afin de faciliter le traitement des réclamations émanant des clients PSH, un interlocuteur dédié a été désigné pour traiter les réclamations émanant de cette typologie de clientèle. Un numéro dédié vert est également disponible pour la réception desdites réclamations.

Politique en faveur de la diversité

➡ Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM

Suite aux recommandations de la note BAM n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, une commission restreinte GPBM, à laquelle notre banque a participé par le biais de la DCRSE, a été formée pour porter une réflexion sur les thématiques relatives à la « Diversité & Inclusion ».

Les engagements retenus par la commission sont les suivants :

- Promouvoir l'équité professionnelle et l'égalité des chances ;
- Contribuer à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes ;
- Accompagner la clientèle en situation de handicap.

2- Capital Humain valorisé

Égalité professionnelle

➡ Trophées de l'égalité professionnelle : Le CAM de nouveau primé

Lors de la 7ème édition du Trophée de l'Égalité Professionnelle, organisée à l'initiative du Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, le CAM s'est vu décerner une Attestation d'Excellence Professionnelle en reconnaissance des bonnes pratiques genre dans lesquelles il s'est illustré. Cette distinction vient s'ajouter à celle reçue en 2021 et 2022.

En lice avec d'autres institutions majeures du pays, le CAM s'est distingué par son engagement à faire de la diversité genre une force au service de la performance individuelle et collective.

3- Citoyenneté engagée

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale. Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.



Signataire WEPS

Le GCAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du GCAM en matière d'égalité genre s'est traduite par notre adhésion aux WEP's et la signature d'une déclaration à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Principes d'autonomisation des femmes, plus connus sous l'acronyme WEPs (Women's Empowerment Principles), est une initiative lancée en 2010 par le Pacte mondial (Global Compact) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Sous-titrés « Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », les sept « Principes d'autonomisation des femmes » sont un ensemble de réflexions destinées à aider le secteur privé à se concentrer sur des éléments clés indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes sur le lieu de travail, le marché et au sein de la communauté.

Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et le bénévolat d'entreprise

• Renouvellement de notre partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib

Considérant la volonté de notre banque à développer la culture du volontariat d'entreprise, du mécénat de compétence et à stimuler l'esprit d'auto-entrepreneuriat chez les jeunes, notre banque a renouvelé son partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib pour une durée de trois ans.

Le partenariat Injaz Al Maghrib et le GCAM, est venu renforcer notre douzième engagement, défini dans la charte RSE de notre banque, en faveur des actions favorisant la production d'emploi, l'entrepreneuriat, l'innovation et la création des TPME et ce, à travers la mobilisation de nos collaborateurs dans les programmes de formation d'Injaz Al Maghrib, en qualité de conseillers bénévoles.

Dans le cadre des actions menées en partenariat avec Injaz Al Maghrib une journée a été organisée à l'école Anasser dans la commune de Shoul en faveur des enfants afin de les sensibiliser à l'auto-entrepreneuriat avec la remise de cinquante tablettes en faveur du club numérique de l'établissement scolaire Anasser.

Encourager l'entrepreneuriat des jeunes et le bénévolat d'entreprise

• Partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib

Programme Entrepreneur master class

L'objectif du programme est de familiariser les jeunes au monde de l'entreprise et de les initier aux différentes étapes de création d'une start-up de cartes de vœux.



- **Déploiement** : Ecole Ennaser Jamaatiya - Shoul
- **Prix** : 20 tablettes Samsung A7 64 G offertes à l'école pour le renforcement des activités du club d'informatique.
- **Nombre de jeunes** : 182

INNOVATION CAMP

Favoriser la créativité des jeunes et l'émergence d'idées innovantes en travaillant sur une problématique liée à l'activité bancaire.



- **Déploiement** : Université Moulay Ismail Meknes
- **Prix** : 10 tablettes offertes
- **Nombre de jeunes** : 64
- **Problématique** : Développer un modèle économique autour d'une solution innovante relative à un challenge d'entreprise « Recyclage des cartes Bancaires »

IT'S MY BUSINESS

Insuffler l'esprit d'entreprise chez les jeunes à travers de multiples exemples d'entrepreneurs connus, au niveau national et international, ainsi que des success stories d'entreprises.



- **Déploiement** : complexe socio-éducatif pour enfants en situation précaire - Sala el jadida
- **Nombre de jeunes** : 57

ABTAL AL INTERNET

Fournir des informations sur la sécurité électronique et la citoyenneté numérique à travers le renforcement des compétences nécessaires pour utiliser Internet intelligemment et en toute sécurité.



- **Déploiement** : complexe socio- éducatif pour enfants en situation précaire - Sala el Jadida

Salle d'informatique équipée par les ordinateurs et mobilier de bureau usagés du crédit agricole du Maroc.

- **Nombre de jeunes** : 104

• **Lancement du Programme de mécénat de compétence**

Le mécénat ne se limite pas uniquement à un don financier. Il existe en effet, plusieurs façons d'y contribuer : donner de son temps et de son savoir-faire, être bénévole. Grâce au mécénat de compétences, les collaborateurs de notre banque peuvent mettre leur savoir-faire au service de l'intérêt général sur leur temps de travail, c'est une manière innovante de valoriser les compétences et renforcer la cohésion des collaborateurs.

C'est aussi s'engager pour des causes qui nous tiennent à cœur, pour le bien commun, pour donner du sens à ce que nous faisons au quotidien.

Suite à l'appel à candidature lancé, la DCRSE a reçu plus d'une trentaine de candidatures du siège et du réseau, de Tanger à Dakhla.

• **Marché solidaire**

Notre banque est un partenaire historique du Marché Solidaire de Casablanca, espace de commercialisation équitable, entièrement dédié à la vente des produits issus des coopératives féminines. Ce marché permet à plus de 216 coopératives issues de toutes les régions du Royaume de commercialiser leurs produits, qu'il s'agisse de produits du terroir ou de produits d'artisanat.

Un engagement citoyen vis-à-vis de la communauté et des territoires

• **Signature d'une convention avec l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida**

Fondée en 2007, l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, dont la construction a été financée par l'INDH, a pour missions de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, d'encourager la scolarité des enfants et d'assister les familles en difficulté. L'association dispense aussi un programme de formations qualifiantes de courte durée, qui répond à des besoins identifiés dans la région, permettant ainsi l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le Centre dispose d'un :

- Lieu d'Hébergement des enfants de 6 à 18 ans ;
- Centre de soutien scolaire ;
- Centre d'apprentissage visant l'employabilité des jeunes en situation de précarité.

Un partenariat triennal a été signé avec l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, ayant pour objectif un accompagnement financier permettant à l'association de mettre en place un accompagnement scolaire des enfants du centre par des professeurs qualifiés.

• **Partenariat GCAM et l'association ITIHAD RIADI TOUROUGUI**

Partenariat entre notre banque et l'association sportive ITIHAD TOUROUGUI pour une durée de trois ans afin de participer au rayonnement de notre pays à travers le sport.

• **Caravane humanitaire dans le Douar Ouounagmoute dans la Région de Demnate par l'association « Lions Rabat Architects »**

Le Lions Rabat Architects est une association humanitaire à but non lucratif, constituée d'une quarantaine d'étudiants architectes de l'Ecole Nationale d'Architecture qui ont pour objectif de réaliser des actions caritatives articulées autour de l'entraide et de la solidarité.

Objectifs de cette campagne humanitaire :

- Réaménagement de l'école du Douar
- Distribution de paniers alimentaires
- Consultations médicales par une équipe de médecins généralistes et spécialistes

La banque a participé à cette action citoyenne à travers un don financier.

- **Participation à la « 13ème édition de la journée internationale des droits des femmes du 1er au 20 Mars 2023 » organisée par le Technopark Casablanca.**

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Technopark de Casablanca consacre tout le mois de mars à la mise en lumière des femmes marocaines de divers horizons qui contribuent au développement économique, social et culturel de notre pays.

Nous avons soutenu cet événement, qui a pour but d'encourager les femmes à entreprendre et à améliorer leur leadership dans des secteurs stratégiques, créateurs de valeurs et d'emplois.

- **Participation à la troisième édition du Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence.**

Initié par l'UNFM, ce prix récompense les meilleures initiatives des femmes rurales et périurbaines issues des 12 régions du Royaume et dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

Ce programme a pour objectif, de permettre à un ensemble de jeunes marocaines d'acquérir des outils dans les domaines académiques, financiers et techniques, leur permettant de concrétiser leurs idées et projets innovants dans les zones rurales et périurbaines.

- **Opération 1 million de cartables**

Le GCAM est un partenaire historique de l'initiative Royale "un million de cartables", qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

- **Association Bab Rayan**

L'association a pour objectif d'accueillir les enfants en situation difficile jusqu'à leur autonomie au sein d'un établissement où ils bénéficient d'un accompagnement permanent par une équipe de professionnels de l'enfance. Le GCAM a renouvelé son partenariat avec l'association Bab Rayane, et ce pour une période de trois ans de 2022 à 2024, afin de pérenniser les actions de l'association en faveur des enfants abandonnés.

- **Convention entre le GCAM et l'association « Les Enfants de L'Ovale du Maroc » (EDOM)**

L'EDOM est une Association éducative de soutien à l'enfance, dont le but est d'amener les enfants à intégrer les valeurs sociales et morales de respect, de générosité et d'engagement.

Plus de 320 filles et garçons issus de milieu rural, de 8 à 18 ans, sont inscrits chaque année pour suivre les cours de soutien scolaire, d'hygiène et d'éducation civique, par ailleurs les enfants bénéficient d'une prise en charge médicale globale.

Notre banque soutient l'association dans la mise en place de deux projets en faveur des jeunes filles rurales à travers la signature d'une convention de partenariat pour une durée de deux ans.

Projet 1 : Préparation et révision au baccalauréat

Bénéficiaires : 10 jeunes filles rurales les plus méritantes

Projet 2 : Renforcement de l'utilisation des TIC par les jeunes filles rurales

Bénéficiaires : 30 jeunes filles rurales âgées de 6 à 16 ans

- **Accompagnement des personnes en situation de handicap - Association AMSAT-**

Dans le cadre des actions menées par notre banque en faveur d'une société inclusive, où l'ouverture, la tolérance, l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles, où les adaptations et les ressources disponibles peuvent être bénéfiques pour tout un chacun, un partenariat a été signé avec l'association AMSAT en 2021 pour une durée de trois ans.

- **Moussem Culturel International d'Assilah**

Le GCAM contribue à travers un don financier et co-organise avec la Fondation du Forum d'Assilah une série d'événements culturels, artistiques et socio-économiques dans le cadre d'une convention de partenariat pour une durée de trois (3) ans (2022-2023-2024) ayant pour but le développement humain et la coopération du Maroc sur le plan bilatéral et international à des fins de promouvoir le tourisme et la culture.

- **Association Horizon Vert plage des nations pour le développement durable**

Participation de notre banque aux travaux d'aménagement de la corniche de la plage des nations à travers un don financier.

- **Dîner de Gala de bienfaisance annuel de la Fondation Diplomatique**

Le Dîner de Gala est organisé, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et la présence effective de son Altesse la Princesse Lalla Hasnaa en vue de collecter des fonds, pour contribuer à l'effort de l'action sociale du Cercle Diplomatique au Maroc, à travers le financement de nombreux projets associatifs, notamment en matière de protection de l'enfance défavorisée et des catégories sociales démunies.

La participation de la banque au Gala se traduit par un don financier.

4- Environnement et développement durable respectés

Conscient de l'importance de la digitalisation et du coût de la facture numérique pour notre pays, le GCAM a mis en place un système de revalorisation de son matériel informatique usagé. Cette action s'inscrit sous le nom de "e-inclusion", le but étant d'offrir une seconde vie au matériel informatique et ainsi lutter contre l'obsolescence programmée mais aussi de participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des populations (étudiants, professeurs et jeunes en formation, associations ...)



- Un don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagé en faveur du Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports

Poste de travail	260
------------------	-----

- Don de matériel Informatique et mobilier de bureau à l'école primaire Ahmed Bel Yamani

Poste de travail	25
Photocopieur	1
Store rideau	80

• Don de mobilier de bureau usagé en faveur de l'association AL AMAL d'appui au complexe socio- éducatif de sala AL Jadida

Bureau	26
Armoire basse 900	14
Armoire basse 1200	19
Bahut	1
Caisson à 3 Tiroirs	27
Armoire haute	20
Table de réunion Ronde	8
Table basse	2
Elément attente 03 places	11
Fauteuil de travail en tissu	31
Fauteuil de travail en cuir	9
Fauteuil visiteur en tissu	43
Fauteuil visiteur en cuir	8
Table PC	11
Porte affiche	13
Porte dépliant	3
Chaise de restauration	4
Chaise en bois	44
Chaise en plastique	4
Table de restauration	4
Chapiteaux	3

Parasols avec socle Grand Format	3
Table de ping pong	1
Armoire forte	1
Coffre-fort	4
Banc en bois noir	9
Photocopieur	1



• Programmes Plages propres – plage Sidi Kankouch 1 et sidi Kankouch 2

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc participe au programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement depuis 2008 par le parrainage des plages Sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

La Banque a réalisé des travaux d'aménagement de nettoyage et de sensibilisation dans les plages Sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

Mise en place :

- D'infrastructures de base et d'équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets, fosse septique écologique...)
- Des accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite,
- Des espaces de jeux pour les enfants et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement.
- Mise à disposition à l'entrée de la plage de Tiralo afin de permettre aux personnes en situation de handicap de se baigner en toute sécurité ;
- Des capsules de sensibilisation à travers la station radio plage ;
- D'un espace de préparation des repas, pour les estivants, gratuit afin d'éviter les feux clandestins pouvant avoir un impact négatif sur la flore avoisinante de la plage.



• Trophées Lalla Hasnaa Littoral Durable



Le GCAM s'est vu attribuer le Trophée "Programme plages propres", qui récompense une initiative en faveur d'une plage en matière de gestion, d'aménagement, de préservation, d'éducation et d'information, pour l'aménagement de la plage de Sidi Kankouch1. Le trophée Lalla Hasnaa du « Littoral Durable » est une reconnaissance des meilleures initiatives en faveur du littoral.



ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

L'économie mondiale a connu une nouvelle décélération en 2023. Dans un environnement incertain et sujet aux chocs, la croissance mondiale s'est située à 3,2%, avec une vigueur notable aux USA et dans plusieurs grands pays émergents d'Asie, parallèlement à une faible activité dans la zone euro et au Royaume-Uni.

Ce ralentissement a participé à l'affaiblissement du commerce mondial qui a enregistré une progression en volume limitée à 0,3%, l'un de ses rythmes les plus lents des quatre dernières décennies.

Par ailleurs, l'orientation restrictive de la politique monétaire a contribué à l'induction d'une tendance baissière de l'inflation qui est ainsi revenue à 6,8%. Dans ces conditions, plusieurs banques centrales ont marqué des pauses dans leur cycle de resserrement monétaire et certaines ont entrepris des réductions de leurs taux directeurs.

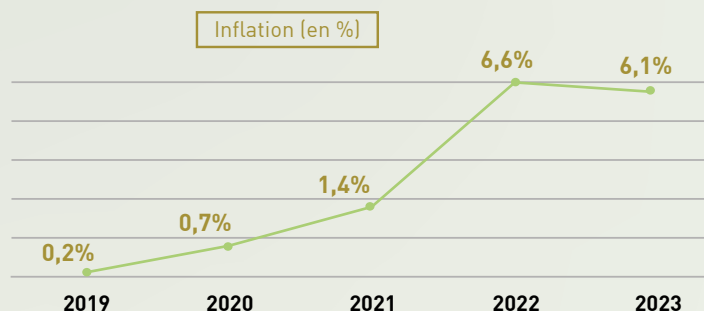
Sur les marchés financiers, les principales places boursières des économies avancées ont connu des performances notables. En parallèle, les rendements souverains ont terminé l'année en forte hausse dans les pays avancés, alors que leur évolution a été mitigée pour les grandes économies émergentes. Le renchérissement du financement et les mesures mises en place pour soutenir les ménages et les entreprises face à la montée de l'inflation ont contribué à ralentir la consolidation budgétaire entamée en 2021, freinant ainsi la reconstitution des marges nécessaires pour d'éventuels chocs futurs.



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Le Maroc a accueilli, en octobre 2023, les Assemblées Annuelles de la Banque mondiale et du FMI qui ont été l'occasion de poursuivre les débats portant notamment sur le renforcement du multilatéralisme et la réforme de l'architecture financière mondiale. Malgré l'environnement externe difficile, l'économie nationale a pu enregistrer une amélioration notable de son rythme à 3,4%. Tablant sur l'affaiblissement des pressions inflationnistes, Bank Al-Maghrib a œuvré pour un calibrage fin de sa politique monétaire en vue d'assurer la stabilité des prix tout en favorisant la poursuite de la reprise post-pandémie. Ainsi, après avoir opéré un nouveau relèvement de 50 points de base du taux directeur, elle a marqué à partir du second semestre une pause dans son cycle de resserrement. Tout en continuant à satisfaire l'intégralité des demandes de liquidités exprimées par les banques.

Inflation



Source : HCP, janvier 2024

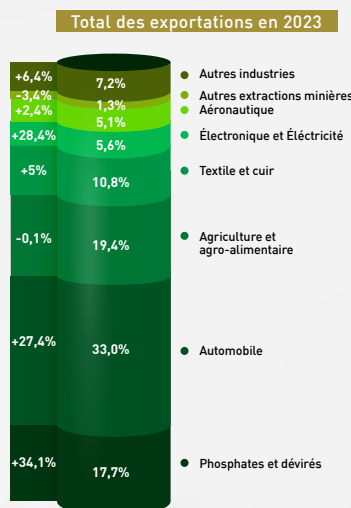
L'inflation a connu un ralentissement progressif courant 2023, pour atteindre une moyenne de 6,1 % sur l'année après 6,6 % en 2022. Cette évolution revient essentiellement à la hausse des prix des produits alimentaires (+12,5%) en raison des effets des chocs climatiques sur l'offre interne des produits alimentaires et, à la hausse des produits non alimentaires (+1,7%).

Par ailleurs, le ralentissement graduel de l'inflation en 2023 a été favorisé par les mesures mises en place par le gouvernement et la Banque Centrale, notamment l'atténuation des pressions d'origine externe et le resserrement de la politique monétaire.

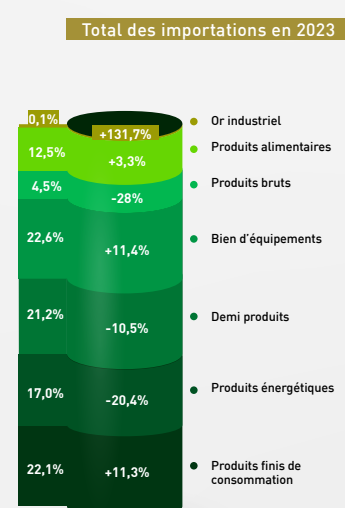
Balance Commerciale

En 2023, le déficit commercial est de 7,3 % à 286,4 milliards de dirhams. Cette évolution résulte de la hausse des exportations (+0,2%) et d'un recul des importations (+2,9%).

Ainsi, le taux de couverture se situe à 60% contre 58% au titre de l'année 2022.



Source : Office des changes



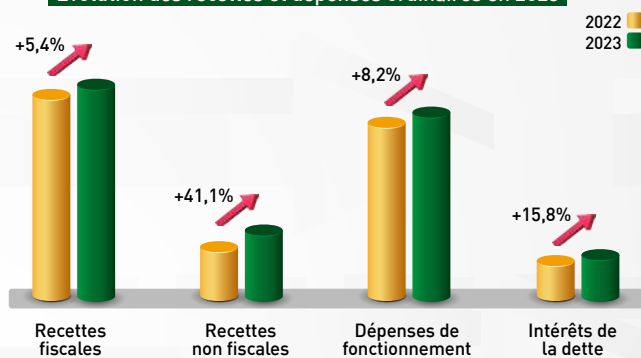
Source : Office des changes

La progression des exportations a bénéficié de la hausse des ventes de l'automobile (+27,4%), de l'électronique et de l'électricité (+28,4%). Par ailleurs, les exportations du phosphates et dérivés ont enregistré une contreperformance de 34,1%.

S'agissant des importations, leur retrait résulte de la baisse de la facture énergétique (-31,2 Mrds dhs), des achats de produits semi-finis (-17,8 Mrds dhs) et de produits bruts (-12,7 Mdhs).

Finances publiques

Évolution des recettes et dépenses ordinaires en 2023



Source : Trésorerie générale du Royaume, décembre 2023

À fin décembre 2023, la situation des charges et des ressources du Trésor fait ressortir un déficit de 73,7 Mrds dhs, en amélioration de 3,4 % par rapport à l'exercice 2022. Cette situation relève essentiellement de :

- La progression des dépenses ordinaires de 5,6% en décembre suite à la hausse des dépenses de biens et services (+19,3%) et des dépenses de personnel (+2,7%) ;
- L'augmentation des recettes ordinaires de 10,6% à fin décembre 2023, compte tenu de la hausse des recettes fiscales de 5,4% et des recettes non fiscales de 41,1%.

APERÇU DES SECTEURS BANCAIRE ET FINANCIER

Marchés monétaire et obligataire

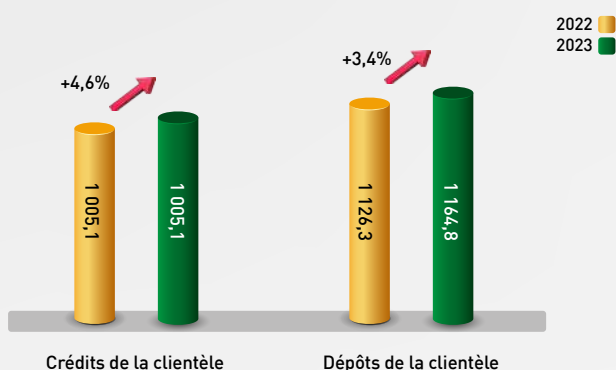
L'année 2023 a été marquée par l'accroissement du déficit de liquidité et des besoins des banques en raison d'une hausse de la circulation fiduciaire.

Face à ces besoins, Bank Al-Maghrib a injecté plus de 123 milliards de dirhams à travers les avances et les opérations de pension livrées.

Par ailleurs, en prévision d'un retour à des niveaux normatifs de l'inflation en 2024, la Banque Centrale a maintenu son taux directeur inchangé à 3% après trois hausses successives du taux directeur ayant porté le taux directeur de 1,5% à 3%.

Secteur bancaire

Évolution des crédits et dépôts du secteur bancaire (Mrds dhs)



Source : Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)

Au titre de l'exercice 2023, les crédits bancaires ont enregistré une hausse de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent, principalement portés par l'évolution des crédits aux entreprises et les crédits d'équipement (+8,7%). Les crédits à court terme et aux promoteurs affichent, quant à eux, des baisses respectives de 0,1% et 7,2%.

Pour leur part, les dépôts de la clientèle marquent une hausse de 3,4% suite à l'augmentation des ressources à vue (+5,9%) et des comptes d'épargne (+1,8%). Hors dépôts à terme, les dépôts de la clientèle progressent de 4,9%.

Alourdis par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, les créances en souffrance du secteur bancaire ont augmenté de 4,5% en 2023, avec un taux de contentieux quasi-stable à 8,9% et un taux de couverture de 68,7% (en amélioration de 147 bps).



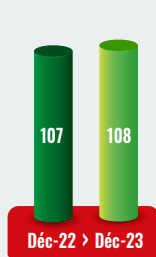
DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE

INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)

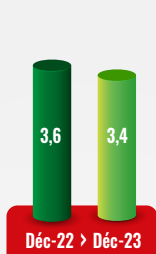


FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

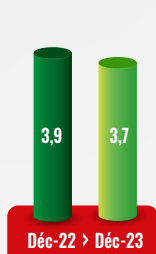
Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours consolidé de crédits distribués de 113 milliards de dirhams contre 108 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, marquant une progression de 5%. Ainsi, la banque réaffirme son engagement pour l'accompagnement de la dynamique de relance économique nationale, tout en apportant son soutien à la petite agriculture et au monde rural pour lutter contre les effets de la sécheresse.

Par ailleurs, l'encours consolidé de l'épargne mobilisée par le Crédit Agricole du Maroc ressort à 108 milliards de dirhams, soit une variation de +0,1% par rapport à fin 2022. En glissement annuel, la collecte nette des ressources à vue a progressé de 4%, parallèlement à une variation de -7% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire Social
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire Consolidé
(En milliards MAD)

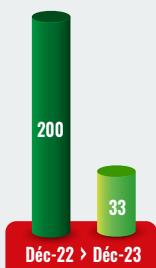


PRODUIT NET BANCAIRE

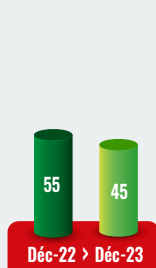
Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Social de 3,4 milliards de dirhams, contre 3,6 milliards de dirhams à fin décembre 2022.

Le Produit Net Bancaire Consolidé relatif à l'exercice 2023 s'affiche, quant à lui, à 3,7 milliards de dirhams, contre 3,9 milliards de dirhams à fin décembre 2022. Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement liées à la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a, de plus, été fortement affecté par les conséquences de la polycrise.

Résultat Net Social
(En millions MAD)



Résultat Net Consolidé
(En millions MAD)



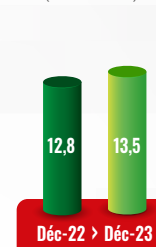
RÉSULTAT NET

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2023 avec un Résultat Net Consolidé de 45 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 42 millions de dirhams.

Le Résultat Net Social ressort, quant à lui, à 33 millions de dirhams au terme de l'exercice 2023.

À noter que lesdits résultats tiennent compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole.

Fonds Propres Réglementaires
Consolidés
(En milliards MAD)



Fonds Propres Consolidés
de Catégorie 1
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 15% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de 6% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 13,5 milliards de dirhams.

En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 1,3 milliard de dirhams. Cette augmentation de capital permettra à la banque de développer son activité, dont le financement de l'économie et plus particulièrement l'accompagnement des stratégies nationales en matière de soutien au secteur agricole, à l'agro-industrie et au monde rural en général et ce, dans le respect des exigences réglementaires en termes de ratios prudentiels.

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Résultat en instance d'affectation 2023	32 976 849,10
Réserve légale	1 648 842,46
Bénéfice Distribuable	31 328 006,65
Affectation en Réserves facultatives	31 328 006,65

RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Au titre de l'exercice 2023, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc.
Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 67 millions de dirhams. Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élève à fin 2023 à 75 MDH.
Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil de Surveillance.
Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.



OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs

En application des statuts du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, l'Assemblée Générale du CAM s'est réunie pour rendre compte de l'activité de la banque au titre de l'année 2023.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rapport de gestion du Directoire ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Les convocations prescrites par la Loi ont dûment été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est réuni à une seule reprise au cours de l'exercice 2023 en vue d'examiner les rapports du Directoire et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présenté le Directoire, conformément à la Loi.

Le 22 juin 2023, le Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc s'est réuni en visioconférence sur convocation de son Président, Monsieur Aziz AKHANNOUCH, en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance du 14 décembre 2022 et du 24 mai 2023;
2. Examen du rapport du Directoire au 31/12/2022 et des comptes arrêtés par le Directoire au 31/12/2022;
3. Examen du rapport du Directoire au 31/03/2023 et des comptes arrêtés par le Directoire au 31/03/2023;
4. Reporting des travaux des comités réglementaires ;
5. Examen du projet de rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
6. Examen du projet d'ordre du jour et des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
7. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 ;
8. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur l'augmentation du capital du Crédit Agricole du Maroc.

II. RAPPORT SUR LES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR ET TEXTES DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil de Surveillance s'est assuré de la conformité des éléments présentés par le Directoire avec la Loi et les dispositions statutaires de la banque, à savoir :

- Les questions portées à l'ordre du jour ;
- Le rapport relatif auxdites questions ;
- Le projet d'affectation du résultat ;
- Le texte des projets de résolution.

III. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

En vertu de la Loi, Le Conseil de Surveillance a examiné et s'est assuré de la conformité du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice 2023.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître les principaux agrégats suivants :

En termes d'activité (En milliards de dirhams) :

Total Bilan :	136 (-2%)
Ressources clientèle :	106 (-0,2%)
Emplois clientèle :	108 (+4%)

En termes de résultats (En millions de dirhams) :

Produit Net Bancaire :	3 424 (-6%)
Résultat Net :	33 (-84%)
Coût du risque :	951 (-24%)

En termes de solvabilité/liquidité :

Ratio Tier one :	10,2%
Fonds Propres Réglementaire :	13,5 Mrds Dhs (+5%)
LCR moyen :	132%

Enfin, il est à signaler que le rapport de gestion établi par le Directoire, après contrôle et vérification, n'appelle aucune remarque.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 recours à l'estimation

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 consolidation

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	72,25%	72,25%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affecturage	100%	100%	IG

1: Intégration Globale 2: Mise en Equivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
 - Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 immeubles de placement

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amorties, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 instruments financiers

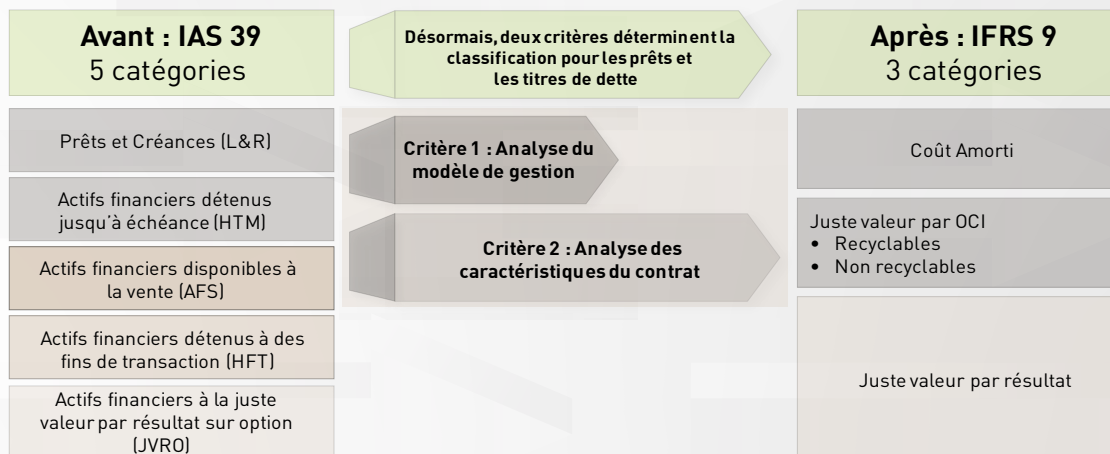
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 catégories comptables sous ifrs 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 principes de classement des actifs financiers sous ifrs 9

2.5.2.1 instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 application de l'option juste valeur sous ifrs 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 principes de classement des passifs financiers sous ifrs 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 dépréciation des actifs sous ifrs 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected credit Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;

Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;

Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6 forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 décembre 2023, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- Taux d'augmentation des salaires : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.

- Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.
- Taux de chargement sociaux

2.9 impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 écarts de conversion

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 contrats de location

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple (position preneur)

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

1- Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

2- Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 actifs non courants destinés à la vente

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13 regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

II- BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS

en milliers de dh			
ACTIF IFRS	Note	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		4.661.123	10.165.633
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		4.610.404	5.925.863
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	4.363.032	5.731.955
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	247.373	193.908
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		5.091.025	5.740.210
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.031.729	3.649.140
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.059.297	2.091.050
Titres au coût amorti	5.7	5.707.579	5.751.922
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	828.731	1.250.158
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	105.709.390	100.884.416
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	38.552	64.610
Actifs d'impôt différé	5.8	291.336	286.860
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.665.897	1.997.358
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	18.711	12.102
Immuebles de placement	5.11	4.817.359	4.812.561
Immobilisations corporelles	5.11	5.220.228	5.353.880
Immobilisations incorporelles	5.11	172.760	165.603
Écart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		140.140.004	142.718.084

en milliers de dh			
PASSIF CONSOLIDÉ	Note	31.12.2023	31.12.2022
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		8.879	14.519
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	8.879	14.519
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	14.534.897	18.918.965
Dettes envers la clientèle	5.5	100.069.892	98.888.555
Titres de créance émis	5.6	5.556.835	6.337.883
Passifs d'impôt exigible	5.8	47.240	53.209
Passifs d'impôts différés	5.8	1.090.613	1.149.975
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.692.522	2.482.992
Provisions pour risques et charges	5.14	301.894	308.121
Subventions et Fonds assimilés		7.959	61.431
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	5.833.243	5.900.288
CAPITAUX PROPRES		9.996.030	8.602.147
Capital et réserves liées		7.000.937	5.670.797
Réserves consolidées		3.112.526	3.019.369
Réserves consolidées - Part du groupe		2.767.495	2.697.610
Réserves consolidées - Part des minoritaires		345.030	321.759
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-162.521	-142.539
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-162.521	-142.539
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		45.088	54.520
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		41.591	68.886
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		3.497	-14.366
TOTAL		140.140.004	142.718.084

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh			
	Note	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.317.289	5.497.214
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-2.352.495	-1.946.670
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	2.964.794	3.550.543
Commissions (produits)		616.150	620.392
Commissions (charges)		-60.874	-59.002
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	555.276	561.390
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	363.604	-6.437
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		405.352	93.803
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-41.748	-100.240
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	118.926	99.629
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		33.245	50.851
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		85.682	48.778
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	68.479	62.170
Charges des autres activités	2.5	-327.637	-301.193
PRODUIT NET BANCAIRE		3.743.442	3.966.103
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.227.500	-2.239.337
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-320.361	-333.871
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.195.581	1.392.895
Coût du risque de crédit	2.6	-1.111.251	-1.155.331
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		84.329	237.564
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		74	140
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-63.061	-106.024
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		21.343	131.680
Impôts sur les bénéfices		23.745	-77.160
RÉSULTAT NET		45.088	54.520
Résultats minoritaires		3.497	-14.366
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		41.591	68.886
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		0,90	1,63
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		0,90	1,63

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh			
	31.12.2023	31.12.2022	
Résultat avant impôt	21.343	131.682	
-/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	320.360	333.871	
-/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
-/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	481.556	394.736	
-/- dotations nettes aux provisions	142.686	173.061	
-/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-74	-140	
-/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6.547	135.280	
-/- perte nette/(gain net) des activités de financement			
-/- autres mouvements	-20.535	-47.823	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	917.446	988.985	
-/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-3.989.578	6.867.747	
-/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-4.092.839	-486.762	
-/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1.116.708	-1.544.215	
-/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-561.768	15.191	
Impôts	-28.908	-32.567	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7.556.385	4.819.394	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6.617.576	5.740.081	
-/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-102.922	-1.950.757	
-/- flux liés aux immeubles de placement	-1.405	-39.227	
-/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-128.617	-269.161	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-232.944	-2.180.671	
-/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10.164	-2.000	
-/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1.356.194	-374.684	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1.346.030	-376.684	
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5.504.510	3.382.706	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10.165.628	6.782.923	
Caisse, banques centrales, ccp lactif & passif	10.165.628	6.782.923	
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.661.119	10.165.628	
Caisse, banques centrales, ccp lactif & passif	4.661.119	10.165.628	
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-5.504.509	3.382.705	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh			
	31.12.2023	31.12.2022	
Résultat net	45.088	54.520	
Éléments recyclables en résultat net:	-49.376	-32.358	
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-80.287	-51.980	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables			
Impôts liés	30.910	19.622	
Éléments non recyclables en résultat net:	-113.144	-110.181	
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-134.040	-129.862	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-49.935	-47.136	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés	70.830	66.817	
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-162.521	-142.539	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-117.433	-88.018	
Part du groupe	-120.930	-73.653	
Part des minoritaires	3.497	-14.366	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2022	4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)								
Autres								
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2023	4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394
Changement de méthodes - 2023								
Autres				999			999	45
Capitaux propres clôture corrigés	4.227.677	1.443.120		2.767.495	-77.489	-65.050	8.295.753	307.439
Variation de capital	417.404	912.736					1.330.140	
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Autres								
Résultat de l'exercice				41.591			41.591	3.497
Immobilisations corporelles et incorporelles - Réévaluations et cessions (D)					-17.019	-1.368	-18.387	
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-1.595		-1.595	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-1.595		
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-18.614	-1.368	-19.982		
Variation de périmètre								
Autres mouvements - 2023								37.591
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	715.654	1.145.311
Prêts	12.327	4.942
Opérations de pension	100.753	99.908
TOTAL	828.734	1.250.161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	828.731	1.250.158

	31.12.2023	31.12.2022
DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de CRÉDIT	1.603.507	17.600
Emprunts	7.284.277	10.332.867
Opérations de pension	5.647.113	8.568.496
TOTAL	14.534.897	18.918.965

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	18.476.249	17.277.826
Prêts consentis à la clientèle	94.594.040	90.482.114
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	113.070.289	107.759.940
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7.360.899	-6.875.524
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	105.709.390	100.884.416

	31.12.2023	31.12.2022
DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	54.797.293	52.615.660
Comptes à terme	26.463.038	28.575.980
Comptes d'épargne	14.867.162	14.364.957
Autres dettes envers la clientèle	3.488.003	2.995.715
Intérêts courus à payer	454.396	336.243
TOTAL	100.069.892	98.888.555

	31.12.2023	31.12.2022
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	16.366.276	17.548.104
Entreprises financières	8.125.185	6.836.073
Entreprises non financières	20.484.453	22.741.940
Autre clientèle	55.093.978	51.762.438
TOTAL EN PRINCIPAL	100.069.892	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.069.892	98.888.555

	31.12.2023	31.12.2022
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	100.069.892	98.888.555
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	100.069.892	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.069.892	98.888.555

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.635.725	-3.415.497	5.220.228	8.367.177	-3.013.297	5.353.880
Terrains et constructions	3.566.610	-475.526	3.091.084	6.513.354	-407.535	6.105.819
Équipement, mobilier, installations	1.065.338	-983.994	81.344	1.022.656	-1.022.399	257
Biens mobiliers données en location	630.153	-595.362	34.791	338.197	-338.195	2
Autres immobilisations	2.874.748	-1.078.439	1.796.309	-72.934	-963.539	-1.036.473
Droits d'utilisation des contrats de location	498.876	-282.176	216.700	565.904	-281.629	284.275
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	780.214	-607.454	172.760	726.741	-561.138	165.603
Logiciels informatiques acquis	9.462	-5.634	3.828	6.419	-4.987	1.432
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	770.752	-601.820	168.932	720.322	-556.151	164.171
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.817.359		4.817.359	4.812.561		4.812.561
TOTAL	14.233.298	-4.022.951	10.210.347	13.624.845	-3.292.806	10.332.039

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	97.015	103.242
TOTAL	301.894	308.121

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes représentées par un titre	5.556.835	6.337.883
Titres de créances négociables	5.556.835	6.337.883
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	5.833.243	5.900.288
Emprunts subordonnés	5.833.243	5.900.288
Titres subordonnés		
TOTAL	12.419.103	12.238.170

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance négociables	5.707.579	5.751.922
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5.707.579	5.751.922
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	5.707.579	5.751.922
Dépréciation		
TOTAL NET	5.707.579	5.751.922

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
impôts courants	38.552	64.610
impôts différés	291.336	286.860
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	329.888	351.470
impôts courants	47.240	53.209
impôts différés	1.090.613	1.149.975
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.137.853	1.203.184

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	13.650	11.892
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.652.247	1.985.466
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.665.897	1.997.358
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	656.903	197.924
Charges à payer et produits constatés d'avance	925.200	758.170
Autres créditeurs et passifs divers	877.612	1.225.198
Dettes localives	232.807	301.700
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.692.522	2.482.992

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
AMIFA SÉNÉGAL	18.711	12.102
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18.711	12.102

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh		
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	2.541.160	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	1.821.872	247.373
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4.363.032	247.373

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.091.026	5.740.210
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.031.729	3.649.160
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.059.297	2.091.050
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.031.729	3.649.160
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2.850.472	3.458.537
Obligations	180.743	190.111
Autres titres de créance négociables	514	512
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.059.297	2.091.050
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.059.297	2.091.050

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	8.879	14.519
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	8.879	14.519

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Portefeuille Créances sur la Clientèle :			
Encours Bilan au 2022.Décembre	91.883.075	6.366.649	9.512.216
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre	13.907.154		
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-681.296	-871.572	-5.322.656
Encours Bilan au 2023.Décembre	95.779.728	7.310.867	9.979.696
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre	15.974.924		
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-708.707	-990.829	-5.661.363
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :			
Encours Bilan au 2022.Décembre	1.250.158		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			
Encours Bilan au 2023.Décembre	828.731		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2022.Décembre	3.687.194		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-38.034		
Encours Bilan au 2023.Décembre	3.079.009		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-47.280		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2022.Décembre	5.751.922		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			
Encours Bilan au 2023.Décembre	5.707.579		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	en milliers de dh				
	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2023
IMMOBILIER					
Valeur brute	544.061	10.821	-70.900	-353	483.629
Amortissements et dépréciation	-268.894	-64.331	59.062	186	-273.977
Total immobilier	275.167	-53.510	-11.838	-167	209.652
MOBILIER					
Valeur brute	21.844	1.764	-8.361	-	15.247
Amortissements et dépréciation	-12.734	-3.774	8.309	0	-8.200
Total mobilier	9.108	-2.010	-52	0	7.046
TOTAL DROIT D'UTILISATION	284.275	-55.520	-11.890	-167	216.698

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/23
Dette locative	301.700	32.550	-101.265	-178	232.807

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	31.12.2023			31.12.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4.887.273	-1.413.168	3.474.105	5.122.386	-1.174.968	3.947.418
Comptes et prêts/emprunts	4.830.244	-1.397.990	3.432.254	5.085.526	-1.172.412	3.913.114
Opérations de pensions	758	-15.178	-14.420	-68	-2.558	-2.626
Opérations de location financement	56.271		56.271	36.928		36.928
Opérations interbancaires	126.068	-699.717	-573.109	79.632	-533.006	-453.374
Comptes et prêts sur emprunts	117.615	-505.299	-387.684	76.091	-403.776	-327.685
Opérations de pensions	8.993	-194.418	-185.425	3.541	-129.230	-125.689
Emprunts émis par le groupe		-188.036	-188.036		-173.504	-173.504
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	4.204		4.204	3.873		3.873
Titres à revenus fixes	4.204		4.204	3.873		3.873
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	98.064	-11.612	86.452	148.134	-35.357	112.777
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	201.140	-31.313	169.827	143.189	-19.092	124.097
Charges d'intérêts sur dettes locales		-8.649	-8.649		-10.763	-10.763
TOTAL	5.317.289	-2.352.495	2.964.794	5.497.214	-1.946.670	3.550.543

2.2 COMMISSIONS NETTES

	31.12.2023			31.12.2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	558.552	-60.874	497.678	562.788	-59.002	503.786
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	555.901	-60.874	495.027	556.508	-59.002	497.506
Sur titres	2.651		2.651	6.280		6.280
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	57.598		57.598	57.604		57.604
Produits de gestion d'opcm						
Produits sur moyens de paiement	57.598		57.598	57.604		57.604
Assurance						
Autres						
TOTAL	616.150	-60.874	555.276	620.392	-59.002	561.390

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	363.604	-6.437
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	405.352	93.803
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-41.748	-100.240
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	118.927	99.629
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	33.245	50.851
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	85.682	48.778

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Bons du Trésor	2.850.472	10.236	-65.744
Obligations	180.743		-24.780
Autres titres de créance négociables	514		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.031.729	10.236	-90.523
Impts		-3.941	34.851
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3.031.729	6.295	-55.672
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2.059.297	55.731	-91.901
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.059.297	55.731	-91.901
Impts		-21.457	28.982
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.059.297	34.275	-62.919

2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-146.666	-9.415
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-27.410	-4.635
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-27.410	-4.635
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-119.256	-4.780
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-119.256	-4.780
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-288.501	-337.005
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-288.501	-337.005
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-65.317	-91.429
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-500.484	-437.849
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-616.180	-722.115
Récupérations sur prêts et créances	5.413	4.633
Comptabilisés au coût amorti	5.413	4.633
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-1.111.251	-1.155.331

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	963	-9.023
Plus value de cession	969	2.254
Moins value de cession	-6	-11.277
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-64.024	-97.001
TOTAL	-63.061	-106.024

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Impôts courants	38.552	64.610
Impôts différés	291.336	286.860
Actifs d'impôts courants et différés	329.888	351.470
Impôts courants	47.240	53.209
Impôts différés	1.090.613	1.149.975
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.137.853	1.203.184

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Charge d'impôts courants	-28.908	-79.015
Charge nette d'impôts	52.653	48.331
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	23.745	-30.684

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Résultat avant impôt	21.343	131.680
Charge d'impôt sur les bénéfices	-23.745	77.160
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-111%	59%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'impôt en vigueur	38%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-149%	22%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-111%	59%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Charges de personnel	-1.232.134	-1.206.907
Impôts et taxes	-45.793	-40.666
Charges externes	-739.053	-877.340
Autres charges d'exploitation	-287.339	-253.515
Annulation Charges relatives aux contrats de location	76.821	89.111
CHARGES D'EXPLOITATION	-2.221.498	-2.239.337

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-252.257	-254.674
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-68.104	-79.197
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-320.361	-333.871

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-8.649	-10.744
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-68.104	-79.197

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et le fonds TARGA
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing [CAM LEASING], La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la FONDATION ARDI, AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 décembre 2023, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC, IMMOVERT CAPITAL, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS ainsi que les deux OPCV IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	2.628.989	3.391	121.019	65.529	797	145.069		2.964.794
Marge sur commissions	560.308		6.370		28.937	-48.680	8.341	555.276
Produit net bancaire	3.362.120	3.391	149.301	66.278	32.161	121.850	8.341	3.743.442
Résultat brut d'exploitation	1.109.565	172	93.825	9.153	7.402	31.153	-55.689	1.195.581
Résultat d'exploitation	73.609	172	51.849	-10.436	8.265	21.034	-60.164	84.329
Résultat avant impôts	23.947	-183	46.537	-10.326	8.663	21.034	-68.329	21.343
Résultat net	40.922	-2.039	44.725	-10.326	8.659	24.058	-60.911	45.088
Résultat net part du groupe	40.922	-2.054	44.725	-1.328	6.675	24.276	-71.625	41.591

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	127.562.045	188.990	2.342.550	235.833	708.870	3.928.630	5.173.086	140.140.004
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.479.354				-4.058		135.108	4.610.404
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	4.877.723	166.749			725	277	45.551	5.091.025
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	744.857	1	34.804		47.238		1.831	828.731
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	100.064.782		1.988.193	204.553		3.451.862		105.709.390
Titres au coût amorti	5.707.579							5.707.579
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	14.167.258		360.558			-5.509	12.590	14.534.897
Dettes envers la clientèle	98.177.914		55.587		41.637	1.794.754		100.069.892
Capitaux propres	9.454.036	-18.358	-1.599	79.821	41.876	-1.923	442.178	9.996.030

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2023		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	828.731		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	828.731		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	828.731		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2023					31.12.2022				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financements donnés	12.592.703	10.291.113
Aux établissements de crédit		
À la clientèle	12.588.182	10.275.441
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de garantie donnés	3.760.007	3.613.288
D'ordre des établissements de crédit	24.010	25.357
D'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.284.622	2.169.145
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.449.375	1.618.786
Engagements de garantie reçus	7.083.231	6.660.239
Des établissements de crédit	7.051.132	6.643.962
De l'état et d'autres organismes de garantie	32.099	16.277

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

	en milliers de dh	
	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	19.682	19.682

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh		
	31.12.2023	31.12.2022
Dettes actuarielles d'ouverture	204.879	223.220
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Écarts d'expérience	4.178	-4.858
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-23.860	-33.165
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dettes actuarielles de clôture	204.879	204.879

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMDA	3.443.608	7,4%	7,4%
MCMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDG	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%

RÉSULTAT PAR ACTION	31.12.2023	31.12.2022
Nombre d'actions	46.450.813	42.276.765
Résultat Part Groupe (En KDH)	41.591	68.886
RÉSULTAT PAR ACTION (En DHS)	0,90	1,63

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh	
	31.12.2023
Prêts, avances et titres	-3.027.598
Comptes ordinaires	-2.820.519
Prêts	
Titres	
Opération de location financement	-207.079
Actif divers	-5.695.350
TOTAL ACTIF	-8.722.948
Dépôts	-2.941.990
Comptes ordinaires	
Autres emprunts	-2.941.990
Dettes représentées par un titre	
Passif divers	-5.780.958
TOTAL PASSIF	-8.722.948
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	
Engagements reçus	

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh	
	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	-77.794
Intérêts et charges assimilées	81.052
Commissions (produits)	-123.778
Commissions (charges)	3.044
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	78.640

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	13.521.839	12.754.115
Fonds propres de catégorie 1	10.255.550	8.952.940
Fonds propres réglementaires	3.266.289	3.801.175
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	7.779.749	7.093.043
Risque de marché en approche standard	161.288	184.120
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	602.809	619.680
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,60%	9,07%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,66%	12,72%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	151.578	103.224
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	151.578	103.224
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.578	103.224
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	578	-21.776
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Élément déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	40.987	42.354
EXIGENCE/Risque de crédit	40.987	42.354
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	29,59%	19,50%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	29,59%	19,50%



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC(GCAM)
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9 996 030 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 45 088.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces

règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105 709 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 7 361 dont :

- MMAD 709 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 991 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 661 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (75% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenus dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Diroua - Casablanca
Tel : 05 22 54 40 36 - Fax : 05 22 29 06 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellah Benkaddour
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
 - Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;
 - Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;
 - Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;
 - Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses ;
 - * 50 % pour les créances douteuses ;
 - * 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédit sont déduites des postes d'actif concernés :
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;
 - Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles ;
 - Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 portefeuilles de titres

1.3.1 présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Les autres titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	31/12/23	31/12/22
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4.297.145	9.826.367
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.502.105	2.466.337
À vue	1.385.419	1.787.150
À terme	1.116.686	679.186
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	98.959.509	94.755.820
Crédits de trésorerie et à la consommation	48.931.520	47.457.237
Crédits à l'équipement	24.993.003	23.253.017
Crédits immobiliers	17.030.511	16.622.049
Autres crédits & financement participatifs	8.004.475	7.423.516
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	816.271	971.428
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	7.474.423	9.439.405
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.381.396	6.906.342
Autres titres de créance	181.633	190.878
Titres de propriété	1.911.394	2.342.185
AUTRES ACTIFS	4.921.174	4.840.640
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.697.258	5.730.120
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.697.258	5.730.120
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.085.543	3.001.578
Participations dans les entreprises liées	1.318.470	1.332.913
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.767.073	1.668.666
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	849.141	905.923
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463.543	461.175
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.982.854	7.026.446
TOTAL	136.048.965	139.425.239

HORS BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DONNÉS	15.974.924	13.907.154
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	86.183	73.478
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11.847.304	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305.440	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.051.132	6.643.962
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.051.132	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/23	31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6.729.923	6.565.370
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	57.003	34.193
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.710.735	4.966.410
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256.124	236.381
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	110.575	26.675
Commissions sur prestations de service	568.974	584.470
Autres produits bancaires	1.026.512	717.240
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.306.281	2.929.154
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	709.075	537.276
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.418.525	1.171.524
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188.036	173.504
Autres charges bancaires	990.645	1.046.849
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3.423.642	3.636.216
Produits d'exploitation non bancaire	21.671	212.626
Charges d'exploitation non bancaire	213.806	178.767
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.136.855	2.100.853
Charges de personnel	1.132.996	1.123.230
Impôts et taxes	42.552	38.133
Charges externes	694.962	670.444
Autres charges générales d'exploitation	78.089	78.646
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	188.255	190.400
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.632.353	1.895.549
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	692.670	1.004.540
Pertes sur créances irrécouvrables	595.964	702.834
Autres dotations aux provisions	343.719	188.175
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	681.685	647.557
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	372.091	260.605
Récupérations sur créances amorties	23.863	45.224
Autres reprises de provisions	285.731	341.728
RÉSULTAT COURANT	143.984	321.230
Produits non courants	134	706
Charges non courantes	93.012	94.132
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	51.106	227.805
Impôts sur les résultats	18.129	27.352
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32.977	200.453

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Produits d'exploitation bancaire perçus	6.729.923	6.565.370
Récupérations sur créances amorties	23.863	45.224
Produits d'exploitation non bancaire perçus	21.805	213.332
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.280.813	-4.222.370
Charges d'exploitation non bancaire versées	-306.818	-272.899
Charges générales d'exploitation versées	-2.136.855	-2.100.853
Impôts sur les résultats versés	-18.129	-27.352
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	32.977	200.453
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-35.768	1.978.572
Créances sur la clientèle	-3.964.756	-5.613.072
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	1.913.879	-4.382.408
Autres actifs	-80.534	36.714
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4.411.529	5.403.553
Dépôts de la clientèle	857.383	6.712.428
Titres de créance émis	-781.048	-1.659.186
Autres passifs	-285.938	85.637
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-6.788.312	2.562.238
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (II + I)	-6.755.335	2.762.691
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4.361	464.273
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-185.505	-1.400.808
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-181.145	-936.535
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	-61.668	1.380.399
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	1.468.926	
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1.407.258	1.380.399
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-5.529.222	3.206.555
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	9.826.367	6.619.812
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.297.145	9.826.367

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/23	31/12/22
Intérêts et produits assimilés	5.023.863	5.236.984
Intérêts et charges assimilées	2.315.636	1.882.304
MARGE D'INTÉRÊT	2.708.227	3.354.680
Commissions perçues	568.974	584.470
Commissions servies	7.977	11.822
MARGE SUR COMMISSIONS	560.997	572.647
Résultat des opérations sur titres de transaction	171.359	-130.790
Résultat des opérations sur titres de placement	-50.178	-122.513
Résultat des opérations de change	230.227	221.794
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	351.408	-31.509
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	137.345	49.729
Diverses autres charges bancaires	334.335	309.331
PRODUIT NET BANCAIRE	3.423.642	3.636.216
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-8.639	31
Autres produits d'exploitation non bancaire	18.266	212.626
Autres charges d'exploitation non bancaire	191.650	151.941
Charges générales d'exploitation	2.136.855	2.100.853
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.104.764	1.596.080
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	892.679	1.401.545
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	68.101	-126.696
RÉSULTAT COURANT	143.984	321.230
RÉSULTAT NON COURANT	-92.878	-93.426
Impôts sur les résultats	18.129	27.352
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32.977	200.453
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32.977	200.453
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	188.255	190.400
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	14.885	2.012
Dotations aux provisions pour risques généraux	171.868	
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	270.499	329.070
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	18	122.077
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	5	11.499
Plus-values de cession sur immobilisations financières	3.405	
Moins-values de cession sur immobilisations financières	22.156	26.826
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTO FINANCEMENT	156.224	-19.956
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	156.224	-19.956

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/23	31/12/22
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2.426.301	160.666	492.060	624.466	3.703.493	9.895.358
VALEURS REÇUES EN PENSION		100.736			100.736	99.901
Au jour le jour		100.736			100.736	99.901
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE						
Au jour le jour						
À terme						
PRÊTS FINANCIERS		7.410	1.105.095		1.112.505	675.552
AUTRES CRÉANCES			514		514	
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	237	7.491	3.667		11.394	8.196
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2.426.538	276.303	1.601.336	624.466	4.928.643	10.679.006

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/23	31/12/22
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	2.509.815	259.352	29.499.203	12.940.817	45.209.188	44.037.382
Comptes à vue débiteurs	1.169.769	259.352	10.290.396	6.376.903	18.096.421	16.861.941
Créances commerciales sur le maroc	2.279		1.951.487	1.115.460	3.069.226	2.786.312
Crédits à l'exportation			594.692	45.320	640.012	288.694
Autres crédits de trésorerie	1.337.767		16.662.628	5.403.134	23.403.529	24.100.435
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.095.108	2.095.108	2.047.958
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	1.414.976	2.233.239	11.138.184	8.767.977	23.554.376	22.089.642
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.386.296	10.027.160	16.413.457	16.168.826
AUTRES CRÉDITS	50.000	4.447.074	221.083	1.166.532	5.884.689	5.386.994
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	809.322				809.322	963.131
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	19.536	73.329	1.038.748	2.558.999	3.690.612	2.996.793
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		3.306	964.393	1.151.330	2.119.029	2.036.522
TOTAL	4.803.649	7.016.300	49.247.907	38.707.923	99.775.780	95.727.247

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/23	31/12/22
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS	513	11.078.654	1.864.167	228.347	13.171.681	15.169.526
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		11.078.654			11.078.654	12.636.462
Obligations				181.120	181.120	190.365
Autres titres de créance	513				513	512
Titres de propriété			1.864.167	47.227	1.911.394	2.342.186
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	513	11.078.654	1.864.167	228.347	13.171.681	15.169.526

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	4.340.395	4.340.395	4.340.395			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	2.541.160	2.541.160	2.541.160			
Obligations						
Autres titres de créance	513	513	513			
Titres de propriété	1.798.722	1.798.722	1.798.722			
TITRES DE PLACEMENT	3.183.450	3.081.884	3.166.223	13.887	115.453	115.453
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	2.845.848	2.790.341	2.849.900	10.236	65.744	65.744
Obligations	222.500	175.220	200.000		47.280	47.280
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	116.323	116.323	3.651	2.430	2.430
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.611.320	5.387.810	5.350.169		- 32.148	10.321
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.611.320	5.387.810	5.350.169		- 32.148	10.321
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	13.135.166	12.810.089	12.856.787	13.887	83.305	125.774

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	579.285	514.436
Sommes dues par l'État	483.169	431.607
Divers autres débiteurs	96.115	82.829
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.088.352	3.084.959
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.253.537	1.241.245
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.921.174	4.840.640

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Emettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	755
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	755
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				29.822	727.616	11.405
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%		1.403	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	3.000
DAR ADDAMANE	Banque & Finance	75.000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.421	5.361	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.205	7.233	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	4.939	2.561	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	44
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	100.000	100,00%		100.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	6.280	58.720	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	3.000
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	1.500		
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	151
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	94.430	20,00%	6.750	12.136	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	410
DIVERS				6.273	2.072.583	98.128
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%		15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.917	5.083	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,97%		21.303	1.532
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,70%		1.300.000	92.429
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.216.216	7,40%		90.000	4.167
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,30%		200.000	
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA	Activité immobilière	200	100%		200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	270.833	
TOTAL				116.247	3.085.543	110.288

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	995.882	44.173			1.040.055	534.707	41.805		576.513	463.543
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170			8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	975.733	44.173			1.019.906	526.537	41.805		568.343	451.564
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.309.096	141.332	6.005		9.444.423	2.282.650	180.577	-1.657	2.461.569	6.982.854
- Immeubles d'exploitation	3.661.381	11	4.348	580.680	4.237.724	288.794	29.263		318.057	3.919.667
- Mobilier et matériel d'exploitation	932.804	41.714	1.657	45	972.906	805.228	38.571	-1.657	842.142	130.764
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.257.832	37.444		11.589	1.306.865	968.712	66.379		1.035.091	271.774
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.173.983	21.523		-427.345	2.768.160	219.915	46.364		266.279	2.501.881
- Immobilisations en cours	283.096	40.641		-164.969	158.768	1				158.768
TOTAL	10.304.977	185.505	6.005		10.484.478	2.817.357	222.382	-1.657	3.038.081	7.446.397

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT A L'ETRANGER	31/12/23	31/12/22
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		78.479	1.632.964		1.711.443	227.511
VALEURS DONNÉES EN PENSION	5.643.990				5.643.990	8.566.060
Au jour le jour						
À terme	5.643.990				5.643.990	8.566.060
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	4.140.000	1.445.000	420.000		6.005.000	7.884.159
Au jour le jour						
À terme	4.140.000	1.445.000	420.000		6.005.000	7.884.159
EMPRUNTS FINANCIERS				850.885	850.885	1.969.803
AUTRES DETTES		9.396	13.246		22.642	8.889
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	47.684	4.311	10.092	2.519	64.606	53.676
TOTAL	9.831.674	1.537.186	2.074.302	853.404	14.298.566	18.710.098

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/23	31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.074.593	1.268.693	12.801.852	30.483.657	53.628.795	51.654.674
COMPTE D'ÉPARGNE				14.867.161	14.867.161	14.364.957
DÉPÔTS À TERME	6.283.224	6.839.716	5.287.915	7.325.813	25.736.668	27.802.253
EMPRUNTS FINANCIERS	726.370				726.370	773.727
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	207.189	10.275	1.790.029	851.500	2.858.993	2.480.684
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		44		454.352	454.396	338.707
TOTAL	16.291.376	8.118.729	19.879.796	53.982.483	98.272.384	97.415.002

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	90.625	414.515
CRÉDITEURS DIVERS	273.942	233.816
Sommes dues à l'Etat	168.346	122.185
Sommes dues aux organismes de prévoyance	48.422	47.755
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	40.630	45.329
Divers autres créditeurs	3.975	5.979
COMPTES DE RÉGULARISATION	557.999	560.173
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	922.565	1.208.504

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/22	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/23
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7.488.553	860.345	509.192		7.839.706
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6.800.339	689.966	372.091		7.118.213
Titres de placement	79.304	146.540	110.390		115.453
Titres de participation et emplois assimilés	125.479	14.885	24.098		116.267
Titres d'investissement	11.220		900		10.320
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	91.076	6.404	1.712		95.768
Autres actifs	381.135	2.550			383.685
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.674.957	322.584	259.021	-120.154	1.618.367
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.773	155			10.928
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.168.000	171.868	218.000		1.121.868
Provisions pour autres risques et charges	479.503	150.561	41.021	-120.154	468.890
Provisions réglementées					
TOTAL	9.163.510	1.182.929	768.212	-120.154	9.458.073

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'État		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	4.439.500		10 ANS	Subordonnées	4.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	5 789 500				5 789 500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/22	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/23
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	3.731.987	1.113.189		4.845.177
Réserve légale	128.328	10.023		138.350
Autres réserves	2.160.540	190.430		2.350.970
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120	912.736		2.355.856
Capital	4.227.677	417.405		4.645.081
Capital appelé	4.227.677	417.405		4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	200.453	-200.453	32.977	32.977
TOTAL	8.160.117	1.330.141	32.977	9.523.235

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	4.490.414	8.890.273
Devises à recevoir	903.120	2.427.122
Dirhams à livrer	595.610	1.510.281
Devises à livrer	1.643.605	2.915.844
Dirhams à recevoir	1.348.080	2.037.026
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	4.490.414	8.890.273

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	35.848	220.723	227.619	28.952
B. T.V.A. Récupérable	17.849	207.620	205.823	19.646
sur charge	13.344	153.441	149.934	16.852
sur immobilisations	4.505	54.179	55.889	2.794
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A. = (A-B)	17.999	13.102	21.796	9.306

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Engagements de financement et de garantie donnés	15.974.924	13.907.154
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	86.183	73.478
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11.847.304	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305.440	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.735.997	3.587.932
Engagements de financement et de garantie reçus	7.051.132	6.643.962
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.051.132	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
INTÉRÊTS PERCUS	5.023.863	5.236.984
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	57.003	34.193
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.710.735	4.966.410
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256.124	236.381
INTÉRÊTS SERVIS	2.315.636	1.882.304
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	709.075	537.276
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.418.525	1.171.524
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188.036	173.504
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	2.708.227	3.354.680

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4.229.287		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4.229.287		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.911.506		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.140.000		
TOTAL	10.051.506		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
ACTIF :	3.686.201	4.363.522
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	280.514	222.434
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	624.466	1.041.575
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.227.440	2.520.337
Titres de transaction, de placement et d'investissement	498.887	509.117
Autres actifs	36.009	50.803
Titres de participation et emplois assimilés	18.886	19.257
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	3.686.201	4.363.522
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	846.247	1.991.649
Dépôts de la clientèle	2.038.958	1.023.418
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	800.996	1.348.455
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.071.435	1.178.325
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	305.440	388.828

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	6.005	1.657	4.348	4.361	18	5
TOTAL	6.005	1.657	4.348	4.361	18	5

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	31/12/23	31/12/22
Titres de participations & titres de placement	110.575	26.675
TOTAL	110.575	26.675

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
PRODUITS	999.741	694.186
Gains sur les titres de transaction	645.081	275.412
Plus value de cession sur titres de placement	471	12.102
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	110.390	40.492
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	243.798	366.180
CHARGES	648.333	725.696
Pertes sur les titres de transaction	473.722	406.202
Moins value de cession sur titres de placement	14.501	70.414
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	146.540	104.694
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	13.571	144.387
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	351.408	-31.509

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
CHARGES DE PERSONNEL	1.132.996	1.123.230
Dont salaires & appointements	107.418	105.094
Dont charges d'assurances sociales	85.820	85.472
Dont charges de retraite	103.131	102.077
Dont charges de formation	17.188	17.181
Dont autres charges de personnel	819.440	813.406
IMPÔTS ET TAXES	42.552	38.133
Taxes urbaines & taxes d'édilité	7.882	7.519
Patente	23.107	22.539
Autres impôts & taxes	11.563	8.075
CHARGES EXTERNES	694.962	670.444
Loyers de crédit-bail et de location	168.150	171.018
Frais d'entretien et de réparation	175.332	156.763
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	37.185	31.840
Transports et déplacements	52.444	46.134
Publicité, publications et relations publiques	34.473	55.303
Autres charges externes	227.379	209.385
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	78.089	78.646
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	188.255	190.400
TOTAL	2.136.855	2.100.853

COMMISSIONS

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
COMMISSIONS PERÇUES :	636 314	650 491
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Sur opérations avec la clientèle	67 340	66 022
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 487	2 207
Sur fonctionnement de compte	203 602	202 204
Sur moyens de paiement	277 314	286 695
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service	85 571	93 364
Sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	7 977	17 554
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Sur opérations avec la clientèle		
Sur opérations de change		
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés		
Sur opérations titres en gestion et en dépôt		
Sur moyens de paiement	41	
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service	7 935	11 822
Sur achats et cessions de titres		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/23	31/12/22	31/12/23	31/12/22
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.400	2.131	352.173	553.286
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	96	78	2.554.880	1.796.342
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	9	5	2.329.284	1.825.183
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
Produit Net Bancaire	3.423.642	3.636.216
Résultat Brut d'exploitation	1.104.764	1.596.080
Résultat avant impôt	51.106	227.805

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'assemblée Générale 22 juin -2023			
Report à nouveau		Réserve légale	10.023
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	190.430
Résultat net de l'exercice	200.453	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	200.453	TOTAL B	200.453

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	1.026.512	717.240
Gains sur titres de transaction	645.081	275.412
Plus-values de cession sur titres de placement	471	12.102
Produits sur opérations de change	243.798	366.180
Divers autres produits bancaires	26.770	23.054
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	110.390	40.492
AUTRES CHARGES BANCAIRES	990.645	1.046.849
Charges sur emprunts de titres	267.000	173.440
Pertes sur Titres actions / OPCVM	206.722	232.762
Moins values sur titres de placement	14.501	70.414
Cotisation au fonds de garantie	159.931	143.611
Charges opération de change	13.571	144.387
Commissions sur achats et cession de titres	7.935	11.822
Autres charges	174.446	165.720
Provisions sur titres	146.540	104.693
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	21.671	212.626
Dont plus values de cession d'immobilisation	18	122.077
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	21.653	90.550
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	213.806	178.767
Charges sur valeurs et emplois divers	191.650	178.767
Dont moins values de cession titres de participations	22.156	
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.632.353	1.895.549
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	681.685	647.557
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	134	706
Charges non Courantes	93.012	94.132

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	143.984	321.230
Réintégrations fiscales	29.375	22.770
Déductions fiscales	76.938	252.881
Résultat courant théoriquement imposable	96.421	91.119
Impôt théorique sur résultat courant	36.399	33.714
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	60.022	57.405

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh		
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	32.977	
. Bénéfice net	32.977	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	29.375	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		76.938
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		-14.586
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/2023
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	20/03/2024
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

DATES	- Favorables - Défavorable	NÉANT NÉANT
-------	-------------------------------	----------------

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh			
Montant du capital :	4.645.081		
Montant du capital social souscrit et non appelé	100		
Valeur nominale des titres (en Dh)			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	34.918.514	75,2%
MAMDA	3.134.311	3.443.608	7,4%
MCMA	3.134.311	3.443.608	7,4%
CDG	4.227.678	4.645.083	10%
TOTAL	42.276.765	46.450.813	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh			
	31/12/23	31/12/22	31/12/21
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	15.380.245	14.078.795	12.497.944
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	3.423.642	3.636.216	4.148.649
Résultat avant impôts	51.106	227.805	393.419
Impôts sur les résultats	18.129	27.352	52.477
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	4.878.154	3.932.440	3.731.987
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	1	4,8	8
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.132.996	1.123.230	1.120.919
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.896	3.870	3.875

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh							
NATURE	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturite	principal	Intérêts Courus	Total
CD	19/04/2017	19/04/2024	3,71	7 ANS	500.000	13.191	513.191
CD	14/11/2019	14/11/2024	3,00	5 ANS	267.000,00	1.045,75	268.045,75
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,40	7 ANS	1.000.000,00	18.898,33	1.018.898,33
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	5 ANS	210.000,00	5.384,28	215.384,28
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	5 ANS	260.000,00	5.695,73	265.695,73
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000	1.212	51.212
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000	775	200.775
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,50	5 ANS	50.000	160	50.160
CD	22/02/2022	22/02/2024	2,13	2 ANS	378.000	6.978	384.978
CD	22/03/2022	22/03/2024	2,15	2 ANS	20.000	339	20.339
CD	09/05/2022	09/05/2024	2,17	2 ANS	40.000	569	40.569
CD	27/05/2022	27/05/2024	2,32	2 ANS	100.000	1.405	101.405
CD	28/04/2023	26/04/2024	3,80	52 SEMAINES	100.000	2.607	102.607
CD	28/04/2023	28/04/2025	4,35	2 ANS	1.000.000	29.846	1.029.846
CD	26/05/2023	24/05/2024	3,68	52 SEMAINES	125.000	2.798	127.798
CD	27/09/2023	25/09/2024	3,54	52 SEMAINES	50.000	467	50.467
CD	02/10/2023	02/01/2024	3,15	3 MOIS	200.000	1.575	201.575
CD	02/10/2023	01/04/2024	3,27	26 SEMAINES	130.000	1.063	131.063
CD	02/10/2023	30/09/2024	3,54	52 SEMAINES	50.000	443	50.443
CD	31/10/2023	26/04/2024	3,16	26 SEMAINES	70.000	375	70.375
CD	31/10/2023	25/10/2024	3,44	52 SEMAINES	349.000	2.034	351.034
CD	29/11/2023	27/11/2024	3,40	52 SEMAINES	160.000	484	160.484
CD	29/11/2023	01/12/2025	3,68	2 ANS	150.000	491	150.491

PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA								
PRÊTS FINANCIER	7.410				104.471	1.000.624		1.112.505
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.908.944	3.068.313	2.579.266	4.579.552	16.416.029	12.229.254	18.280.016	64.061.374
TITRES DE CRÉANCE		199.980	6.140.856	358.711	514.180	1.247.916	4.673.520	13.135.163
CRÉANCES SUBORDONNÉES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			84.872	362.444	101.825	300.000		849.141
TOTAL EMPLOIS	6.916.354	3.268.293	8.804.994	5.300.707	17.136.505	14.777.794	22.953.536	79.158.183

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	4.174.075	3.394.915	1.610.000	2.470.000				11.648.990
EMPRUNTS FINANCIERS		41.725	40.486	94.897	167.478	425.327	80.973	850.886
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	4.115.584	5.610.117	7.031.294	8.320.918	1.367.064	18.062		26.463.039
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	200.000	398.000	1.065.000	876.000	1.150.000	1.770.000		5.459.000
DETTES SUBORDONNÉES					759.500	2.030.000	3.000.000	5.789.500
TOTAL RESSOURCES	8.489.659	9.444.757	9.746.780	11.761.815	3.444.042	4.243.389	3.080.973	50.211.415

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
7	11 035 822	9 012 395	1 814 235	209 191

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	9.255.429	7.129.141
Watchlist	4.877.348	942.078

EFFECTIF

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Effectifs rémunérés	3.918	3.874
Effectifs utilisés	3.918	3.874
Effectifs équivalent plein temps	3.918	3.874
Cadres équivalent plein temps	2.481	2.507
Employés équivalent plein temps	1.437	1.367
Dont effectifs employés à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Comptes courants	244.758	209.599
Comptes chèques (hors MRE)	522.614	488.617
Comptes MRE	16.371	14.510
Comptes d'épargne	817.517	793.338
Comptes à terme et bons de caisse	3.357	3.300
TOTAL	1.604.617	1.509.364

RÉSEAU

en nombre

	31/12/23	31/12/22
Guichets permanents	495	491
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	621	609
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
2015	290.000	290.000	10 ans	4,80%	fixe
2015	469.500	469.500	10 ans	4,80%	fixe
2016	50.000	50.000	10 ans	4,43%	Fixe
2016	180.000	180.000	10 ans	4,33%	Révisable annuellement
2016	300.000	300.000	10 ans	4,43%	Fixe
2017	202.900	202.900	10 ans	4,22%	Fixe
2017	797.100	797.100	10 ans	4,22%	Fixe
2018	175.600	175.600	10 ans	4,10%	Fixe
2018	324.400	324.400	10 ans	4,10%	Fixe
2019	631.600	631.600	Perpétuelle	5,78%	Révisable 10ans
2019	218.400	218.400	perpétuelle	5,91%	Révisable annuellement
2019	450.000	450.000	10 ans	3,71%	Fixe
2020	60.000	60.000	Perpétuelle	5,44%	Révisable 10ans
2020	140.000	140.000	perpétuelle	5,90%	Révisable annuellement
2022	250.000	250.000	10 ans	3,18%	Révisable la 5 ^{ème} année
2022	950.000	950.000	10 ans	4,07%	Révisable annuellement
2022	300.000	300.000	Perpétuelle	5,77%	Révisable annuellement

FONDS PROPRES

en milliers de dh		
	31/12/23	31/12/22
FONDS PROPRES	13.542.010	12.924.247
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	10.423.036	9.058.713
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	9.129.036	7.764.713
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.938	5.670.797
-Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.227.677
-Prime d'émission	2.355.856	1.443.120
Résultats non distribués	2.350.970	2.360.991
Autres réserves	138.350	128.328
	32.977	
Autres immobilisations incorporelles	-394.199	-395.403
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.118.974	3.865.534
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.927.420	3.473.560
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	179.792	391.974
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Élément déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-394.199	-395.403
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	8.204.948	7.728.937
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	7.483.235	6.959.752
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	161.288	184.120
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	560.425	585.065
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	10,16%	9,38%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,20%	13,38%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh					
Ventilation des risques		31/12/23		31/12/22	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	11.523.265	249.444	18.295.120	254.559
	ECA	3.742.869	1.799.521	3.834.566	1.848.963
	Entreprises	84.071.372	53.025.111	76.352.079	45.584.215
	Clientèle de détail	37.485.277	21.000.595	38.039.260	21.277.951
	Autre actif	23.553.914	17.465.765	24.300.593	18.031.218
	TOTAL	160.376.697	93.540.434	160.821.618	86.996.905
Risque de marche (risque de change)			2.016.100		2.301.500
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.005.316		7.313.313

AUTRES ÉTATS

ETAT	ETAT
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A (CAM)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023



Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 15 380 246 dont un bénéfice net de KMAD 32 977.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons

que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al-Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 99 776 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 9 237 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 118.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 18.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (73% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Etudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al-Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.088 au 31 décembre 2023, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023, la banque a procédé à la création et détention de 100% du capital de la société CAM Factoring.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Othman Sidiyasa - Casablanca
Tél: 05 22 54 80 20 - Fax: 05 22 29 66 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd. Abdelhamid Benkaddour
CASABLANCA
Tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



RÉSEAU DE LA BANQUE



TÉLÉCHARGER
le Livret Réseau
CAM
ici



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE